

Table des matières

I. INFORMATIONS D'ORDRE GENERAL	7
1.1. Abréviations et sigles	8
1.2. Liste des tableaux	10
1.3. Liste des figures	11
1.4. Liste des graphiques	12
1.5. Conditions de diffusion du présent document	13
1.6. Avertissements et restrictions	14
1.6.1. Avertissements	14
1.6.2. Restrictions	14
1.7. Préambule	16
II. COORDONNEES ET ATTESTATIONS	17
2.1. Coordonnées et attestation de l'Emetteur	18
2.1.1. Coordonnées de l'Emetteur	18
2.1.2. Attestation du représentant de l'Emetteur, Responsable du Document d'information	19
2.2. Coordonnées et attestation du commissaire aux comptes sur les informations financières et comptables contenues dans le document d'information établi dans le cadre de l'opération d'emprunt obligataire par appel public à l'épargne « ACEP CAMEROUN 7% BRUT 2024 – 2027 ».	20
2.2.1. Fiche signalétique et coordonnées du Commissaire aux comptes	20
2.2.2. Attestation du Commissaire Aux Comptes	21
2.3. Coordonnées et attestation de conformité et de régularité du Conseil juridique	22
2.3.1. Coordonnées du Conseil juridique	22
2.3.2. Attestation du Conseil juridique	23
2.4. Coordonnées et attestation de l'Arrangeur et Chef de file	24
2.4.1. Coordonnées de l'Arrangeur et Chef de file	24
2.4.2. Attestation De L'arrangeur Et Chef De File	25
III. PRESENTATION DE L'OPERATION	26
3.1. Cadre de l'Opération	26
3.2. Objet de l'emprunt et destination des fonds levés	26
3.3. Caractéristiques de l'Opération : Termsheet	27
3.4. Tableau d'amortissement indicatif de l'emprunt	29
3.5. Syndicat de prise ferme	29
3.5.1. Investisseur de référence	30

3.6.	Syndicat de placement	30
3.7.	Modalités de souscription	31
3.8.	Période indicative de souscription	31
3.9.	Sécurisation et modalités de remboursement de l'emprunt	31
3.9.1.	Mécanismes de portée générale	32
3.9.2.	Covenants	32
3.9.2.1.	Covenants financiers	32
3.9.2.2.	Covenants non financiers	32
3.9.3.	Gouvernance du mécanisme de sécurité de l'emprunt	33
3.9.4.	Modalités de remboursement de l'emprunt	33
3.9.4.1.	Abondement du compte séquestre	33
3.9.4.2.	Païement des échéances	33
3.10.	Règles d'allocation des titres	34
3.11.	Centralisation des souscriptions	34
3.12.	Règlement-livraison des titres	35
3.13.	Déclaration des résultats de l'opération	35
3.14.	Date indicative de jouissance des titres	35
3.15.	Régime fiscal	36
3.15.1.	Références légales, réglementaires, et administratives	36
3.15.2.	Fiscalité applicable aux personnes physiques et morales résidentes de la zone CEMAC	36
3.15.2.1.	Fiscalité des revenus	37
3.15.2.2.	Fiscalité des plus-values	37
3.15.3.	Fiscalité applicable aux personnes physiques et morales non-résidentes de la zone CEMAC	37
3.15.4.	Fiscalité applicable aux Emetteurs de valeurs mobilières admises a la cote de la Bourse Des Valeurs Mobilières De l'Afrique Centrale (BVMAC)	37
3.15.4.1.	Taux réduit de l'impôt sur les sociétés (IS) :	38
3.15.4.2.	Déductibilité fiscale des charges liées à la rémunération des investisseurs	38
3.16.	Cotation en bourse et cessibilité des obligations	39
3.17.	Service financier de l'emprunt	39
3.17.1.	Gestion des paiements	39
3.17.2.	Surveillance de la conformité	39
3.17.3.	Communication	40
3.17.4.	Conseil financier	40
3.18.	Juridiction compétente	40
IV.	PRESENTATION GENERALE DE L'EMETTEUR ACEP CAMEROUN	41
4.1.	Renseignements à caractère général sur l'Emetteur	41
4.1.1.	Genèse	41
4.1.2.	Signalétique	41
4.1.3.	Mission	41
4.1.4.	Valeurs	42
4.1.5.	Chiffres clés	42

4.2.	Renseignements sur le capital social d'ACEP CAMEROUN	42
4.2.1.	Généralités sur le capital d'ACEP CAMEROUN.	42
4.2.2.	Evolution du capital social et structure de l'actionnariat	43
4.3.	Renseignements relatifs aux principaux actionnaires	43
4.3.1.	Présentation de la Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC)	44
4.3.2.	Présentation d'Investisseurs et Partenaires (I&P)	45
4.3.3.	Présentation de la Société Nationale d'Investissement du Cameroun (SNI)	46
4.3.4.	Présentation d'ACEP INTERNATIONAL	47
4.3.5.	Présentation de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat du Cameroun (CCIMA)	48
4.4.	Gouvernance d'entreprise, supervision et contrôle	48
4.4.1.	Gouvernance d'entreprise	48
4.4.1.1.	Assemblée Générale des Actionnaires	49
4.4.1.2.	Administration de l'Etablissement	50
4.4.1.3.	Direction de l'Etablissement	52
4.4.2.	Supervision et contrôle	55
4.4.2.1.	Supervision	55
4.4.2.2.	Contrôle	55
4.5.	Politique de distribution de dividendes	58
4.5.1.	Dispositions légales et statutaires	58
4.5.1.1.	Dispositions légales	58
4.5.1.2.	Dispositions statutaires	59
4.6.	Représentant légal d'ACEP CAMEROUN	59
4.7.	Conventions réglementées	60
4.7.1.	Contrat de prêt subordonné avec l'Etat du Cameroun	60
4.7.2.	Convention de prêt avec la Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC)	60
4.7.3.	Convention de prêt avec la Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC)	60
4.7.4.	Convention de prêt avec la Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC)	61
4.7.5.	Convention d'assistance technique avec ACEP Conseil, filiale d'ACEP INTERNATIONAL.	61
4.8.	Capital humain	61
4.8.1.	Evolution des effectifs entre 2019 et 2024	61
4.8.2.	Répartition du personnel par catégories professionnelles	62
4.8.3.	Répartition par genre	62
4.8.4.	Répartition par tranches d'âge	62
4.8.5.	Répartition suivant le nombre d'années d'ancienneté	63
4.9.	Historique d'ACEP CAMEROUN sur le marché financier de l'Afrique centrale	64
4.10.	Notation de crédit de l'Emetteur ACEP CAMEROUN	64
V.	MARCHE DE LA MICROFINANCE AU CAMEROUN	65
5.1.	Evolution de la conjoncture économique camerounaise à fin 2024 et perspectives	65
5.1.1.	Evolution des principaux agrégats macroéconomiques	65
5.1.2.	Perspectives économiques	66
5.2.	Activité de microfinance au Cameroun	67

5.2.1.	Définitions	67
5.2.2.	Typologies des EMF	67
5.2.3.	Cadre réglementaire	68
5.2.4.	Panorama du marché de la microfinance camerounais à fin 2023 ;	68
5.2.4.1.	Evolution des principaux indicateurs d'activité	68
5.2.4.2.	Evolution des dépôts de la clientèle	69
5.2.4.3.	Evolution des emplois de la clientèle non financière	69
5.2.4.4.	Evolution de la trésorerie nette	69
5.2.4.5.	Evolution du total de bilan	69
VI.	ACTIVITES D'ACEP CAMEROUN	70
6.1.	Produits et services	70
6.1.1.	Offre de crédits	70
6.1.1.1.	Les crédits aux entreprises et aux professionnels:	70
	Ils incluent :	70
6.1.1.2.	Les crédits aux particuliers :	71
6.1.2.	Offre de collecte de la ressource (à vue ou à terme)	71
6.1.3.	Offres de services numériques et mobiles	71
6.1.4.	Service de transfert d'argent	72
6.1.5.	Produits et services complémentaires	72
6.2.	Clientèle	72
6.3.	Réseau d'agences	72
6.4.	Performance commerciale d'ACEP CAMEROUN à fin 2023	73
6.4.1.	Faits saillants de l'activité de crédit à fin 2023	74
6.4.2.	Faits saillants de l'activité de collecte de l'épargne	74
6.4.3.	Faits saillants relatifs aux autres produits et services	75
6.5.	Partenariats Notables	75
6.5.1.	Partenaires internationaux	75
6.5.2.	Partenaires locaux	76
VII.	SITUATION FINANCIERE D'ACEP CAMEROUN	77
7.1.	Aperçu de l'évolution de la production de crédits	77
7.1.1.	Evolution de la production à fin 2023	77
7.1.2.	Evolution des prêts non performants à fin 2023	77
7.1.3.	Evolution du coût du risque à fin 2023	78
7.2.	Analyse de la rentabilité et de la situation patrimoniale d'ACEP Cameroun	79
7.2.1.	Compte de résultat simplifié d'ACEP CAMEROUN. (en FCFA) 2021 - 2023	79
7.2.1.1.	Evolution du PNF	79
7.2.1.2.	Evolution des charges globales d'exploitation	79
7.2.1.3.	Evolution des dotations aux provisions pour dépréciation des comptes de la clientèle.	80
7.2.1.4.	Evolution du résultat net	80
7.3.	Analyse des indicateurs de performance et de structure financière	80
7.3.1.	Principaux indicateurs patrimoniaux d'ACEP CAMEROUN entre 2021 et 2023 (En FCFA)	80
7.3.2.	Evolution du Hors Bilan entre 2021 et 2023	81
7.3.3.	Evolution des emplois et ressources entre 2021 et 2023	81
7.3.4.	Return On Equity (ROE)	82
7.3.5.	Return on Assets (ROA)	82
7.3.6.	Fonds de Roulement (FR)	82
7.3.7.	Besoin en Fonds de Roulement (BFR)	83

7.4.	Les ratios d'endettement	83
7.4.1.	Endettement global	83
7.4.2.	Endettement à terme	83
7.5.	Analyse des ratios réglementaires	84
7.5.1.	Ratio de fonds propres	84
7.5.2.	Ratio de couverture des immobilisations	84
7.5.3.	Ratio de liquidité	85
VIII.	PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE D'ACEP CAMEROUN	86
8.1.	Présentation de la politique RSE du Groupe ACEP	86
8.1.1.	Offre de produits à forte valeur sociétale	86
8.1.2.	Protection des clients :	86
8.1.3.	Gestion responsable des ressources humaines	87
8.1.4.	Gestion de la performance environnementale	87
8.1.5.	Accompagnement et engagement	87
8.1.6.	Collecte des données RSE et reporting :	88
8.2.	Démarche RSE d'ACEP CAMEROUN.	88
8.2.1.	Offre de produits à forte valeur sociétale	88
8.2.2.	Protection des clients	88
8.2.3.	Gestion responsable de la ressource humaine	88
8.2.4.	Gestion de la performance environnementale	89
IX.	PERSPECTIVES ET PREVISIONS FINANCIERES	90
9.1.	Orientations stratégiques et perspectives	90
9.1.1.	Objectifs spécifiques	90
9.1.2.	Axes stratégiques et moyens d'intervention	91
9.1.2.1.	Développement de l'offre de crédit	91
9.1.2.2.	Renforcement de la collecte de l'épargne	91
9.1.2.3.	Amélioration du recouvrement	91
9.1.2.4.	Optimisation des ressources	91
9.1.2.5.	Accroissement de la notoriété	91
9.1.2.6.	Engagements environnementaux et sociaux :	92
9.2.	Perspectives Financières	92
9.2.1.	Compte de résultat prévisionnel 2025-2027	92
9.2.2.	Bilan 2025-2027	94
X.	FACTEURS DE RISQUES DE L'EMPRUNT	96
10.1.	Identification des facteurs de risques	96
10.2.	Facteurs de risques	97
10.2.1.	Facteurs de risques liés à l'activité	97
10.2.1.1.	Risques stratégiques	97
10.2.1.2.	Risque de concurrence	98
10.2.1.3.	Risque géopolitique	99
10.2.1.4.	Risques financiers	99
10.2.1.5.	Risques juridique, réglementaire et de conformité	102
10.2.1.6.	Risque opérationnel	103
10.2.2.	Facteurs De Risques Liés A L'opération	104
10.2.2.1.	Risque de défaut	104
10.2.2.2.	Risque de liquidité	105

10.2.2.3. Risque réglementaire	105
XI. FAITS EXCEPTIONNELS	106
XII. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES	107
XIII. ANNEXES	108

I. INFORMATIONS D'ORDRE GENERAL

1.1. Abréviations et sigles

ACEP	Agence du Crédit pour l'Entreprise Privée
ADA	Appui au Développement Autonome
AFD	Agence Française de Développement
AG	Assemblée Générale
AGE	Assemblée Générale Extraordinaire
AGO	Assemblée Générale Ordinaire
APE	Appel Public à l'Epargne
BCP	Banque Centrale Populaire
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BFR	Besoin en Fonds de Roulement
BICEC	Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et Le Crédit
BVMAC	Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale
CCIMA	Chambre de Commerce, d'Industrie, de Mines et de l'Artisanat
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CNEF	Conseil National Economique et Financier
COBAC	Commission Bancaire de l'Afrique Centrale
COSUMAF	Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale
CRCT	Cellule de Règlement et de Conservation des Titres
DAT	Dépôt à terme
DCU	Dépositaire Central Unique
DI	Document d'Information
DMF	Direction de la Micro Finance
DSX	Douala Stock Exchange
EMF	Etablissement de Micro Finance
FCFA	Franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale
FR	Fonds de Roulement
GPAC	Groupeement du Personnel d'ACEP Cameroun
HCD	Human Centric Design
I&P	Investisseurs et Partenaires
IRCM	Impôts sur le Revenu des Capitaux mobiliers
IS	Impôts sur le Revenu
KPI	Key Performance Indicator
LAB-FT	Lutte Anti Blanchiment et Financement du Terrorisme
MINFI	Ministère des Finances de la République du Cameroun
MINPMEESA	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Economie Artisanale
NPL	Non Performing Loans
ODD	Objectifs de Développement Durable
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNF	Produit Net Financier
PPCA	Petits Porteurs du Capital d'ACEP Cameroun

RCCM	Registre du Commerce et des Capitaux Mobiliers
ROA	Return On Assets
ROE	Return On Equity
RSE	Responsabilité Sociale de l'Entreprise
S.A.	Société Anonyme
SCP	Société Civile Professionnelle
SFD	Systèmes Financiers Décentralisés
SG CAPITAL	
CEMAC	Société Générale Capital Securities Central Africa
SNI	Société Nationale d'Investissement
SYGMA	Système des Gros Montants Automatisés
TPE	Très Petite Entreprise
UE	Union Européenne
UMAC	Union Monétaire de l'Afrique Centrale
USCA	Upline Securities Central Africa

1.2. Liste des tableaux

Tableau 1 : Coordonnées du Représentant de l'émetteur.....	20
Tableau 2 : Coordonnées du commissaire aux comptes de l'émetteur.....	22
Tableau 3 : Coordonnées du conseil juridique de l'émetteur.....	24
Tableau 4 : Coordonnées de l'Arrangeur et Chef de file de l'opération.....	26
Tableau 5 : Caractéristiques de l'opération.....	30
Tableau 6 : Tableau d'amortissement indicatif de l'emprunt.....	31
Tableau 7 : Syndicat de placement.....	32
Tableau 8 : Tableau des montants à abonder dans le compte séquestre de l'emprunt.....	36
Tableau 9 : Fiche signalétique de l'émetteur.....	43
Tableau 10 : Répartition du capital social à la constitution de la société.....	45
Tableau 11 : Structure de l'actionnariat d'ACEP CAMEROUN au 30 septembre 2024.....	45
Tableau 12 : Composition du Conseil d'administration au 30 septembre 2024.....	52
Tableau 13 : Composition du Comité de direction au 30 septembre 2024.....	56
Tableau 14 : Historique des dividendes versés sur les 5 derniers exercices (en millions de FCFA).....	61
Tableau 15 : Evolution des indicateurs macroéconomiques du Cameroun entre 2018 et 2024....	67
Tableau 16 : Perspectives macroéconomiques du Cameroun entre 2025 et 2027.....	68
Tableau 17 : Localisation des agences d'ACEP CAMEROUN.....	74
Tableau 18 : Principaux indicateurs de performance commerciale d'ACEP CAMEROUN depuis 2021.....	75
Tableau 19 : Répartition des octrois de crédits par type de crédit sur la période 2021 – 2023.....	76
Tableau 20 : Répartition des octrois de crédit par secteurs d'activités.....	76
Tableau 21 : Evolution de la production de crédit sur la période	80
Tableau 22 : Evolution des NPL entre 2021 et 2023.....	81
Tableau 23 : Evaluation du coût du risque sur la période 2021 – 2023.....	81
Tableau 24 : Compte de résultat simplifié sur la période 2021 – 2023.....	82
Tableau 25 : Indicateurs patrimoniaux d'ACEP CAMEROUN entre 2021 et 2023.....	84
Tableau 26 : Evolution du Hors Bilan d'ACEP CAMEROUN entre 2021 et 2023.....	84
Tableau 27 : Evolution des emplois et ressources d'ACEP CAMEROUN entre 2021 et 2023.....	85
Tableau 28 : Evolution du ROE entre 2021 et 2023.....	86
Tableau 29 : Evolution du ROA entre 2021 et 2023.....	86
Tableau 30 : Evolution du Fonds de Roulement entre 2021 et 2023.....	86
Tableau 31 : Evolution du Besoin en Fonds de Roulement entre 2021 et 2023.....	87
Tableau 32 : Evolution de l'endettement global entre 2021 et 2023.....	87
Tableau 33 : Evolution de l'endettement à terme entre 2021 et 2023.....	88
Tableau 34 : Synthèse des ratios réglementaires d'ACEP CAMEROUN au 31 décembre 2023.....	89
Tableau 35 : Produits prévisionnels pour la période 2025 – 2027.....	97
Tableau 36 : Charges prévisionnelles sur la période 2025 – 2027.....	98
Tableau 37 : Bilan prévisionnel sur la période 2025 – 2027 / Actif.....	99
Tableau 39 : Bilan prévisionnel sur la période 2025 – 2027 / Passif.....	100
Tableau 39 : Litiges et affaires contentieuses en cours au 30 septembre 2024.....	111

1.3. Liste des figures

Figure 1 : Organigramme de l'Émetteur.....	55
--	----

1.4. Liste des graphiques

Graphique 1 : Evolution des effectifs entre 2019 et 2024.....	63
Graphique 2 : Répartition de l'effectif par catégories professionnelles au 30 septembre 2024....	64
Graphique 3 : Répartition de l'effectif par genre au 30 septembre 2024.....	64
Graphique 4 : Pyramide des âges du personnel au 30 septembre 2024.....	65
Graphique 5 : Pyramide de l'ancienneté au 30 septembre 2024.....	65

1.5. Conditions de diffusion du présent document

Conformément aux dispositions du Règlement Général de la COSUMAF relatives à l'Appel Public à l'Epargne sur le Marché Financier de l'Afrique Centrale, le présent Document d'information visé sera :

- ✓ Largement diffusé dans tous les Etats membres de la zone CEMAC ;
- ✓ Tenu à la disposition du public au siège de la COSUMAF et publié sur son site web, à l'adresse : www.cosumaf.org;
- ✓ Tenu à la disposition du public au siège social de la BVMAC et publié sur son site web, à l'adresse : www.bvm-ac.org;
- ✓ Mis à disposition gratuitement pour consultation au siège d'ACEP Cameroun ou dans l'une quelconque des agences de son réseau ou sur son site web à l'adresse : www.acep-cameroun.org;
- ✓ Mis à disposition gratuitement pour consultation au siège social d'UPLINE Securities Central Africa, Arrangeur et Chef de file de l'opération et publié sur le site web : www.bicec.com;
- ✓ Mis à disposition gratuitement pour consultation au siège social de Société Général Capital Securities Central Africa, Co-arrangeur de l'opération et publié sur le site internet : www.sociétégénérale.cm;
- ✓ Mis à disposition aux sièges sociaux respectifs des agents placeurs de l'opération (voir liste complète à la page 32) ;
- ✓ Transmis sans frais à toute personne qui en ferait la demande.

1.6. Avertissements et restrictions

1.6.1. Avertissements

- ✓ L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en instruments financiers comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse ou à la baisse, sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'Emetteur.
- ✓ En application des dispositions l'article 159 du Règlement général de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Central, le visa de la COSUMAF n'implique pas l'approbation de l'opportunité de l'opération, ni l'authentification des éléments comptables et financiers présentés, ni la garantie ou la certification de l'information diffusée. Le Document d'information objet du visa est établi sous la responsabilité de l'Emetteur, seul garant de l'exhaustivité et de l'exactitude des informations qu'il contient. Le visa n'est attribué qu'après vérification que le Document d'information est complet et compréhensible et que les informations qu'il contient sont pertinentes et cohérentes dans la perspective de l'opération proposée aux souscripteurs. Le visa de la COSUMAF ne constitue pas une garantie de succès de l'opération ou une protection contre les risques de marché, particulièrement le risque de défaut de l'émetteur, mais matérialise la conformité du Document d'information à la réglementation en vigueur.

1.6.2. Restrictions

- ✓ Le présent Document d'Information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription (ou l'achat) des titres à émettre, objet des présentes.
- ✓ Les personnes en possession du présent Document d'information sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation en vigueur en matière d'appel public à l'épargne dans leur pays de résidence.
- ✓ Chaque établissement, membre du syndicat de placement, n'offrira les titres objets du présent Document d'information à la vente qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où il formulera son offre.
- ✓ Ni la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale, ni l'Emetteur, ni l'Arrangeur et Chef de file, ni le(s) Co-arrangeurs n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois ou règlements par un ou plusieurs membres du Syndicat de Placement.
- ✓ Conformément aux dispositions du Règlement Général de la COSUMAF et de l'instruction N° 05-23 du 5 décembre 2023 relative au contenu du document d'information établi dans le cadre d'un appel public à l'épargne, le présent Document d'Information porte sur l'organisation de l'Emetteur, sa situation financière, son activité et l'évolution de celle-ci, ainsi que sur les caractéristiques de l'opération envisagée.
- ✓ Le contenu de ce Document a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, auprès d'ACEP CAMEROUN.
- ✓ Conformément aux textes en vigueur, le présent Document d'Information doit être :
 - Remis ou adressé sans frais à toute personne physique ou morale dont la souscription (ou l'achat) est sollicitée ou qui en fait la demande, dans la limite du stock disponible ;

- Tenu à la disposition du public au siège de l'Emetteur et dans les établissements membres du syndicat de placement, chargés de recueillir les souscriptions (ou les achats).

1.7. Préambule

Conformément aux dispositions du Règlement général de la COSUMAF et de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, le présent Document d'information comporte des informations à caractère général sur l'Emetteur (activité, situation financière, etc.), ainsi que sur l'objet les caractéristiques de l'opération envisagée.

Ce document a été préparé sous la responsabilité et avec le concours de l'Emetteur, ACEP Cameroun, par l'Arrangeur et Chef de file UPLINE SECURITIES CENTRAL AFRICA (USCA), conformément aux exigences réglementaires, notamment l'instruction N° 05-23 du 5 décembre 2023 relative au contenu du document d'information établi dans le cadre d'un appel public à l'épargne. Son contenu provient des sources suivantes :

- ✓ Les états financiers audités des exercices clos au 31 décembre sur la période allant de 2021 à 2023 ;
- ✓ Les procès-verbaux des Conseils d'Administration, des Assemblées Générales Ordinaires, et des Assemblées Générales Extraordinaires d'ACEP Cameroun des exercices clos au 31 décembre sur la période allant de 2021 à 2023 ;
- ✓ Les rapports généraux des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes sociaux d'ACEP Cameroun pour les exercices clos au 31 décembre sur la période allant de 2021 à 2023 ;
- ✓ Le procès-verbal de l'Assemblée Générale d'ACEP Cameroun autorisant l'opération d'émission de 500 000 obligations de valeur nominale unitaire FCFA 10 000, par appel Public à l'Epargne (APE) sur le marché financier de l'Afrique Centrale ;
- ✓ Les Plans Stratégiques et de Développement d'ACEP Cameroun pour les périodes de référence 2022 – 2024 et 2025 – 2027 ;
- ✓ Les projections financières pour la période 2025-2027 telles qu'établies par ACEP Cameroun ;
- ✓ Les données publiées par la Banque Centrale sur son site web : www.beac.int;
- ✓ Les données publiées par le Ministère des finances de la République du Cameroun sur son site web : www.minfi.gov.cm;
- ✓ Les données publiées par le Comité National Economique et Financier (CNEF) sur son site web : www.cnefcameroun.cm

II. COORDONNEES ET ATTESTATIONS

2.1. Coordonnées et attestation de l'Emetteur

2.1.1. Coordonnées de l'Emetteur

Dénomination ou raison sociale	AGENCE DE CREDIT POUR L'ENTREPRISE PRIVEE AU CAMEROUN (ACEP CAMEROUN)
Représentant légal	Hack-Yann AKINDELE
Fonction	Directeur Général
Adresse	Yaoundé, Bastos - Derrière l'Ambassade de Chine, BP : 14 614
Numéro de téléphone	(+ 237) 698 08 11 11 / 671 71 72 72 (+237) 222 21 98 70 / 222 20 37 95
Adresse électronique	info@acep-cameroun.org

Tableau 1 : Coordonnées de l'émetteur (source : ACEP CAMEROUN)

2.1.2. Attestation du représentant de l'Emetteur, Responsable du Document d'information



ATTESTATION DU REPRESENTANT DE L'EMETTEUR, RESPONSABLE DU DOCUMENT D'INFORMATION

Je soussigné, Hack-Yann AKINDELE, Directeur Général de la Société ACEP CAMEROUN S.A, atteste que les données contenues dans le Document d'information, dont j'assume l'entière responsabilité, sont conformes à la réalité.

Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats, les risques et les perspectives d'ACEP CAMEROUN, ainsi que sur les droits rattachés aux titres offerts.

Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Fait à Yaoundé, le 09 décembre 2024

Pour l'émetteur, ACEP CAMEROUN S.A



Hack-Yann AKINDELE
Directeur Général

2.2. Coordonnées et attestation du commissaire aux comptes sur les informations financières et comptables contenues dans le document d'information établi dans le cadre de l'opération d'emprunt obligataire par appel public à l'épargne « ACEP CAMEROUN 7% BRUT 2024 – 2027 ».

2.2.1. Fiche signalétique et coordonnées du Commissaire aux comptes

Commissaire aux comptes titulaires	
Dénomination sociale	FORVIS MAZARS CAMEROUN S.A.
Représentant	Jules-Alain NJALL BIKOK
Adresse	83, Rue Boué de Lapeyrière, BP : 3791, Douala – Cameroun
Numéro de téléphone	00237 237 42 42 70
Adresse électronique	Jules-alain.NJALL.BIKOK@mazars.cm
Date d'entrée en fonction	31/12/2015
Date du dernier renouvellement de mandat	31/12/2020
Date d'expiration	31/12/2025

Tableau 2 : Coordonnées du commissaire aux comptes de l'émetteur (source : FORVIS MAZARS CAMEROUN)

2.2.2. Attestation du Commissaire Aux Comptes

A la demande de la Direction Générale d'ACEP CAMEROUN concernant le Document d'information (DI) à diffuser à l'attention des investisseurs potentiels des titres à émettre dans le cadre de l'emprunt obligataire « **ACEP CAMEROUN 7% BRUT 2024 – 2027** », nous avons procédé à la revue dudit Document d'information, tel que joint en annexe, à l'effet d'émettre une attestation de sincérité se rapportant aux informations financières et comptables figurant dans le document en question.

Notre revue a consisté en :

- ✓ Une vérification de la cohérence globale des informations financières et comptables figurant dans le Document d'information par rapport à la nature des informations requises par la réglementation de la COSUMAF, dans le cadre d'une opération d'Appel Public à l'Epargne, ainsi qu'à notre connaissance de la société ACEP CAMEROUN ;
- Une vérification de la sincérité et de la concordance des informations financières et comptables figurant dans le Document d'information (DI) avec les états financiers annuels et les rapports du commissaire aux comptes émis au titre des exercices 2021, 2022 et 2023.

Sur la base de notre revue et de nos vérifications rappelées ci-dessus et limitées exclusivement aux exercices allant de 2021 à 2023, nous, soussignés FORVIS MAZARS CAMEROUN, Commissaire aux comptes de la société ACEP CAMEROUN, attestons avoir procédé, conformément aux normes de notre profession, à la vérification des informations financières et comptables fournies dans le Document d'information de l'opération « **ACEP CAMEROUN 7% BRUT 2024 – 2027** » en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires dans le cadre du projet d'Appel Public à l'Epargne mené par ACEP CAMEROUN.

Par conséquent, les autres informations fournies dans le Document d'information, et notamment celles relatives aux projections financières et aux données prévisionnelles n'entrent pas dans le périmètre de nos vérifications. Sur la base des diligences mises en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité des informations financières et comptables contenues dans le présent Document d'information (DI).

Cette attestation est établie en application du Règlement général de la COSUMAF et de son instruction N° 05-23 du 5 décembre 2023 relative au contenu du document d'information établi dans le cadre d'un appel public à l'épargne. Elle est établie aux seules fins de l'émission de l'emprunt obligataire « **ACEP CAMEROUN 7% BRUT 2024 – 2027** ».

Fait à Douala, le XX décembre 2024

2.3. Coordonnées et attestation de conformité et de régularité du Conseil juridique

2.3.1. Coordonnées du Conseil juridique

Dénomination ou raison sociale	SCP CHAZAI WAMBA
Représentant légal	Me Aurélie CHAZAI
Fonction	Associée Gérante
Adresse	Boulevard de la République, Immeuble. CEDAM, 4ème étage, BP : 4937, Douala - Cameroun
Numéro de téléphone	00237 233 432 617
Adresse électronique	contact@chazai-wamba.com

Tableau 3 : Coordonnées du conseil juridique de l'émetteur (Source : SCP CHAZAI WAMBA)

2.3.2. Attestation du Conseil juridique

La présente attestation a pour objet de se prononcer quant à la légalité et à la conformité de l'opération d'emprunt obligataire par appel public à l'épargne « **ACEP CAMEROUN 7% BRUT 2024 – 2027** » envisagée par ACEP Cameroun sur le marché financier de l'Afrique centrale.

Pour ce faire, à la demande de l'émetteur, nous soussignés, SCP CHAZAI WAMBA, avocats au barreau du Cameroun, Conseil juridique de l'Emetteur, déclarons avoir mené les diligences suivantes :

XXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXX

Et attestons que l'opération objet du présent Document d'information est conforme tant aux dispositions statutaires d'ACEP CAMEROUN, qu'à celles du Règlement Général de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF), ainsi qu'à celle de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupe d'intérêt économique.

Fait à Douala, le XX décembre 2024

2.4. Coordonnées et attestation de l'Arrangeur et Chef de file

2.4.1. Coordonnées de l'Arrangeur et Chef de file

Dénomination ou raison sociale	UPLINE SECURITIES CENTRAL AFRICA (USCA)
Représentant légal	Michèle ATANGANA BIKIE
Fonction	Directeur Général
Adresse	234, Avenue de l'indépendance, Carrefour Hôtel de l'air, BP : 1925, Douala - Cameroun
Numéro de téléphone	00237 233 435 924
Adresse électronique	usca@bicec.com

Tableau 4 : Coordonnées de l'Arrangeur de l'opération (Source : USCA)

2.4.2. Attestation De L'arrangeur Et Chef De File

**UPLINE SECURITIES
CENTRAL AFRICA**



ATTESTATION DE L'ARRANGEUR ET CHEF DE FILE

Nous, soussignés UPLINE Securities Central Africa (USCA), Arrangeur et Chef de file de l'opération, « **ACEP CAMEROUN 7% BRUT 2024 – 2027** », attestons avoir effectué les diligences nécessaires, à l'effet de nous assurer de la sincérité des informations contenues dans le présent Document d'information préparé par nos soins et sous notre responsabilité.


Michèle ATANGANA BIKE
Directeur Général
UPLINE SECURITIES
CENTRAL AFRICA

UPLINE SECURITIES CENTRAL AFRICA (USCA)

S.A. au Capital de 300 000 000 Fcfa • BP : 1925 Douala - Cameroun
M 1219 1440 2550 Z • RC/DLA/2019/B/5515 • Agrément COSUMAF N° MFAC-SDB-02/2019
Siège social : 234, Av. de l'Indépendance - Carrefour hôtel de l'air Bonapriso

MEMBRE DU GROUPE BCP

III. PRESENTATION DE L'OPERATION

3.1. Cadre de l'Opération

A l'effet de disposer des ressources nécessaires à l'accompagnement de la croissance de l'établissement et partant, de pouvoir répondre aux besoins de financement inhérents aux objectifs de son plan stratégique 2022-2024, tout en réduisant sa dépendance financière des bailleurs de fonds privés internationaux, ACEP CAMEROUN, établissement de microfinance de deuxième catégorie, constituée sous forme de société anonyme, envisage d'accélérer la diversification de ses sources de financement, notamment en faisant appel au marché financier domestique.

Conformément aux dispositions de ses statuts (article 29 alinéa 3), la Direction générale a sollicité et obtenu l'accord de l'assemblée générale ordinaire en sa session du 23 mai 2024, pour mobiliser des ressources financières à hauteur de 5 000 000 000 (Cinq milliards) de francs CFA par émission d'un emprunt obligataire par appel public à l'épargne sur le marché financier de l'Afrique centrale. L'Assemblée générale des actionnaires de l'établissement a approuvé l'opération et a autorisé la Direction générale à procéder à l'émission de l'emprunt aux conditions explicitées ci-après.

Comme le requiert la réglementation, ACEP CAMEROUN a sollicité les prestations de services d'investissement d'une société de bourse, UPLINE SECURITIES CENTRAL AFRICA (USCA), filiale du groupe bancaire et financier marocain BCP, dûment agréée par la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF), Autorité du marché financier de l'Afrique centrale.

3.2. Objet de l'emprunt et destination des fonds levés

Le plan stratégique « ACEP 2024 » prévoyait sur la période de référence (2022-2024) un accroissement de la production de crédits de l'ordre de 23%. Les réalisations observées sont en lien avec les prévisions du plan stratégique, voire même en avance puisque la production de crédits a cru de 15% entre 2022 et 2023 au lieu des 11% attendus. Afin de pouvoir soutenir l'augmentation de la production, ACEP CAMEROUN a décidé de diversifier ses sources de financement en privilégiant autant que possible les sources de financement en monnaie locale, reconnues comme étant moins onéreuses. Au rang des sources de financement en monnaie locale figure l'emprunt obligataire qui permettra de le gap de financement laissé vacant par les sources de financement traditionnelles (dépôts, concours bancaires, etc.).

Ainsi, ACEP CAMEROUN sollicite l'épargne publique à travers l'émission d'un emprunt obligataire de FCFA 5 000 000 000 (Cinq milliards) sur le marché financier, afin d'accroître son appui financier aux micros, petites et moyennes entreprises et partant, de soutenir des projets de développement et autres initiatives locales.

3.3. Caractéristiques de l'Opération : Termsheet

CARACTERISTIQUES DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE D'ACEP CAMEROUN - EXERCICE 2024	
Emetteur	ACEP CAMEROUN
Dénomination	"ACEP CAMEROUN 7,00% BRUT 2024 - 2027"
Nature de l'opération	Emprunt Obligataire par Appel Public à l'Epargne
Objet de l'opération	Refinancement de l'activité de crédit
Montant indicatif de l'émission (à mobiliser dans le cadre d'un programme d'émissions)	5 000 000 000 (Cinq milliards) de francs CFA
Nombre de titres à émettre	500 000 (Cinq cent mille) obligations
Forme des titres	Les titres seront dématérialisés, inscrits en compte auprès du Dépositaire Central Unique et conservés dans les livres de teneurs de comptes agréés par la COSUMAF.
Valeur nominale unitaire	10 000 (Dix mille) francs CFA
Prix d'émission	Au pair
Minimum de souscription	10 (Dix) obligations, soit 100 000 (Cent mille) francs CFA
Maturité	03 Ans
Période de différé (en capital)	6 mois
Taux d'intérêt	7,00% brut par an
Paieement des intérêts	Les intérêts seront payables semestriellement, à compter de la date de jouissance des titres.
Remboursement du capital	L'amortissement du capital s'effectuera de manière linéaire et par semestrialité, à compter de la 1ère date anniversaire de la date de jouissance des titres.
Banque Agent	BICEC
Clause de rachat	ACEP CAMEROUN se réserve le droit de racheter ses titres à tout moment selon les conditions du marché. Ces rachats seront sans conséquence pour tout souscripteur qui désirerait conserver ses titres jusqu'à l'échéance initiale et n'auront aucune incidence sur le calendrier d'amortissement initial. Les obligations ainsi rachetées seront annulées.
Liquidité de la valeur	Elle sera assurée par la cotation des titres sur le compartiment obligataire de la BVMAC et la signature par l'émetteur d'un contrat d'animation du marché secondaire.
Fiscalité	Les intérêts afférents aux présentes obligations seront assujettis à l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers pour les résidents des pays membres de la zone CEMAC. Pour ce qui est des non-résidents, les revenus des titres seront soumis à la fiscalité de leurs pays de résidence respectifs.
Période de souscription	Du 30 décembre 2024 au 08 janvier 2025
Date de jouissance	Date d'ouverture de la période de souscription
Mécanisme de sécurité	1. Ouverture d'un compte spécial "ORANGE MONEY" par ACEP CAMEROUN dans les livres de la BICEC. Ce compte recevra les sommes relatives au remboursement via orange money des prêts octroyés par ACEP CAMEROUN à sa clientèle d'emprunteurs. Un tel compte existe déjà dans les livres d'une banque de la place et le flux moyen mensuel au crédit de ce compte est de plus d'un milliard (1 000 000 000) de francs CFA. 2. Ouverture dans les livres de la BICEC d'un compte séquestre dédié exclusivement au remboursement de l'emprunt. Ce compte sera abondé chaque mois du 1/6e de la semestrialité correspondant au principal et/ou aux intérêts dus conformément au tableau d'amortissement de l'emprunt. L'abondement se fera à partir du compte spécial "Orange Money" d'ACEP CAMEROUN également ouvert dans les livres de la BICEC. 3. Ouverture d'un compte de règlement dans les livres de la BICEC. Ce compte recevra les semestrialités relatives au service de la dette, 96 heures avant chaque échéance. C'est à partir de ce compte que les fonds dus seront transférés à la banque de règlement à minima 72 heures avant l'échéance. 4. Nantissement partiel du compte "orange money" ouvert dans les livres de la BICEC au profit des souscripteurs. 5. Emission de billets à ordre de valeurs respectives correspondant à chacune des semestrialités de remboursement de l'emprunt 6. Covenants Financiers : ✓ Engagement relatif à la solvabilité de l'établissement : maintenir un niveau de fonds propres au moins égal à 15% de l'actif net, pendant toute la durée de vie de l'obligation ; ✓ Engagement relatif au portefeuille à risque à 90 jours de l'établissement : entretenir un portefeuille à risque à 90 jours d'au plus 12% du portefeuille global de crédit, pendant toute la durée de vie de l'obligation ; ✓ Engagement relatif à la liquidité de l'établissement : entretenir un niveau de couverture des dépôts clients par de la trésorerie disponible d'au moins 15%. 7. Covenants non Financiers : ✓ Engagement à ne pas faire : ○ L'Emetteur ACEP CAMEROUN s'engage à ne constituer, ni supporter, ni laisser subsister aucune sûreté sur tout ou partie de l'un quelconque de ses actifs corporels, incorporels et financiers, présents ou futurs, sans accord préalable des représentants de la masse des obligataires de l'emprunt obligataire objet du présent Document d'information, à l'exception de :

	- Toute Sûreté existante à la date de signature et clairement explicitée dans la lettre d'engagement de l'émetteur (Cf. annexe); - Toute Sûreté conférée uniquement par l'effet de la loi dans le cadre de son exploitation normale et courante ; - Toute Sûreté consentie à l'occasion du financement de tout actif immobilisé dans la mesure où la sûreté constituée porte exclusivement sur l'actif en question et garantit seulement le paiement ou le financement de cet actif ; - Toute Sûreté constituée par l'Emprunteur et dont le Prêteur bénéficierait pari passu. ✓ Clause d'accélération croisée : si l'une quelconque des dettes d'ACEP CAMEROUN était accélérée par l'un quelconque de ses créanciers, alors l'obligation objet du présent Document d'information serait automatiquement accélérée.
Gouvernance du mécanisme de sécurité	Conformément à l'article 785 de l'acte uniforme de l'OHADA révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, les porteurs d'obligations de la présente émission pourront se regrouper de plein droit pour la défense de leurs intérêts, dans une masse qui jouit de la personnalité juridique; la masse des obligataires.
Place de cotation	Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (BVMAC)
Investisseur de Référence	African Local Currency Bond Fund (ALCB Fund)
Arrangeur et chef de file de l'opération	UPLINE Securities Central Africa (USCA)

Tableau 5 : Caractéristiques de l'opération

3.4. Tableau d'amortissement indicatif de l'emprunt

TABLEAU D'AMORTISSEMENT INDICATIF GLOBAL DE L'EMPRUNT							
Nombre d'Obligations	500 000						
Valeur faciale unitaire (en XAF)	10 000						
Encours initial	5 000 000 000						
Taux d'intérêt annuel	7,00%						
ANNÉES	SEMESTRES	ÉCHÉANCES	ENCOURS DÉBUT DE PÉRIODE	AMORTISSEMENT DU CAPITAL	INTÉRÊTS	SEMESTRIALITÉS	ENCOURS FIN DE PÉRIODE
2025	1	juin-25	5 000 000 000	0	175 000 000	175 000 000	5 000 000 000
2025	2	dec.-25	5 000 000 000	1 000 000 000	175 000 000	1 175 000 000	4 000 000 000
2026	3	juin-26	4 000 000 000	1 000 000 000	140 000 000	1 140 000 000	3 000 000 000
2026	4	dec.-26	3 000 000 000	1 000 000 000	105 000 000	1 105 000 000	2 000 000 000
2027	5	juin-27	2 000 000 000	1 000 000 000	70 000 000	1 070 000 000	1 000 000 000
2027	6	dec.-27	1 000 000 000	1 000 000 000	35 000 000	1 035 000 000	0
TOTAL				5 000 000 000	700 000 000	5 700 000 000	

Tableau 6 : Tableau d'amortissement indicatif de l'emprunt

3.5. Syndicat de prise ferme

Le syndicat de prise ferme est constitué des sociétés de bourse UPLINE Securities Central Africa (USCA) et Société Générale Capital Securities Central Africa (SG Capital CEMAC). Ces deux intermédiaires de marché, Co-arrangeurs de l'opération « ACEP CAMEROUN 7% BRUT 2024-2027 », garantissent à l'émetteur ACEP CAMEROUN, irrévocablement et préalablement à l'ouverture de la période de souscription une contribution représentant au moins 50% du montant à émettre.

3.5.1. Investisseur de référence

L'ALCB Fund (African Local Currency Bond Fund) est un fonds obligataire spécialisé sur l'Afrique qui investit essentiellement sur des obligations non-étatiques émises en monnaies locales.

L'ALCB Fund a été créé en 2012 par KfW, la banque de développement allemande, dans le but de promouvoir le développement des marchés obligataires africains. La mission principale du fonds étant de soutenir le développement des obligations en monnaies locales émises par des entreprises privées opérantes dans des secteurs de développement durable tels que l'inclusion financière, l'habitat abordable, l'éducation, les énergies renouvelables, les infrastructures vertes et l'agriculture.

Pour mener à bien sa mission, le fonds intervient essentiellement en tant qu'investisseur d'ancrage sur des obligations innovantes et/ou émises par des primo-émetteurs. L'action d'ALCB Fund permet aux émetteurs de diversifier leurs sources de financement et de réduire les risques de change liés aux dettes en monnaies étrangères.

Depuis sa création, l'ALCB Fund a déployé plus de 410 millions de dollars sur les marchés obligataires africains, dans plus d'une vingtaine de devises africaines. Investissant ainsi dans plus d'une soixantaine d'entreprises du secteur privé et dans plus d'une vingtaine de pays africains.

L'ALCB Fund (ALCB Fund S.A. SICAV-RAIF) est un fonds de droit luxembourgeois qui est géré par Cygnum Capital.

3.6. Syndicat de placement

Le syndicat de placement de l'opération « ACEP CAMEROUN 7% BRUT 2024-2027 » aura la charge de disséminer les obligations issues de l'émission dans la communauté des investisseurs résidents et non-résidents. Il est constitué par les sociétés de bourse agréées par la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF). Tout investisseur intéressé par l'acquisition des titres issus de cette opération pourra se rapprocher de l'un des agents placeurs dont la liste figure infra pour information et souscription le cas échéant :

AGENTS PLACEURS	COORDONNEES
ATTIJARI SECURITIES CENTRAL AFRICA (ASCA)	3 ^e étage, immeuble du Phare, rue Njo-Njo - Carrefour SOPPO, Bonapriso BP : 255 Douala, Cameroun Tél. : (+237) 233 43 14 46 email : contact@attijarisecurities.com
SOCIETE GENERALE CAPITAL SECURITIES CENTRAL AFRICA (SG CAPITAL CEMAC)	2 ^e étage, immeuble Grassfield, 78 rue Joss, Bonanjo BP:2759 Douala, Cameroun Tél.: (+237) 233 50 19 44 email: sgcapital.cemac@socgen.com
UPLINE SECURITIES CENTRAL AFRICA (USCA)	234 avenue de l'indépendance – carrefour hôtel de l'air, Bonapriso BP : 1925 Douala, Cameroun Tél. :(+237) 233 43 59 24 email : usca@bicec.com

Tableau 7 : Syndicat de placement (source : Arrangeur et Chef de File de l'opération)

3.7. Modalités de souscription

Les membres du syndicat de placement doivent procéder à l'identification des souscripteurs. Pour ce faire, ils doivent obtenir copie de tout document probant.

Les ordres de souscriptions des investisseurs sont recueillis via des bulletins mis à leur disposition par les membres du syndicat de placement. Ces bulletins doivent être signés par le souscripteur ou son mandataire. Cette signature matérialise l'engagement irrévocable du signataire à acquérir les quantités de titres qui lui seront attribuées à l'issue du dépouillement des souscriptions et de l'allocation des obligations. Le mandataire ne peut souscrire pour le compte de son mandant que sur présentation d'une procuration dûment signée et légalisée par ce dernier. Chaque bulletin de souscription doit être validé par le membre du syndicat de placement à l'origine de la souscription et une copie remise au souscripteur. Si le mandataire est une société de gestion d'actifs agréée par la COSUMAF, il est dispensé de présenter des justificatifs relatifs au mandat pour le compte duquel la souscription est effectuée.

Les membres du syndicat de placement doivent s'assurer, avant l'acceptation d'une souscription, que le souscripteur dispose de la capacité financière d'honorer ses engagements. Ils s'engagent à exiger la couverture des souscriptions à tout investisseur au moment de la souscription. Les membres du syndicat de placement sont tenus de conserver dans le dossier relatif à la souscription, les pièces et documents justificatifs qui leur ont permis de s'assurer de la disponibilité des fonds. Les sommes relatives à la couverture des souscriptions devront rester bloquées jusqu'à l'attribution des titres. En cas de réduction des ordres, une restitution des montants non alloués sera effectuée.

Toutes les souscriptions ne respectant pas les conditions énoncées supra seront frappées de nullité. Les souscriptions enregistrées sont irrévocables après la clôture de la période de souscription, même en cas de clôture par anticipation.

3.8. Période indicative de souscription

La période officielle de souscription s'étendra du 30 décembre 2024 au 08 janvier 2025. Cependant, en cas de placement d'un montant inférieur à FCFA 5 000 000 000 (Cinq milliards) à la date de clôture de la période de souscription, soit le 08/01/2025, les souscriptions pourraient être prorogées par l'émetteur, après autorisation de la COSUMAF ; avec maintien de la date initiale de jouissance en intérêts. Passé le délai de prorogation, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par l'établissement. En tant que de besoin, la période de souscription pourrait également être raccourcie ou reportée après aval du Régulateur.

Un avis de clôture sera publié dans un journal d'annonces légales.

3.9. Sécurisation et modalités de remboursement de l'emprunt

Le remboursement des fonds mobilisés dans le cadre de l'emprunt obligataire « ACEP CAMEROUN 7% BRUT 2024-2027 » sera sécurisé par un certain nombre de mesures explicitées ci-dessous :

3.9.1. Mécanismes de portée générale

- L'ouverture d'un compte séquestre dans les livres de la BICEC, banque de premier ordre, agréée par la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC). L'approvisionnement périodique dudit compte s'effectuera par des virements provenant du compte « orange money » ouvert par ACEP CAMEROUN dans les livres de la même banque, pour recevoir les sommes relatives à l'amortissement par mobile money des prêts octroyés à sa clientèle. Un troisième compte sera ouvert dans les livres de la BICEC, le compte de règlement, qui recevra les échéances à virer à la banque de règlement (BEAC) dans le respect du tableau d'amortissement de l'emprunt. Ce mécanisme est de nature à garantir la disponibilité d'une provision suffisante pour faire face à toutes et chacune des échéances de l'emprunt.
- Le nantissement partiel du compte "orange money" ouvert dans les livres de la BICEC au profit des souscripteurs.
- L'émission de billets à ordre de valeurs respectives correspondant à chacune des semestrialités de remboursement de l'emprunt.

Au surplus, des covenants sont prévus dans le cadre de cette opération, au travers desquels ACEP CAMEROUN s'engage vis-à-vis des souscripteurs potentiels, pendant toute la durée de vie de ces obligations. Il s'agit notamment des :

3.9.2. Covenants

3.9.2.1. Covenants financiers

- ✓ Maintenir la stabilité financière de l'établissement, à travers un niveau de fonds propres au moins égal à 15% de son actif net ;
- ✓ Contenir le risque de son activité de crédit, à travers un portefeuille à risques à 90 jours ne dépassant pas 12% du portefeuille de crédit brut ;
- ✓ Entretenir un niveau de couverture des dépôts clients par de la trésorerie disponible d'au moins 15%.

3.9.2.2. Covenants non financiers

Ils se déclinent en deux clauses distinctes :

A. Engagement à ne pas faire

L'Emetteur ACEP CAMEROUN s'engage à ne constituer, ni supporter, ni laisser subsister aucune sûreté sur tout ou partie de l'un quelconque de ses actifs corporels, incorporels et financiers, présents ou futurs, sans accord préalable des représentants de la masse des obligataires de l'emprunt obligataire objet du présent Document d'information, à l'exception de :

- ✓ Toute Sûreté existante à la date de signature et clairement explicitée dans la lettre d'engagement de l'émetteur (Cf. annexe);
- ✓ Toute Sûreté conférée uniquement par l'effet de la loi dans le cadre de son exploitation normale et courante ;

- ✓ Toute Sûreté consentie à l'occasion du financement de tout actif immobilisé dans la mesure où la sûreté constituée porte exclusivement sur l'actif en question et garantit seulement le paiement ou le financement de cet actif ;
- ✓ Toute Sûreté constituée par l'Emprunteur et dont les obligataires bénéficieraient pari passu.

B. Clause d'accélération croisée

Si l'une quelconque des dettes d'ACEP CAMEROUN était accélérée par l'un quelconque de ses créanciers, alors l'obligation objet du présent Document d'information serait automatiquement accélérée.

3.9.3. Gouvernance du mécanisme de sécurité de l'emprunt

Conformément à l'article 785 de l'acte uniforme de l'OHADA révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, les porteurs d'obligations de la présente émission pourront se regrouper de plein droit pour la défense de leurs intérêts, dans une masse qui jouit de la personnalité juridique; la masse des obligataires. Le groupement constitué élira ses représentants dans chaque catégorie d'investisseurs, à l'effet de consulter périodiquement le compte séquestre de l'emprunt et de la tenir informé de l'effectivité du mécanisme de sûreté.

3.9.4. Modalités de remboursement de l'emprunt

Chaque obligation émise, de valeur faciale FCFA 10 000 (Dix mille), est amortissables d'un montant semestriel constant de FCFA 2 000, soit 1/5^e de sa valeur nominale. Cet amortissement commencera après une période de différé en capital de 6 mois. L'emprunt sera amorti en totalité en décembre 2027.

3.9.4.1. Abondement du compte séquestre

Chaque mois, le compte « orange money » d'ACEP domicilié à la BICEC approvisionnera le compte séquestre de l'emprunt « ACEP CAMEROUN 7% BRUT 2024-2027 » également ouvert dans les livres du même établissement bancaire, du 1/6^e de la prochaine échéance à payer (voir tableau infra).

3.9.4.2. Paiement des échéances

- Au plus tard 96 heures avant chaque date de jouissance de l'emprunt, le compte séquestre sera débité du montant de l'échéance au profit du compte de règlement de l'emprunt.
- Au plus tard 72 heures avant la date de jouissance, le compte de règlement de l'emprunt sera à son tour débité pour approvisionner le compte de règlement de la banque agent dans les livres de la banque centrale.
- Au plus tard 48 heures avant la date de jouissance, la BEAC-CRCT, banque de règlement crédite les comptes des teneurs de comptes-conservateurs.
- Le jour J, les teneurs de comptes conservateurs procèdent aux opérations d'encaissement.

Le tableau infra explicite les provisions qui devront être constituées au mois le mois, pour assurer le service de la dette.

TABLEAU DES MONTANTS MENSUELS A ABONDER DANS LE COMPTE SEQUESTRE DE L'EMPRUNT						
Nombre d'Obligations	500 000					
Valeur faciale unitaire (en XAF)	10 000					
Encours initial	5 000 000 000					
Taux d'intérêt annuel	7,00%					
ANNÉES	SEMESTRES	ÉCHÉANCES	AMORTISSEMENT DU CAPITAL	INTÉRÊTS	SEMESTRIALITÉS	PROVISIONS MENSUELLES A CONSTITUER
2025	1	juin-25	0	175 000 000	175 000 000	29 166 669
2025	2	dec.-25	1 000 000 000	175 000 000	1 175 000 000	195 833 333
2026	3	juin-26	1 000 000 000	140 000 000	1 140 000 000	190 000 000
2026	4	dec.-26	1 000 000 000	105 000 000	1 105 000 000	184 166 667
2027	5	juin-27	1 000 000 000	70 000 000	1 070 000 000	178 333 333
2027	6	dec.-27	1 000 000 000	35 000 000	1 035 000 000	172 500 000
TOTAL			5 000 000 000	700 000 000	5 700 000 000	

Tableau 8 : Tableau des montants mensuels à abonder dans le compte séquestre (source : Arrangeur et Chef de File de l'opération)

3.10. Règles d'allocation des titres

Le minimum de souscription est fixé à 10 Obligations, correspondant à un investissement de FCFA 100 000 (Cent mille). Dans le cas où la somme totale des souscriptions recueillies par le syndicat de placement au terme de la période de souscription ne permettrait pas d'atteindre le montant cible de l'emprunt (FCFA 5 milliards), l'émetteur ACEP CAMEROUN se réserve le droit de maintenir l'émission à hauteur des sommes effectivement collectées ou de proroger la période de souscription après accord préalable de la COSUMAF. Dans le cas où la somme totale des souscriptions recueillies serait supérieure à FCFA 5 000 000 000 (5 milliards), ACEP CAMEROUN se réserve le droit de procéder à une surallocation après accord préalable de la COSUMAF ou de réduire les quantités souscrites en retenant en priorité les souscriptions des personnes physiques et des personnes morales non bancaires. Sur la part des titres restants, les souscriptions des personnes morales bancaires seraient réduites au prorata des montants initialement demandés.

3.11. Centralisation des souscriptions

Les ordres de souscription collectés par le syndicat de placement seront centralisés par le chef de file du consortium d'arrangeurs, jusqu'à la clôture des souscriptions.

La centralisation débutera le jour de l'ouverture de la période de souscription. Les membres du syndicat de placement devront quotidiennement, au plus tard à 17 heures, transmettre à la SDB centralisatrice, le point des souscriptions collectées à leurs guichets respectifs. La transmission se fera par le biais d'un fichier Excel conçu à cet effet et diffusé aux membres du syndicat de placement avant l'ouverture de la période de souscription.

La SDB centralisatrice procèdera à la consolidation des fichiers de souscription reçus des membres du syndicat de placement et transmettra l'état récapitulatif des souscriptions, ainsi qu'un rapport hebdomadaire sur le déroulement des opérations à l'Emetteur.

A la clôture de la période de souscription, une commission de dépouillement réunissant l'ensemble des agents placeurs et un représentant de l'émetteur procèdera au dépouillement général des ordres centralisés et établira un compte rendu de clôture de l'opération à soumettre à la COSUMAF.

3.12. Règlement-livraison des titres

A l'enregistrement des ordres de souscription, l'établissement placeur concerné procède à la réservation de fonds (constitution d'une provision) dans le compte du donneur d'ordre ou à un appel de fonds le cas échéant, à hauteur de la quantité de titres demandée. A l'issue des procédures de dépouillement des ordres de souscription et d'allocation des titres, les établissements placeurs procèdent aux débits fermes des comptes des donneurs d'ordres sur la base des quantités effectivement attribuées. La totalité des sommes collectées par les membres du syndicat de placement est transférée vers le compte de centralisation de l'opération ouvert au nom de l'émetteur par l'arrangeur et chef de file, dans les livres d'une banque de premier ordre. Le chef de file aura la charge de procéder au transfert des fonds vers le compte désigné par l'émetteur via la plateforme SYGMA, au plus tard 8 jours après la clôture de la période de souscription, conformément aux dispositions du règlement général de la COSUMAF. Concomitamment au transfert des fonds vers le compte de l'émetteur, chaque établissement placeur inscrit en compte-titres individuel, au nom de chaque souscripteur, les quantités de titres attribuées à l'issue de l'allocation et s'assure d'avoir signé avec chaque donneur d'ordre, une convention de compte-titres conformément à la réglementation.

Les agents placeurs s'engagent à rembourser aux souscripteurs, dans un délai n'excédant pas trois (3) jours ouvrés à compter de la date de livraison des titres, les reliquats de fonds correspondant à la différence entre les montants nets versés à la souscription et effectivement encaissés et les montants nets correspondant à leurs allocations réelles. Ces reliquats ne seront pas rémunérés. Le remboursement du reliquat se fera par virement bancaire.

3.13. Déclaration des résultats de l'opération

Un rapport sur le déroulement de l'émission obligataire et son résultat sera transmis à la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) et à ACEP CAMEROUN au plus tard huit (08) jours calendaires après la clôture des souscriptions

3.14. Date indicative de jouissance des titres

Chaque obligation souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à l'ouverture de la période de souscription.

3.15. Régime fiscal

3.15.1. Références légales, réglementaires, et administratives

- a) Règlement N° 14/07-UEAC-175-CM-15 du 19 mars 2007 portant institution d'un régime fiscal spécifique applicable aux opérations cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC) ;
- b) Loi N° 2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
- c) Circulaire N°012/MINFI/DGI/LRI/L du 13 juillet 2022 précisant les modalités d'application des dispositions fiscales de la loi N° 2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022

3.15.2. Fiscalité applicable aux personnes physiques et morales résidentes de la zone CEMAC

Le texte de référence qui énonce le régime fiscal applicable aux opérations et acteurs du secteur boursier en zone CEMAC est le **règlement N° 14/07-UEAC-175-CM-15 du 19 mars 2007 portant institution d'un régime fiscal spécifique applicable aux opérations cotées à la bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (BVMAC)**. Toutefois, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que ce règlement dont les dispositions seront déclinées ci-après, ne représente pas l'exhaustivité des situations fiscales applicables aux différentes catégories d'investisseurs. Toutes les personnes désireuses de souscrire les titres à émettre par ACEP CAMEROUN et plus particulièrement les personnes morales, sont invitées à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal du régime fiscal applicable à leur situation spécifique.

S'agissant particulièrement du régime fiscal camerounais, il est important de souligner que la **loi N° 2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022** et son texte d'application à savoir, la **circulaire N°012/MINFI/DGI/LRI/L du 13 juillet 2022** ont consacré la « mise en adéquation des mesures fiscales de promotion du secteur boursier avec la nouvelle organisation du marché des valeurs mobilières de l'Afrique centrale. ». De ce fait, la circulaire établit que la Loi de finances 2022 (i) adapte les dispositions relatives au régime fiscal du secteur boursier à la nouvelle organisation du marché des valeurs mobilières de l'Afrique centrale, (ii) tire les conséquences de la disparition de la Douala Stock Exchange (DSX) au profit de la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (BVMAC). Par suite, la circulaire conclut que « les facilités consacrées par le règlement N° 14/07-UEAC-175-CM-15 portant institution d'un régime fiscal spécifique applicable aux opérations cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC) s'appliquent à toutes les entreprises camerounaises cotées sur cette place boursière. ». L'adhésion du législateur national s'est confirmée par la suite puisqu'il a introduit aux articles 108 et suivants du Code Général des Impôts (« CGI »), un régime fiscal favorable à la promotion du secteur boursier.

Sous réserve de modifications légales, réglementaires ou administratives, le régime fiscal actuellement en vigueur est détaillé infra :

3.15.2.1. Fiscalité des revenus

Les revenus des placements sont soumis à l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers (IRCM). De fait, le règlement N° 14/07-UEAC-175-CM-15 du 19 mars 2007 portant institution d'un régime fiscal spécifique applicable aux opérations cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC) stipule en son article 7 que « *le taux de la retenue à la source sur les dividendes, intérêts des obligations à moins de cinq (5) ans de maturité et autres rémunérations provenant des valeurs mobilières privées admises à la cote de la BVMAC est fixé à 10,0%. Cette retenue à la source est opérée par le teneur de comptes-conservateur au profit de l'Etat de résidence du titulaire du compte. Elle constitue un prélèvement libératoire de toute autre imposition. Ce taux est fixé à 5,0% pour les rémunérations des obligations des sociétés privées ou publiques d'échéance cinq (5) années ou plus* ».

3.15.2.2. Fiscalité des plus-values

Le règlement N° 14/07-UEAC-175-CM-15 portant institution d'un Régime fiscal spécifique applicable aux Opérations cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC) dispose en son article 5 que « *sont exonérés d'impôt sur le revenu des valeurs mobilières ou tout autre impôt ou prélèvement de même nature, les produits visés aux points a), b), et c) listés ci-dessous :*

- a) *Les intérêts des obligations des états, pour les résidents de la CEMAC ;*
- b) *Les intérêts des obligations des collectivités locales de la CEMAC ;*
- c) *Les plus-values réalisées au titre de la cession des valeurs mobilières par les personnes physiques et morales visées à l'article 3.*

Pour l'application de cette disposition, la plus-value s'entend du prix de cession diminué du prix d'acquisition et des frais de gestion des titres cédés. Sont exemptées du droit d'enregistrement et du timbre les cessions des valeurs mobilières admises à la cote de la BVMAC ».

3.15.3. Fiscalité applicable aux personnes physiques et morales non-résidentes de la zone CEMAC

La fiscalité relative aux revenus de capitaux mobiliers applicable à la présente opération (retenue à la source sur les intérêts et autres rémunérations provenant de valeurs mobilières privées admises à la cote de la BVMAC) sera celle portant sur les valeurs mobilières dans le pays de résidence de chaque souscripteur non-résident de la zone CEMAC.

3.15.4. Fiscalité applicable aux Emetteurs de valeurs mobilières admises a la cote de la Bourse Des Valeurs Mobilières De l'Afrique Centrale (BVMAC)

Les personnes morales de droit privé qui font appel public à l'épargne sur le marché financier de l'Afrique centrale (BVMAC), à travers l'émission de titres financiers (actions ou obligations) et dont les titres sont subséquentement admis à la cote de la BVMAC, bénéficient d'un cadre fiscal avantageux.

Ces incitations fiscales se présentent ainsi qu'il suit :

3.15.4.1. Taux réduit de l'impôt sur les sociétés (IS) :

Le Règlement N° 14/07-UEAC-175-CM-15 du 19 mars 2007 portant institution d'un régime fiscal spécifique applicable aux opérations cotées à la BVMAC consacre un régime fiscal particulier pour les valeurs mobilières et autres instruments financiers admis à la cote de la BVMAC. Ce texte établit comme principe la réduction des impôts pesant sur les participants aux opérations du marché financier de la zone CEMAC.

Dans le cas du marché obligataire le CGI dispose que : « les sociétés qui émettent des titres sur le marché obligataire de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale bénéficient de l'application d'un taux réduit d'Impôt sur les sociétés de 25% ».

Ce taux préférentiel s'applique à partir de la date d'admission des titres sur la cote de la BVMAC, offrant ainsi un avantage fiscal significatif aux émetteurs, pour encourager le recours au marché obligataire sous régional. En l'espèce, ACEP envisage d'émettre des obligations sur le marché de la BVMAC ; en conséquence, dès l'admission de ses titres à la cote, l'établissement pourra bénéficier du taux réduit d'IS de 25%.

3.15.4.2. Déductibilité fiscale des charges liées à la rémunération des investisseurs

Les obligations émises sur le marché financier sont souscrites par des investisseurs, personnes physiques ou morales, contre rémunération ; c'est l'intérêt, encore appelé coupon. Le coupon est périodiquement servi aux investisseurs par l'émetteur. D'après le régime fiscal en vigueur, ces paiements peuvent être admis en charge déductible de l'IS, sous certaines conditions, notamment au regard des dispositions relatives à la déductibilité des provisions et des amortissements.

Pour qu'une charge soit admise comme provision et déductible fiscalement, elle doit satisfaire plusieurs conditions de fond, notamment :

- Avoir un lien avec une charge ou une dépréciation : la provision doit correspondre à une charge qui, si elle avait été réalisée au cours de l'exercice, aurait été déductible. Dans le cas des obligations, les intérêts à verser aux investisseurs constituent une charge financière, qui, une fois versée, est directement déductible du résultat imposable de l'exercice courant.
- Être une charge nettement précisée : La nature de la charge (intérêts) et son montant doivent pouvoir être déterminés de manière précise. Dans le contexte d'obligations émises sur le marché financier, le montant précis des intérêts qu'il faudra acquitter figure dans le document d'information de l'émission (tableau d'amortissement de l'emprunt) et est donc parfaitement connu d'avance, ainsi que les modalités effectives de paiement. Cette précision permet de justifier leur déductibilité.
Les intérêts des obligations constituent des frais financiers qui, en vertu de leur nature et de leur montant précisément déterminés sont déductibles du résultat imposable de l'exercice. Ces frais, lorsqu'ils sont effectivement payés ou provisionnés, respectent les conditions de déductibilité prévues par la législation fiscale.

En revanche, le remboursement du capital emprunté, correspondant à l'amortissement des obligations, ne constitue pas une charge déductible. Le remboursement affecte uniquement le bilan de l'entreprise, sans impacter le résultat imposable et ne donne donc pas droit à déduction fiscale.

3.16. Cotation en bourse et cessibilité des obligations

L'admission des titres issus de l'opération d'emprunt obligataire « ACEP CAMEROUN 7% BRUT 2024-2027 » au compartiment obligataire de la BVMAC sera sollicitée de l'Entreprise de marché. Suivant les dispositions du règlement général de la COSUMAF, la cotation en bourse doit intervenir dans un délai maximum de 30 jours calendaires après la clôture des opérations de souscription. Préalablement aux démarches d'introduction en bourse, l'arrangeur et chef de file devra soumettre une demande de prise en charge de la valeur ACEP 2024 par le mécanisme du Dépositaire Central Unique (DCU) auprès de la cellule règlement et de conservation des titres de la banque centrale, en vue de sa codification.

Les obligations émises dans le cadre de l'emprunt obligataire « ACEP CAMEROUN 7% BRUT 2024-2027 » seront librement cessibles et la cotation permettra d'assurer leur liquidité.

3.17. Service financier de l'emprunt

Le service financier de l'opération « ACEP CAMEROUN 7% BRUT 2024-2027 » sera assuré par UPLINE Securities Central Africa (USCA). Les prestations qui incomberont à USCA en tant qu'agent financier sont :

3.17.1. Gestion des paiements

Il sera question de :

- ✓ s'assurer de l'abondement mensuel des sommes relatives au service de la dette dans le compte séquestre prévu à cet effet, ainsi que du virement des fonds relatifs au paiement des différentes échéances respectives dans le compte de règlement de l'emprunt et in fine, de leur mise à disposition de la banque de règlement en temps opportun.
- ✓ En collaboration avec la banque agent et le dépositaire central-banque de règlement, veiller à ce que les opérations d'encaissement au profit des investisseurs soient effectuées dans le strict respect du calendrier défini et suivant tableau d'amortissement de l'emprunt.
- ✓ Veiller à ce que les retenues à la source soient effectuées par les teneurs de comptes conservateurs.

3.17.2. Surveillance de la conformité

Vérifier que l'émetteur respecte les termes du document d'information de l'opération visé par la COSUMAF dans sa gestion du service de la dette.

3.17.3. Communication

En tant que de besoin, servir d'intermédiaire entre l'émetteur et les investisseurs, en transmettant des informations et des mises à jour.

3.17.4. Conseil financier

A la demande de l'émetteur ou en cas de nécessité, formuler des conseils.

3.18. Juridiction compétente

La présente émission est régie par la réglementation OHADA, la réglementation en vigueur sur le marché financier de l'Afrique centrale (CEMAC & COSUMAF) et la loi camerounaise.

Tout différend qui pourrait survenir lors d'une phase quelconque de cette opération et pour quelque raison que ce fut, fera l'objet d'un règlement à l'amiable. A défaut de règlement amiable dans un délai maximum de 02 mois, le litige sera soumis à l'arbitrage de la COSUMAF ou le cas échéant, de tout tribunal compétent du choix de la partie plaignante.

IV. PRESENTATION GENERALE DE L'EMETTEUR ACEP CAMEROUN

4.1. Renseignements à caractère général sur l'Emetteur

4.1.1. Genèse

Le projet ACEP Cameroun voit le jour en 1999 à l'initiative du Gouvernement camerounais, avec le concours financier de l'Union Européenne (UE) et de l'Agence Française de Développement (AFD) et sous la supervision technique d'ACEP développement, pour le financement de très petites entreprises en milieu urbain.

En septembre 2005, le projet ACEP Cameroun est privatisé et devient ACEP Cameroun Société Anonyme ; établissement de microfinance de, dont la fiche signalétique figure ci-dessous :

4.1.2. Signalétique

Dénomination sociale	Agence de Crédit pour l'Entreprise Privée (ACEP) CAMEROUN S.A
Date de constitution :	1999
Forme juridique et nationalité :	Société anonyme de droit camerounais avec conseil d'administration
Statut :	Etablissement de Micro Finance de 2ème catégorie
Mandataire social	Yann AKINDELE (Directeur Général)
Adresse du siège social :	Yaoundé, Bastos - Derrière l'Ambassade de Chine BP : 14 614
Coordonnées téléphoniques :	(+ 237) 698 08 11 11 / 671 71 72 72 (+237) 222 21 98 70/ 222 20 37 95
Coordonnées électroniques	info@acep-cameroun.org
Numéro d'identifiant unique :	M100500019404S
Régime fiscal	Régime du réel
Référence de l'agrément MINEFI :	Arrêté N° 06/369/CF/MINEFI du 11 octobre 2006
Référence de l'agrément COBAC :	N° D- 2006/36 du 10 avril 2006
RCCM :	N° RCCCM: RC/YAO/2016/M/248
Capital social (FCFA) :	1 444 000 000
Objet social :	Suivant l'article 3 de ses statuts, la société a pour objet directement ou indirectement, au Cameroun : ✓ Le financement de très petites et de micro entreprises exerçant leur activité en milieu urbain, dans le cadre de la réglementation de l'activité de microfinance, y compris la collecte de l'épargne, la réalisation de prêts et la fourniture de produits et services financiers destinés aux très petites et aux micro entreprises, la prise et la réalisation de garanties nécessaires à cette activité, conformément à son agrément en tant qu'établissement de microfinance de 2^e catégorie ✓ Et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social, de nature à favoriser le développement en tout ou partie des activités de la société.
Textes législatifs :	La Microfinance au Cameroun est principalement régie par le règlement N°01/17/CEMAC/UMAC/COBAC du 27 septembre 2017 qui fixe les règles relatives aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de microfinance dans la CEMAC, et s'applique aux EMF, à leurs organes sociaux et auditeurs externes.

Tableau 9 : Fiche signalétique de l'Emetteur

4.1.3. Mission

Comme mentionné ci-avant, la volonté du Gouvernement camerounais à travers la mise sur pied du projet « ACEP CAMEROUN » était de mettre en place un circuit de financement accessible aux très petites et aux micros entreprises souvent exclues du système bancaire traditionnel.

Au fil des années, l'institution a construit une offre de produits et de services spécifiquement conçue pour répondre aux besoins et aux problématiques propres à ses cibles statutaires de clientèles. De fait, sa mission est d'accompagner le développement des petites et moyennes entreprises camerounaises au travers de services financiers simples d'utilisation et de contribuer ainsi à l'essor économique du Cameroun.

4.1.4. Valeurs

Pour accomplir sa mission, l'établissement s'appuie sur 5 valeurs fondamentales, à savoir : l'Intégrité, la Proximité, l'Efficacité, l'Esprit d'équipe, et la Responsabilité (IPEER).

- **L'Intégrité** : dans son action quotidienne, ACEP CAMEROUN est soucieuse de la morale et de l'éthique professionnelle. Elle approche sa mission avec droiture, honnêteté et humilité.
- **La Proximité** : ACEP CAMEROUN est attentif aux besoins de ses clients et de ses collaborateurs et se montre disponible pour les accompagner. Elle se veut un partenaire accessible et privilégie la simplicité dans ses interactions. Elle s'emploie à cultiver un sens irréprochable de l'accueil auprès de son personnel.
- **L'Efficacité** : Pour atteindre ses objectifs, ACEP CAMEROUN veille à l'optimisation des ressources dont elle dispose et croit en la créativité comme puissant levier permettant d'apporter des solutions sur mesure aux problématiques auxquelles elle est confrontée.
- **L'Esprit d'équipe** : au sein d'ACEP Cameroun, l'esprit d'équipe est une valeur cardinale. La diversité est célébrée et le personnel unit ses forces pour servir au mieux les intérêts des clients et ceux de l'entreprise.
- **La Responsabilité** : ACEP CAMEROUN met tout en œuvre pour garantir sa fiabilité. Elle s'engage à respecter ses obligations et à préserver les intérêts de ses clients et les siens propres.

4.1.5. Chiffres clés

En 25 années d'expérience, ACEP CAMEROUN a su s'imposer comme un des acteurs de tout premier plan du secteur de la microfinance au Cameroun. L'établissement compte :

- 26 agences sur l'étendue du territoire camerounais ;
- 39 044 clients actifs ;
- 381 collaborateurs.

4.2. Renseignements sur le capital social d'ACEP CAMEROUN

4.2.1. Généralités sur le capital d'ACEP CAMEROUN.

A la date d'élaboration du présent document d'information, le capital social est d'un milliard quatre cent quarante millions (1 440 000 000) de Francs CFA. Il est divisé en cent quarante-quatre mille (144 000) actions ordinaires d'une valeur nominale de dix mille (10 000) Francs CFA chacune, entièrement libérées et attribuées aux actionnaires en proportion de leurs apports à l'issue de l'Assemblée Générale du 30 mars 2011.

4.2.2. Evolution du capital social et structure de l'actionnariat

A la constitution de la société le 19 septembre 2005, le capital social avait été fixé à la somme FCFA de six cent millions (600 000 000). Il était divisé en action d'une valeur nominale FCFA de dix mille (10 000) chacune. Le tour de table se présentait ainsi qu'il suit :

Dénomination de l'actionnaire	Nombre d'actions détenues	Participation en %
Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC)	21 000	35%
Investisseurs & Partenaires (I&P)	15 000	25%
Société Nationale d'Investissement (SNI)	9 000	15%
ACEP INTERNATIONAL	9 000	15%
Chambre de Commerce, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat (CCIMA)	6 000	10%
TOTAL	60 000	100%

Tableau 10 : Répartition du capital social à la constitution de la société (source : protocole de privatisation d'ACEP CAMEROUN)

En mars 2011, l'assemblée générale a décidé de l'augmentation du Capital social par incorporation des réserves le portant ainsi de FCFA 600 000 000 à FCFA 1 440 000 000 reparti en 144 000 actions de FCFA 10 000 (dix mille) chacune assorties du même droit de vote.

Dénomination de l'actionnaire	Nombre d'actions détenu	Participation en %
Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC)	38 880	27%
Investisseurs & Partenaires (I&P)	28 800	20%
Société Nationale d'Investissement (SNI)	21 600	15%
ACEP INTERNATIONAL	18 720	13%
Petits Porteurs au Capital d'ACEP CAMEROUN (PPCA)	15 840	11%
Chambre de Commerce, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat (CCIMA)	14 400	10%
Groupe du Personnel d'ACEP (GPAC)	5 760	4%
TOTAL	144 000	100%

Tableau 11 : Structure de l'actionnariat d'ACEP CAMEROUN au 30 09 2024 (source : ACEP CAMEROUN)

4.3. Renseignements relatifs aux principaux actionnaires

L'actionnariat d'ACEP CAMEROUN est constitué d'institutions de tout premier plan au rang desquelles : (i) la Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC), (ii) les Investisseurs et Partenaires, (iii) la Société Nationale d'Investissement (SNI), (iv) le groupe ACEP INTERNATIONAL et (v) la Chambre de Commerce, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat (CCIMA).

4.3.1. Présentation de la Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC)

La BICEC est l'un des établissements bancaires systémiques de la zone CEMAC et une institution clé du paysage bancaire camerounais.

La BICEC offre une gamme complète de produits et services bancaires destinés aussi bien aux entreprises, qu'aux institutionnels et aux particuliers ; incluant les comptes à vue et à terme, les financements, les moyens de paiement, la banque à distance, etc.

Fondée en 1962 sous le nom de « BICIC », la banque a appartenu à plusieurs grands groupes bancaires au fil des ans, à l'instar du groupe bancaire français Banque Populaire – Caisse d'Épargne (BPCE), dont elle a été la filiale entre 1997 et 2019, avant d'être cédée au groupe bancaire marocain Banque Centrale Populaire (BCP). Le rachat de l'établissement par le groupe BCP a été l'occasion en 2019 de renforcer la solidité financière de la BICEC, en faisant passer son capital social des 12 milliards de francs CFA réglementaires à presque 50 milliards de francs CFA, au travers d'une augmentation de capital par apport en numéraire.

La BICEC figure dans le top 5 des banques camerounaises de par (i) l'encours des dépôts de sa clientèle, (ii) ses encours de crédit et plus généralement, (iii) son total bilan.

Ce positionnement est affirmé par divers facteurs, notamment :

- Son expertise mise en avant par une équipe de professionnels et reconnue sur la place bancaire camerounaise ;
- Son offre complète de produits et services : la BICEC propose à ses clients et prospects des financements, des produits et services de trade finance, des produits d'épargne et même des solutions d'investissement sur les marchés financiers par le canal de sa filiale dédiée Upline Securities Central Africa (USCA) ;
- Son réseau étendu d'agences : au 30 septembre 2024, la banque compte 40 agences répartie sur l'ensemble du territoire camerounais ;

Dotée d'un portefeuille de plus de 380 000 clients, la BICEC compte sur ses savoir-faire et sur le dynamisme de ses 800 collaborateurs et plus, pour demeurer l'un des piliers du système bancaire camerounais.

La BICEC détient depuis l'origine, 27% du capital social d'ACEP CAMEROUN ; ce qui en fait le premier actionnaire de référence.

L'intérêt pour ACEP CAMEROUN d'avoir la BICEC comme premier actionnaire de référence est indéniable et se traduit de diverses manières, à savoir notamment :

- Une facilité d'accès à des ressources complémentaires :
De fait, au-delà de son apport en numéraire dans le Capital d'ACEP et dans les limites autorisées par sa politique de crédit et la réglementation prudentielle, la BICEC accompagne ACEP CAMEROUN à travers diverses lignes de financement qui permettent à l'EMF de consolider année après année le volume de ses concours à sa clientèle et partant, ses performances sociale et financière ;

- Un renforcement continu de la gouvernance de l'établissement :
De par le nombre de parts qu'elle détient au capital d'ACEP CAMEROUN, la BICEC est très fortement impliquée dans le suivi de la marche de l'entreprise. Elle exerce son action de suivi et de supervision au niveau du Conseil d'administration au sein duquel elle occupe 3 sièges. Son action s'exerce également au travers des différents comités émanant du Conseil d'administration, à l'instar du Comité d'audit qu'elle préside.

4.3.2. Présentation d'Investisseurs et Partenaires (I&P)

Le fonds I&P est un groupe d'investissement d'impact dont l'objectif principal est de financer et d'accompagner des petites et moyennes entreprises et des startups en Afrique subsaharienne dans le but ultime de stimuler l'entrepreneuriat, créer des emplois et favoriser une croissance économique durable sur le continent, tout en générant un impact social, environnemental et de bonne gouvernance.

Les engagements de I&P se déclinent ainsi qu'il suit :

- **Appui à la croissance des PME africaines :**
 - *Financement* : fournir des financements adaptés allant des prises de participations aux des prêts à moyen terme, ainsi qu'aux outils financiers hybrides ;
 - *Conseil et assistance technique* : offrir un accompagnement stratégique et opérationnel (gestion, marketing, développement durable, etc.).
I&P contribue à l'émergence d'écosystèmes entrepreneuriaux en soutenant des initiatives de formation, de mise en réseau et d'accompagnement des entrepreneurs.
- **Impact social et environnemental :**
 - *Création d'emplois* : favoriser la création et le maintien d'emplois locaux ;
 - *Inclusion* : encourager l'inclusion économique des femmes et des jeunes ;
 - *Développement durable* : promouvoir des pratiques responsables et durables parmi les entreprises financées.
- **Promotion de la gouvernance :**
 - *Transparence et éthique* : renforcer la transparence et les pratiques de bonne gouvernance au sein des entreprises partenaires.

Les modèles d'investissement d'I&P incluent :

- **Fonds d'investissement directs** : Prises de participations minoritaires dans des PME ;
- **Fonds de fonds** : Investissements dans des fonds locaux pour renforcer l'écosystème entrepreneurial ;
- **Plateformes d'incubation** : Création et soutien de plateformes pour accompagner les très petites entreprises.

I&P gère plusieurs fonds avec des objectifs spécifiques :

- **IPDEV (Investisseurs & Partenaires Développement) :**
Ce fonds cible principalement les startups et les jeunes entreprises dont les besoins de financement sont en phase d'amorçage.

- IPAE (Investisseurs & Partenaires Afrique Entrepreneurs) :
Vise les PME bien établies en phase de croissance, nécessitant des financements plus conséquents.
- IPAE 2 (Investisseurs & Partenaires Afrique Entrepreneurs 2) :
Représente une continuation du fonds IPAE, tout en offrant une diversité accrue des secteurs d'activité et des régions et une capacité d'investissement plus importante.

Les principaux secteurs d'intervention de I&P sont ; (i) l'agriculture et l'agro-industrie, (ii) l'énergie et les énergies renouvelables, (iii) la santé, (iv) l'éducation, les TIC, (v) les industries manufacturières et l'artisanat, (vi) les infrastructures et le transport, (vii) la nutrition et la sécurité alimentaire et (viii) les services financiers et technologies financières (Fintech).

En 22 ans d'activité, I&P a déployé ses activités dans 11 pays d'Afrique subsaharienne où elle a soutenu et continue de soutenir des centaines d'entreprises, dont ACEP CAMEROUN dont elle détient 20% du capital social.

Depuis sa création en 2002, I&P a investi un peu plus de 400 millions d'Euros dans les entreprises du continent.

4.3.3. Présentation de la Société Nationale d'Investissement du Cameroun (SNI)

La SNI est une institution étatique camerounaise créée pour promouvoir le développement économique à travers l'investissement et la gestion des entreprises publiques et parapubliques. Fondée en 1964 pour servir de catalyseur de l'industrialisation et de la diversification économique, la SNI joue un rôle crucial dans l'économie camerounaise en facilitant le développement de secteurs stratégiques et en investissant massivement dans des projets à fort potentiel de croissance, ainsi qu'en soutenant les initiatives de développement durable.

Les principales missions de la SNI sont les suivantes :

- **Investissement** : La SNI intervient en tant qu'investisseur institutionnel en apportant des capitaux dans des projets d'envergure et des entreprises stratégiques pour le développement économique du Cameroun ;
- **Accompagnement stratégique** : Elle offre un soutien technique et financier aux entreprises en croissance, en mettant à leur disposition son expertise pour les aider à atteindre leurs objectifs de développement ;
- **Développement de projets d'infrastructure** : La SNI joue un rôle crucial dans la mise en œuvre de projets d'infrastructure essentiels à l'amélioration des conditions économiques et sociales du pays.

Les interventions de la SNI se concentrent sur :

- **Les prises de participations** : Investissements dans des entreprises et des projets clés pour stimuler l'industrialisation et la diversification économique ;
- **Les partenariats publics-privés** : Promotion de la collaboration entre le secteur public et le secteur privé pour le développement de projets d'envergure ;

- **Le soutien au développement local** : Contribution à l'amélioration des infrastructures et des services essentiels pour les communautés locales.

Sa participation au capital social d'ACEP CAMEROUN à hauteur de 15% matérialise son engagement à contribuer significativement à la transformation économique du Cameroun, à la construction d'une économie résiliente et inclusive et au développement durable du pays ; concourant par son action à la création de valeur économique, à la génération d'emplois et à l'amélioration des conditions de vie.

4.3.4. Présentation d'ACEP INTERNATIONAL

ACEP-International est un opérateur privé de microfinance créé par Nicolas ROFE et Thierry PERREAU et présent en Afrique depuis 1989. ACEP-International est à l'origine de la méthodologie ACEP de financement de petites entreprises et a apporté son expertise à la création et au lancement des 4 institutions qui constituent l'actuel groupe ACEP.

ACEP-International a également animé de nombreux projets d'appui technique et institutionnel (micro-assurance, méso finance, financement rural, transformation en SA...). ACEP-International est progressivement devenu actionnaire de ces institutions, a fondé ACEP-Group en 2017 et lui a fait un apport de ses différentes participations en octobre 2019.

Ses principales missions sont :

- **Financement** : Fournir des solutions de financement sur mesure, qui favorisent la croissance et la pérennité des entreprises et particulièrement des PME ;
- **Accompagnement** : Offrir conseil stratégique et assistance technique aux entreprises financées, en mettant à leur disposition une expertise approfondie et un réseau de partenaires ;
- **Développement d'écosystèmes** : Contribuer à la création et au renforcement d'écosystèmes entrepreneuriaux locaux, en soutenant des initiatives visant à encourager l'entrepreneuriat et à stimuler l'innovation.

ACEP International déploie ses activités à travers divers modèles :

- **Partenariats stratégiques** : collaboration avec d'autres institutions financières et organisations pour maximiser l'impact des interventions ;
- **Programmes d'accompagnement** : mise en place de programmes de mentorat et de formation pour aider les entreprises à optimiser leur gestion et à accroître leur compétitivité.

ACEP International détient 13% du capital social d'ACEP CAMEROUN et à travers cette prise de participation, a été en mesure au fil des années d'impacter positivement l'écosystème local, en termes de :

- **Stimulation de l'inclusion financière ;**
- **Promotion de l'entrepreneuriat et stimulation de la croissance économique ;**
- **Amélioration des conditions de vie des populations.**

4.3.5. Présentation de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat du Cameroun (CCIMA)

La CCIMA est l'une des principales institutions de représentation des entreprises au Cameroun, qu'elles soient commerciales, industrielles, minières ou artisanales.

Créée en 1959, son rôle est de soutenir le développement économique et industriel du pays en facilitant l'interaction entre le secteur public et le secteur privé. Au surplus, la CCIMA est un acteur clé pour l'amélioration du climat des affaires, la facilitation des échanges commerciaux et le soutien de l'innovation. Elle joue également un rôle crucial dans la mise en place de politiques favorables à l'expansion économique, en collaborant étroitement avec les autorités publiques et les partenaires internationaux.

Elle est également impliquée dans des initiatives de développement durable et de responsabilité sociale des entreprises.

La CCIMA est à l'origine d'actions concrètes visant au développement du secteur privé, à l'instar de la facilitation des démarches administratives et l'assistance technique et le conseil aux entrepreneurs.

En outre, cette institution œuvre pour la modernisation et la structuration des différents secteurs économiques, encourageant ainsi l'innovation et la compétitivité au niveau national et international. Sa vision est de favoriser un environnement propice à la croissance durable des entreprises, tout en contribuant à la prospérité économique du Cameroun.

Sa participation de 10% au capital social d'ACEP CAMEROUN fait de la CCIMA un des actionnaires de référence de l'EMF.

A l'issue de la présentation des actionnaires détenant 85% du capital social de l'EMF, on ne peut conclure qu'à la robustesse de l'actionnariat d'ACEP CAMEROUN. De fait, cet actionnariat est composé d'institutions prestigieuses, reconnues chacune dans leurs domaines d'intervention respectifs ; conférant ainsi à ACEP CAMEROUN une indéniable crédibilité.

Au-delà de son actionnariat de prestige, la remarquable gouvernance d'ACEP CAMEROUN est un facteur additionnel qui contribue à en faire un des acteurs majeurs.

4.4. Gouvernance d'entreprise, supervision et contrôle

4.4.1. Gouvernance d'entreprise

La gouvernance d'ACEP CAMEROUN découle des règles édictées par :

- **L'acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique (GIE) :** en tant que de société anonyme, le fonctionnement d'ACEP CAMEROUN est régi par des règles précises qui visent à (i) garantir l'efficacité et la transparence de sa gestion et à (ii) protéger les droits de ses actionnaires et organiser les relations entre ces derniers ;

- **Le Règlement COBAC EMF R-2017/04 relatif au gouvernement d'entreprise dans les établissements de microfinance** : ce texte réglementaire a pour objectif principal de renforcer la gouvernance et la transparence au sein des établissements de microfinance dans les pays membres de la CEMAC ;
- **Les statuts de la société** : en considération des textes de référence évoqués supra, la gouvernance d'ACEP CAMEROUN repose sur plusieurs organes clés, ayant chacun des rôles et responsabilités spécifiques. Les principaux organes de gouvernance d'ACEP CAMEROUN sont présentés ci-dessous :

4.4.1.1. Assemblée Générale des Actionnaires

L'Assemblée Générale est l'instance collective de gouvernance où les actionnaires d'ACEP CAMEROUN se réunissent pour prendre des décisions importantes concernant la gestion de l'entreprise.

Elle a pour fonction principale de voter sur des résolutions qui concernent la gestion de la société, et elle joue un rôle central dans la gouvernance d'entreprise. Les statuts d'ACEP CAMEROUN distinguent trois types d'Assemblées Générales :

- **Assemblée Générale Ordinaire (AGO)** : Elle se réunit généralement une fois par an, et son but principal est de valider les comptes annuels de l'entreprise, de décider de la distribution des dividendes et de renouveler ou élire les administrateurs ou membres du conseil d'administration. C'est également lors de l'AGO que les actionnaires exercent leur droit de vote sur des questions telles que l'approbation des rapports financiers, la nomination des auditeurs externes (commissaires aux comptes), l'émission d'obligations et plus globalement, la gestion de l'entreprise.
- **Assemblée Générale Extraordinaire (AGE)** : Elle se tient à des moments exceptionnels et est convoquée pour prendre des décisions importantes qui nécessitent une modification des statuts de la société à l'instar de la fusion, la scission, la réduction ou augmentation du capital social, ou des changements dans la structure de la société.
- **Assemblée Générale Spéciale** : L'Assemblée Générale Spéciale réunit les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée. Elle approuve ou désapprouve les décisions des Assemblées Générales lorsque ces décisions modifient les droits de ses membres. L'Assemblée Générale Spéciale ne délibère valablement que si les Actionnaires présents ou représentés possèdent au moins la moitié des actions, sur première convocation, et le quart des actions, sur deuxième et troisième convocation. L'Assemblée Générale Spéciale statue à la majorité des deux tiers des voix exprimées et il n'est pas tenu compte des bulletins blancs.

4.4.1.2. Administration de l'Etablissement

A. Conseil d'administration

Suivant ses statuts, le Conseil d'administration d'ACEP CAMEROUN est composé de 03 membres au moins et de 12 membres au plus, nommés et révocables par l'Assemblée Générale Ordinaire, choisis parmi les candidats proposés par les actionnaires.

Il a pour principales missions de:

- Définir les grandes orientations stratégiques de l'entreprise et s'assurer de leur mise en œuvre ;
- Contrôler et évaluer les performances du Directeur général et de l'équipe de direction, en veillant à la bonne exécution des stratégies ;
- Identifier et évaluer les risques potentiels auxquels l'entreprise est confrontée et mettre en place des mécanismes de gestion des risques ;
- Définir des politiques clés concernant la gouvernance, la rémunération, et d'autres domaines importants de l'entreprise ;
- Assurer la transparence des opérations et rendre compte aux actionnaires et aux parties prenantes des performances et des décisions ;
- Agir dans le meilleur intérêt des actionnaires et des parties prenantes, en protégeant leurs droits et intérêts ;
- Participer à la nomination des dirigeants et à leur évaluation, en veillant à leur compétence et à leur intégrité ;
- Promouvoir des pratiques commerciales éthiques et responsables, en tenant compte des impacts sociaux et environnementaux de l'entreprise.

Au 31 juillet 2024, la composition du Conseil d'administration d'ACEP CAMEROUN était celle indiquée dans le tableau qui figure ci-dessous :

Actionnaire	Représentant	Rôle au sein du Conseil	Nationalité	Date de nomination	Renouvellement de mandat (le cas échéant)
N/A	Ambroise ONDOA ONANA	Président	Camerounaise	AG ayant statué sur les comptes 2022	AG statuant sur les comptes 2025
SNI	Jocelyne Sylvie NDOMBO	Administrateur	Camerounaise	AG ayant statué sur les comptes 2022	AG statuant sur les comptes 2025
BICEC	Outman ROQDI	Administrateur	Marocaine	AG ayant statué sur les comptes 2022	AG statuant sur les comptes 2025
	Omar ES-SABBANE	Administrateur	Marocaine	AG ayant statué sur les comptes 2022	AG statuant sur les comptes 2025
	POULLEAU Virginie			AG ayant statué sur les comptes 2022	AG statuant sur les comptes 2025
I&P	Vivian TCHATCHUENG	Administrateur	Camerounaise	AG ayant statué sur les comptes 2022	AG statuant sur les comptes 2025
	Jeremy HAJDENBERG	Administrateur	Française	AG ayant statué sur les comptes 2022	AG statuant sur les comptes 2025
ACEP INTERNATIONAL	Thierry PERREAU	Administrateur	Française	AG ayant statué sur les comptes 2022	AG statuant sur les comptes 2025
CCIMA	MOHAMADOU	Administrateur	Camerounaise	AG ayant statué sur les comptes 2022	AG statuant sur les comptes 2025
PPCA	A désigner	Administrateur	Camerounaise		

Tableau 12 : Composition du Conseil d'administration au 30 septembre 2024 (source : ACEP CAMEROUN)

Considérant que la plupart des difficultés et faillites enregistrées dans les EMF de la CEMAC ont été provoquées par le non-respect des bonnes pratiques de gouvernance, le régulateur a optimisé le cadre réglementaire en 2017 de sorte à ce qu'il définisse dorénavant des chaînes de responsabilités transparentes et consacre l'impératif pour les organes sociaux de rendre compte de leurs actes, notamment, au travers de l'amélioration de la transparence et de l'information en tant que moyens permettant d'éviter ou de réduire les sources potentielles de conflit d'intérêts.

Cette optimisation s'est entre autres matérialisée par l'obligation pour les EMF de créer des comités spécialisés émanant directement du Conseil d'administration et dont le rôle consiste à apporter une expertise spécifique et à réaliser des analyses approfondies sur des sujets complexes, permettant ainsi au Conseil d'administration de prendre des décisions plus éclairées et ultimement, d'améliorer la gouvernance globale de l'établissement. Plus généralement, ces comités auxiliaires sont créés pour assister le Conseil d'administration dans l'exercice de ses responsabilités.

A cet égard, le Conseil d'administration d'ACEP CAMEROUN s'appuie sur 04 comités spécialisés de 3 membres chacun, qui seront identifiés et décrits dans les prochaines lignes.

a. Comités spécialisés du Conseil d'administration

- **Le Comité de gouvernement d'entreprise** : cette émanation du Conseil d'administration est chargée de superviser les meilleures pratiques de gouvernance au sein de la société. A ce titre, elle veille à ce que les principes de gouvernance soient respectés, propose des améliorations aux pratiques existantes et assure le respect des obligations réglementaires en matière de gouvernance. Il est constitué du Président du Conseil d'Administration, d'un représentant de la BICEC et d'un représentant d'I&P ;
- **Le Comité d'audit** : démembrement du Conseil d'administration de l'établissement chargée d'assurer la qualité et l'intégrité de ses données financières. Au surplus, il supervise les processus de gestion des risques et s'assure de l'efficacité des systèmes de contrôle interne. Il est constitué d'un représentant de la BICEC, d'un représentant d'I&P et d'un représentant de la CCIMA ;
- **Le Comité des engagements** : autre émanation du Conseil d'administration, le Comité des engagements joue un rôle crucial au sein de l'EMF, en ce sens que par sa mission, il contribue à la solidité financière de l'établissement. De fait, son rôle principal est de superviser et de prendre des décisions concernant l'octroi des crédits et autres engagements financiers. Pour ce faire, il analyse les dossiers de crédit sur la base des critères de sélection en force au sein de l'établissement, décide du refus ou de l'octroi et des conditions de ce dernier, assure le suivi régulier des dossiers de crédit accordés et la gestion des risques y afférents. Il participe à la définition et à la révision des politiques et procédures de crédit de l'EMF et veille à la conformité réglementaire des opérations de crédit. Il est constitué d'un représentant de la SNI, un représentant d'ACEP International et un représentant de la BICEC.

- **Le Comité des rémunérations** : autre démembrement du Conseil d'administration, il veille à ce que la politique de rémunération soit alignée sur les intérêts de la société et de ses actionnaires. Pour ce faire, il examine les politiques de rémunération globale de l'EMF pour s'assurer de leur compétitivité. Par ailleurs, il propose les rémunérations, les primes et autres avantages des dirigeants mandataires sociaux. Il est constitué d'un représentant d'ACEP International, d'un représentant des Petits Porteurs au Capital d'ACEP Cameroun et d'un représentant de la SNI.

S'agissant de la gouvernance de l'établissement, la Direction générale et par extension, le Comité de direction, en tant qu'organe exécutif, joue un rôle déterminant aux côtés des organes délibérants. De fait, elle est responsable de la gestion quotidienne de la société et de la mise en œuvre des décisions stratégiques et des politiques adoptées par ces derniers.

4.4.1.3. *Direction de l'Etablissement*

A. *La Direction Générale*

En son article 6, le règlement COBAC EMF R-2017/04 relatif au gouvernement d'entreprise dans les établissements de microfinance dispose que : « *La Direction générale des établissements de microfinance de 2^e et 3^e catégories, des organes faîtiers des réseaux et des établissements de microfinance de 1^{ère} catégorie dont le total de bilan est supérieur à FCFA 500 000 000 (Cinq cent millions) doit être en permanence assurée par au moins deux dirigeants agréés.* »

Les dispositions des statuts d'ACEP CAMEROUN stipulent que : « *La Direction générale est assurée par un Directeur général, nommé par le Conseil d'administration, parmi ses membres ou en dehors d'eux, révocable à tout moment.*

L'étendue et la durée des pouvoirs du Directeur Général sont fixées par le Conseil d'Administration. A titre de règle interne, le Directeur Général ne peut effectuer ou conclure aucun acte sans l'accord du Conseil d'Administration dans les domaines suivants :

Le Directeur général assume, sous sa responsabilité, la Direction générale de la société et la représente avec les pouvoirs les plus étendus, dans la limite de l'objet social, sous réserve toutefois des pouvoirs expressément attribués aux assemblées générales ou spécialement réservés au conseil d'administration par des dispositions légales ou statutaires.

La société est engagée même par les actes du Directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration nomme en qualité de Directeur Général Adjoint, une personne physique, choisie parmi ses membres ou en dehors d'eux, chargée d'assister le Directeur Général.

L'étendue et la durée des pouvoirs délégués au Directeur général adjoint sont déterminées par le Conseil d'Administration en accord avec le Directeur général. Lorsque le Directeur général adjoint est un administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. En tout état de cause, le Directeur général Adjoint ne peut, à titre de règle interne,

engager la société sans l'accord du Conseil d'Administration au titre des actes et opérations définis à l'article 20.2.

Dans ses rapports avec les tiers, le Directeur général adjoint a les mêmes pouvoirs que ceux du Directeur général. Il engage la société par ses actes, y compris ceux qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer 'cette preuve.

Le Directeur général adjoint est révocable à tout moment par le Conseil d'administration, en accord avec le Directeur général. »

La Direction générale de l'établissement, pour accomplir sa mission est assistée par des cadres de haut niveau avec lesquels elle constitue le Comité de direction, pilier central de la gestion quotidienne et opérationnelle de l'établissement.

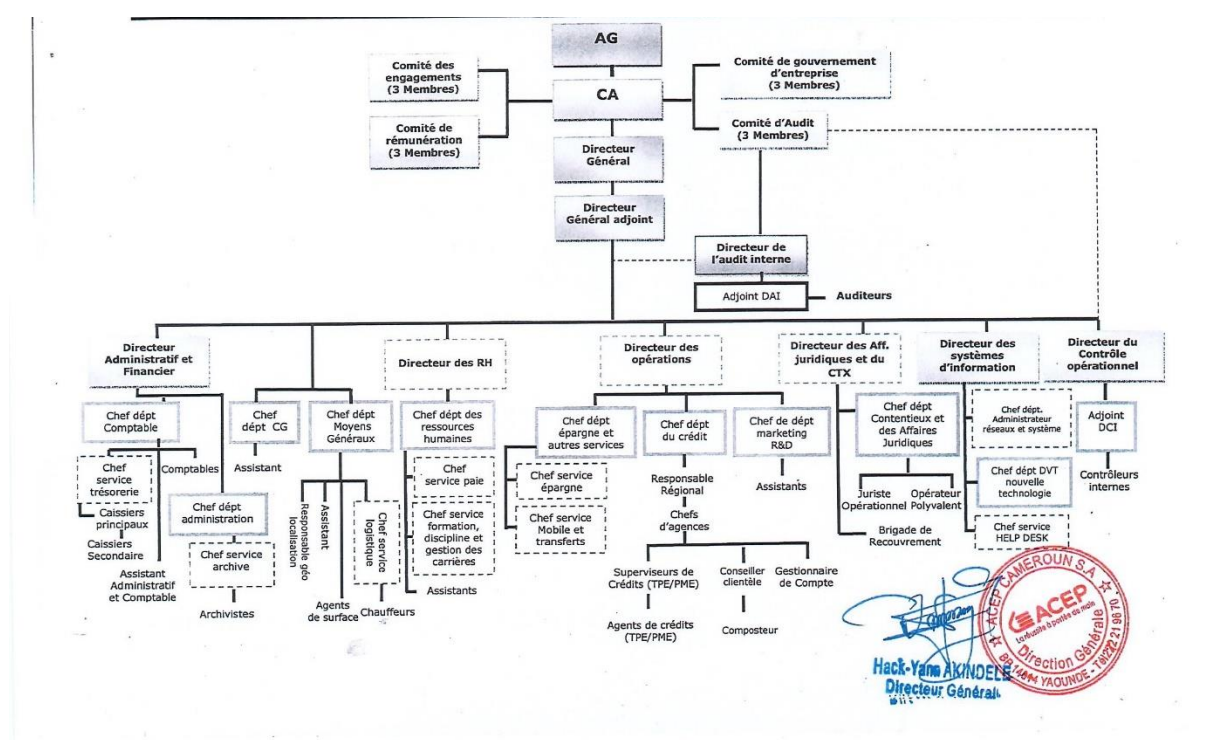


Figure 1 : Organigramme d'ACEP Cameroun au 13 novembre 2023 (Source : ACEP Cameroun)

B. Le Comité de direction

Le Comité de direction d'ACEP CAMEROUN est composé de 8 membres, y compris le Directeur général, qui sont succinctement présentés dans le tableau qui figure infra :

Noms et prénoms	Fonction	Nationalité	Ancienneté chez ACEP (en nombre d'années)	Qualification/Diplôme	Nombre d'années d'expérience
AKINDELE HACK YANN ADIO	Directeur Général	Béninoise	6	Master 2 Audit	16
Léopold MVOGO AWANA	Directeur des Systèmes d'Information	Camerounaise	2	◆Diplôme Universitaire des Technologies Génie informatique ◆MPC - Microsoft Certificate Professional, ICT training Landis Suresnes France ◆Cursus MIAGE (Méthodes Informatiques Appliquées à la gestion des entreprises) ◆Certificat of completion Oracle University (oracle database 11G Administration workshop 1&2) ◆MOOC Gestion de projets, Ecole centrale Lille France ◆Management des projets sur les techniques de définition réalisation et évaluation de projet (PMBOK, Agile) - Creativ PMO	23
BATCHAMI WANGUN Eric Merlin	Directeur de l'Audit Interne	Camerounaise	15	◆Diplôme d'Etudes Professionnelles Approfondies (ESSEC Douala) ◆Diplôme professionnel de l'Institut des Techniques Bancaires (Centre de Formation de la Profession Bancaire de Paris) ◆Certificat Professionnel en gestion de la microfinance (Boulder Institut of Microfinance en Italie) ◆Expert certifié en management des Microfinances (Frankfurt School of Finance and Management) ◆Expert certifié en Management des risques Bancaires (Frankfurt School)	22
MANIMAKENG Epse BIHELE Constante	Directeur de l'Exploitation	Camerounaise	5	◆MBA 2 Gestion Comptabilité et analyse Financière ◆Diplôme d'Etudes Supérieures de Commerce (ESSEC Douala) ◆Diplôme d'Etudes Générales de Commerce ◆Certification Project Management Professional ◆Certificat de réussite du programme de formation en microfinance BOULDER Italie	19
MADIO Alex Fayole	Directeur Comptable et Financier	Camerounaise	7	◆ MSC Finance EM Lyon ◆ Diplôme d'Etude Supérieur de Commerce (ESSEC Douala)	7

ELOUNDOU Antoine	Chef Département Affaires Juridiques et Contentieux	Camerounaise	8	♦ Maîtrise en droit des affaires et des entreprises (Université de Yaoundé II) ♦ Licence en droit des Affaires et des Entreprises (Université de Yaoundé II)	8
LONGO NDONG Alice Monique	Chef Département Contrôle Permanent	Camerounaise	9	♦ Licence finance et comptabilité (IFTIC/ESSEC) ♦ Diplôme Supérieure Etudes ♦ Conformité Bancaire et Financière (HEC Rabat) ♦ Audit Comptable et Financier (HEC Rabat)	9
NJUTAPMVOUI NSANGOU Mouhamadou	Chef Département Logistique et Moyens Généraux	Camerounaise	13	♦ Maîtrise en sciences Economiques option Economie des Ressources Humaines (Université de Yaoundé II) ♦ Licence en sciences Economiques option Economie Internationale (Université de Yaoundé II)	13

Tableau 13 : Composition du Comité de direction au 30 septembre 2024 (source : ACEP CAMEROUN)

4.4.2. Supervision et contrôle

La supervision et le contrôle des établissements de microfinance en zone CEMAC sont principalement organisés par deux textes :

- Règlement COBAC N°01/17/CEMAC/UMAC/COBAC du 27 septembre 2017 qui fixe les règles relatives aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de microfinance dans la CEMAC ;
- Règlement EMF R-2017/06 relatif au contrôle interne dans les établissements de microfinance.

4.4.2.1. Supervision

L'article 13 du règlement N°01/17/CEMAC/UMAC/COBAC du 27 septembre 2017 qui fixe les règles relatives aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de microfinance dans la CEMAC ; dispose que : « *La commission bancaire est chargée de veiller au respect par les établissements de microfinance des dispositions législatives et réglementaires édictées par les états membres de la CEMAC, par le Comité ministériel de l'UMAC, par les autorités monétaires nationales, par la banque des états de l'Afrique centrale ou par elle-même et qui leur sont applicables et de sanctionner les manquements constatés.* »

4.4.2.2. Contrôle

A. Contrôle externe : commissariat aux comptes

Le règlement N°01/17/CEMAC/UMAC/COBAC du 27 septembre 2017 qui fixe les règles relatives aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de microfinance dans la CEMAC ; prévoit que les opérations des établissements de microfinance soient contrôlées par au moins un commissaire aux comptes titulaire, personne physique ou personne morale agréé, au moins une fois l'an. Ce contrôle permet notamment de certifier les comptes et le rapport y afférent est transmis à la Commission bancaire.

La fiabilité, la régularité, la sincérité, et la transparence des comptes d'ACEP CAMEROUN sont contrôlées et attestées par le Cabinet **FORVIS MAZARS Cameroun**, en tant que Commissaire aux comptes titulaire. Ses principales responsabilités sont les suivantes :

- **Audit des états financiers** : Il examine les comptes annuels pour s'assurer qu'ils reflètent fidèlement la situation financière de l'entreprise.
- **Vérification de la conformité** : Il s'assure que les pratiques comptables respectent les normes légales et réglementaires en vigueur.
- **Évaluation du contrôle interne** : Il évalue le système de contrôle interne pour identifier les faiblesses potentielles et recommander des améliorations.

Le mandat de FORVIS-MAZARS Cameroun en tant que commissaire aux compte d'ACEP CAMEROUN court jusqu'à l'Assemblée générale qui approuvera les comptes de l'exercice clos au 31 décembre **2025**

B. Système de contrôle interne

Le règlement EMF R-2017/06 relatif au contrôle interne dans les établissements de microfinance, fixe les exigences minimales relatives au système de contrôle interne que les établissements assujettis doivent mettre en œuvre.

Le système de contrôle interne d'une entreprise peut être défini comme un ensemble de règles, de procédures, de politiques et de mesures mises en place au sein de l'organisation et dont les principaux objectifs sont :

- **L'amélioration de l'efficacité opérationnelle** : par l'optimisation des processus internes ;
- **La prévention des erreurs et des fraudes** : par la mise en place de mécanismes de contrôle et de surveillance appropriés ;
- **La conformité des opérations de l'organisation et des procédures internes aux lois, règlements, normes et usages professionnels et déontologiques, ainsi qu'aux orientations des organes délibérant et exécutif** : en garantissant que l'entreprise respecte scrupuleusement les corpus procédural, légal et réglementaire ;
- **La fiabilité de l'information comptable et financière** : depuis la saisie jusqu'à la restitution, l'évaluation périodique, la mise en sécurité des pièces et documents justificatifs des enregistrements comptables ;
- **La pertinence du système d'information et l'opérationnalité du plan de back-up** ;
- **Et la protection des actifs** : par la mise sur pied de mécanismes de protection du patrimoine de l'entreprise ;

Ainsi, le système de contrôle interne constitue une composante essentielle de la gestion d'un établissement et un fondement incontournable pour un fonctionnement sûr et prudent de l'institution.

Bien que certaines fonctions soient entièrement dédiées aux missions de contrôle et n'exercent aucune activité opérationnelle, le règlement dispose clairement que tous les acteurs de l'entreprise sont impliqués dans le système de contrôle interne, y compris le Conseil d'administration, le Comité d'audit et la Direction générale.

Le règlement établit un système de contrôle interne réparti sur plusieurs niveaux de contrôle en fonction de la périodicité des contrôles :

- Le contrôle de niveau 1 représente le contrôle permanent, composé de 2 échelons :
 - le 1^{er} échelon est celui de l'autocontrôle et du contrôle hiérarchique ; chaque opération est soumise à un contrôle impliquant tant les agents opérationnels que les responsables hiérarchiques.
Ce 1^{er} échelon de contrôle est assuré au sein de chaque direction, garantissant ainsi que les procédures établies soient respectées.
 - le 2^e échelon est réservé au contrôle des fonctions dédiées que sont le contrôle opérationnel ou contrôle interne des opérations, le contrôle comptable, le contrôle de la conformité et la gestion des risques.
- En son article 22, le Règlement précise que « les établissements de microfinance doivent organiser leur système de contrôle permanent de façon à se doter de dispositifs qui permettent un contrôle régulier et permanent au niveau des unités opérationnelles pour garantir la régularité, la sécurité, la validation des opérations réalisées et le respect des autres diligences liées à la surveillance des risques de toute natures associés aux opérations ».
Conformément aux exigences réglementaires, ACEP Cameroun s'est doté d'un système de contrôle opérationnel effectuant au quotidien des vérifications a priori et a posteriori sur l'ensemble des activités opérationnelles. La direction du contrôle opérationnel (DCO) est chapeautée par un responsable et son adjoint qui ont pour rôle de veiller au déroulement optimal des contrôles, assistés pour ce faire d'une équipe de contrôleurs opérationnels qui sont leurs relais au sein des agences du réseau.
- Le contrôle de niveau 2 représente le contrôle périodique ou intermittent assuré par l'audit interne. L'audit interne est une fonction indépendante et objective, exercée sous la responsabilité de l'organe délibérant et plus particulièrement du Comité d'audit, dont elle dépend fonctionnellement, quoique rattachée administrativement et hiérarchiquement à la Direction générale. L'audit interne assure un contrôle périodique et exhaustif du système de contrôle interne et joue un rôle crucial dans l'évaluation de l'efficacité des contrôles. Il adopte une approche fondée sur les risques pour élaborer un plan d'audit annuel, en s'appuyant sur une cartographie des risques, afin de prioriser les domaines nécessitant une attention particulière.

Dans un environnement en perpétuelle mutation, ACEP CAMEROUN, a fait le constat que l'établissement est régulièrement confronté à des risques nouveaux, dont la maîtrise nécessite un renforcement constant de l'efficacité globale du système de contrôle interne. C'est la raison pour laquelle le renforcement de la maîtrise des risques et de l'efficacité du système de contrôle interne a été inscrit au rang des axes stratégiques majeurs. De fait, le plan stratégique 2022-2024 d'ACEP CAMEROUN s'est donné pour objectif, à travers l'approche par les risques, de mettre sur pied des mécanismes efficaces d'identification, de mesure, de contrôle et de surveillance des risques.

Dans ce contexte, ACEP CAMEROUN maintient une cartographie des risques qui est régulièrement mise à jour pour orienter les contrôles et optimiser les processus. Cela permet de gérer efficacement les risques opérationnels et de conformité.

La sécurité des activités est un défi majeur pour la croissance et la pérennité d'ACEP CAMEROUN, comme de la plupart des institutions de microfinance. A l'évidence, le système de contrôle interne d'ACEP reste perfectible, et les organes exécutif et délibérant veillent au renforcement constant de son efficacité, de même qu'ils s'assurent de caractère évolutif. Leur implication et le soutien qu'ils apportent à la fonction de contrôle, sont des facteurs déterminants pour son efficacité. La Direction générale veille à l'exécution optimale des plans de contrôle et d'audit et s'assure particulièrement de la plus large diffusion d'une culture du contrôle au sein de l'institution. Enfin, les comités (Audit et Risques) examinent les rapports de contrôle et d'audit internes et externes et s'assurent de l'implémentation des recommandations pertinentes, de sorte à rassurer les parties prenantes au premier rang desquelles, les investisseurs.

4.5. Politique de distribution de dividendes

Une politique de dividendes désigne la stratégie qu'une entreprise adopte concernant la répartition de ses bénéfices entre les actionnaires, sous forme de dividendes. Cette politique peut inclure des dividendes réguliers, des dividendes exceptionnels ou une politique de réinvestissement des bénéfices. Les facteurs influençant cette politique comprennent la rentabilité, la liquidité, les besoins d'investissement et les préférences des actionnaires.

4.5.1. Dispositions légales et statutaires

4.5.1.1. Dispositions légales

L'Acte uniforme OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires) harmonise les règles juridiques se rapportant au droit des affaires en général et au droit des sociétés en particulier, entre les états membres de l'Organisation. A ce titre et concernant la politique de dividendes, l'Acte dispose que :

- **Distribution des dividendes** : les dividendes ne peuvent être distribués qu'à partir des bénéfices réalisés et après approbation des comptes annuels par l'assemblée générale.
- **Conditions de distribution** : la distribution des dividendes ne doit pas compromettre la capacité de l'entreprise à poursuivre ses activités et respecter ses engagements.
- **Types de dividendes** : les dividendes peuvent être distribués sous forme de dividendes en numéraire ou en actions, selon ce qui est décidé par l'assemblée générale.
- **Réserves légales** : les réserves légales, doivent être constituées avant toute distribution de dividendes, garantissant ainsi la solidité financière de l'entreprise.
- **Droit des actionnaires** : les actionnaires ont un droit proportionnel sur les dividendes, basé sur le nombre d'actions qu'ils détiennent, sauf dispositions contraires prévues dans les statuts de la société.

Par ailleurs, l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales impose aux sociétés anonymes l'obligation de constituer une réserve légale annuelle équivalente à 10% des bénéfices nets réalisés, jusqu'à ce que cette réserve atteigne 5% du capital social.

Cela implique qu'annuellement, 10% des bénéfices nets doivent être affectés à la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci soit intégralement constituée. Une fois cet objectif atteint, l'obligation de constituer cette réserve prend fin ; néanmoins, la société a la possibilité de continuer à l'abonder si elle le souhaite.

4.5.1.2. Dispositions statutaires

En leur article 37, les statuts d'ACEP CAMEROUN stipulent que :

- Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la société, y compris tous amortissements et provisions, constituent les bénéfices nets ou les pertes de l'exercice.
- Il soit pratiqué sur les bénéfices nets, diminués le cas échéant des pertes antérieures, une dotation égale à un dixième au moins affectée à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint le cinquième du montant du capital social.
- Il soit pratiqué sur le bénéfice net, une dotation égale à 15% destinée à la constitution d'un fonds de réserve obligatoire conformément à l'article 2 du règlement COBAC EMF 2002/06 relatif à la constitution des réserves.
- Le bénéfice distribuable est le résultat de l'exercice, augmenté du report bénéficiaire et diminué des pertes antérieures, des dividendes partiels régulièrement distribués ainsi que des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts.

Conformément à la politique de dividendes explicitée ci-avant, ACEP CAMEROUN a distribué les dividendes suivants à ses actionnaires au cours des cinq derniers exercices.

Exercices	2019	2020	2021	2022	2023
Résultat Net	802 737 550	186 653 451	707 289 486	905 033 498	536 566 549
Montant Dividendes	80 273 755	-	-	900 000 000	268 283 275
% de distribution	10,00%	-	-	99,44%	50,00%
Dividende par action	557 FCFA	-	-	6 250 FCFA	1 863 FCFA

Tableau 14 : *Historique des dividendes versés sur les 5 derniers exercices (en millions de FCFA, Source : ACEP CAMEROUN)*

Aucun dividende n'a été distribué pour le compte des exercices 2020 et 2021, en raison de la décision de suspension de paiement des dividendes dans les établissements de crédit et de microfinance, prise par la COBAC, en réponse à la pandémie de Covid-19. Le pic observé dans les dividendes versés pour le compte de l'exercice 2022 découle du cumul et de l'intégration des dividendes des exercices 2020 et 2021.

4.6. Représentant légal d'ACEP CAMEROUN

Conformément aux dispositions légales, le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Les actes engageant la Société vis-à-vis des tiers doivent porter sa signature, celle du Directeur Général Adjoint, d'un délégataire de pouvoirs et de signature ou d'un mandataire spécial.

4.7. Conventions réglementées

Une convention réglementée est un accord établi entre une entreprise et ses dirigeants, administrateurs ou actionnaires, soumis à des règles spécifiques pour éviter les conflits d'intérêts et les abus, dans l'optique de garantir la transparence et protéger les intérêts de l'entreprise et de ses actionnaires. Elle doit généralement être approuvée par le Conseil d'administration et dans certains cas, par l'Assemblée générale.

Au 30 septembre 2024, ACEP CAMEROUN comptait 04 conventions réglementées détaillées ci-dessous :

4.7.1. Contrat de prêt subordonné avec l'Etat du Cameroun

- **Nature et Objet** : Prêt subordonné non rémunéré.
- **Le créancier** : La Société Nationale d'Investissement (SNI) et la Chambre de Commerce, des Mines, d'Industrie et de l'Artisanat du Cameroun (CCIMA)
- **Modalités** :
 - Par convention datée du 16 septembre 2005, l'Etat du Cameroun a consenti à ACEP Cameroun SA un prêt de 2 032 638 000 FCFA (Deux milliards trente-deux millions six cent trente-huit mille francs CFA), représentant le montant des actifs cédés par l'Etat et évalués au 31 mai 2005. Les fonds prêtés n'ouvrent pas droit à rémunération ou intérêts (Article 3.1). Les fonds ne sont remboursables qu'à la date de liquidation et après règlement de toutes autres dettes existant à cette date.
 - En 2014, ACEP a reçu un versement du trésor public d'un montant de 100 millions FCFA représentant le solde de l'enveloppe globale négociée auprès du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEEESA) pour l'ouverture des agences dans les villes d'EBOLOWA, de SANGMELIMA et BAFIA. Conformément aux accords avec le Ministère, ces fonds ont été intégrés dans la dette subordonnée. Le montant du prêt au 30 septembre 2024 s'élève à 2 540 655 747 FCFA.

4.7.2. Convention de prêt avec la Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC)

- **Nature et Objet** : Convention de prêt.
- **Modalités** : Montant du prêt : FCFA 1 500 000 000
- **Taux d'intérêt HT** : 6,5%
- **Taux de pénalité du remboursement anticipé** : 1%
- **Garantie** : 150 millions (DAT Nantis)
- **Date de mise en place** : 29 Juillet 2021
- **Date de dernière échéance** : 29 juillet 2026

4.7.3. Convention de prêt avec la Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC)

- **Nature et Objet** : Convention de prêt
- **Modalités** : Montant du prêt : FCFA 1 500 000 000
- **Taux d'intérêt HT** : 6,5%

- **Taux de pénalité du remboursement anticipé** : 1%
- **Garantie** : 150 millions (DAT Nantis)
- **Date de mise en place** : 10 Novembre 2022
- **Date de dernière échéance** : 10 Novembre 2025

4.7.4. Convention de prêt avec la Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC)

- **Nature et Objet** : Convention de prêt
- **Modalités** : Montant du prêt : FCFA 1 500 000 000
- **Taux d'intérêt HT** : 7,5%
- **Taux de pénalité du remboursement anticipé** : 1%
- **Garantie** : 150 millions (DAT Nantis)
- **Date de mise en place** : 23 Mai 2024
- **Date de dernière échéance** : 23 Mai 2029

4.7.5. Convention d'assistance technique avec ACEP Conseil, filiale d'ACEP INTERNATIONAL.

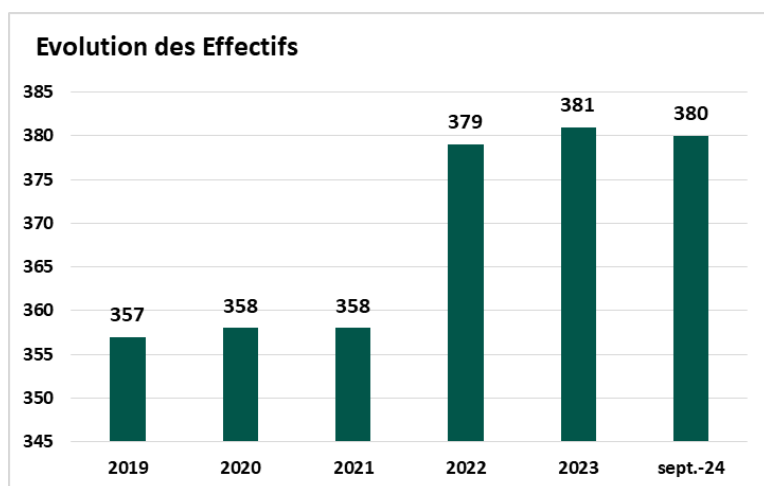
- **Nature et Objet** : Assistance technique
- **Modalités** : Facturation et paiement annuels des prestations
- **Date de mise en place** : Exercice 2021
- **Date de dernier paiement** : Exercice 2023
- **Montant du dernier paiement** : FCFA 44 252 918

4.8. Capital humain

ACEP CAMEROUN est assujettie à la convention collective des banques et autres établissements financiers du Cameroun.

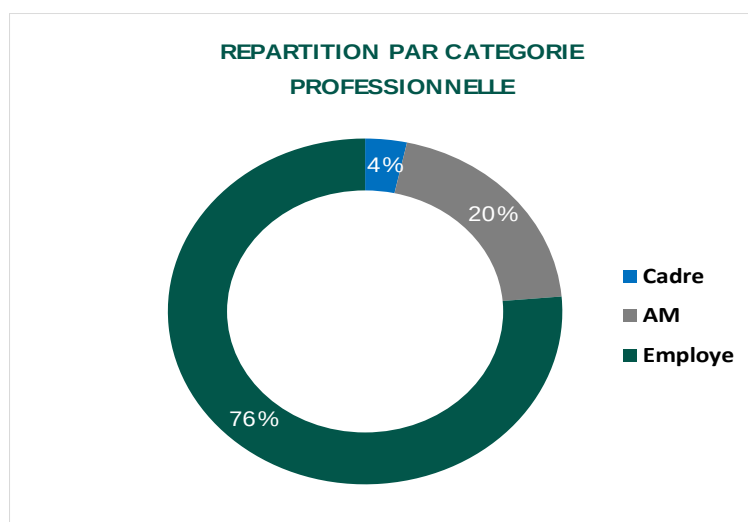
Au 30 septembre 2024, l'effectif de son personnel est constitué de 381 salariés classés en 03 catégories : les cadres, les agents de maîtrise et les employés.

4.8.1. Evolution des effectifs entre 2019 et 2024



Graphique 1 : Evolution des effectifs entre 2019 et 2024 (source : ACEP CAMEROUN)

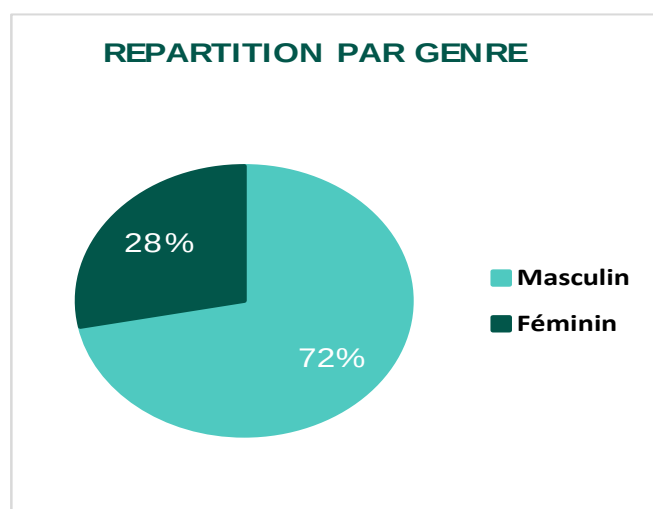
4.8.2. Répartition du personnel par catégories professionnelles



Graphique 2 : Répartition du personnel par catégories professionnelles au 30 septembre 2024 (source : ACEP CAMEROUN)

4.8.3. Répartition par genre

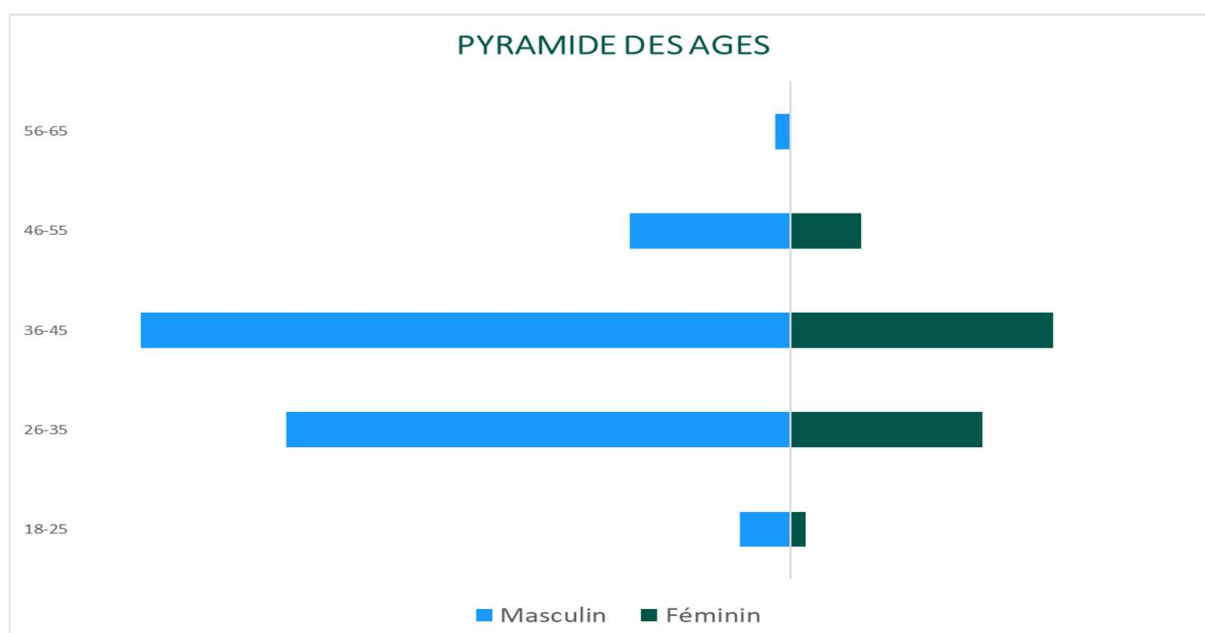
ACEP CAMEROUN dispose d'un personnel diversifié en termes de genre, mais majoritairement constitué d'hommes.



Graphique 3 : Répartition du personnel par genre au 30 septembre 2024 (source : ACEP CAMEROUN)

4.8.4. Répartition par tranches d'âge

Au 30 septembre 2024, 80% de l'effectif d'ACEP CAMEROUN est âgé de 26 à 45 ans.

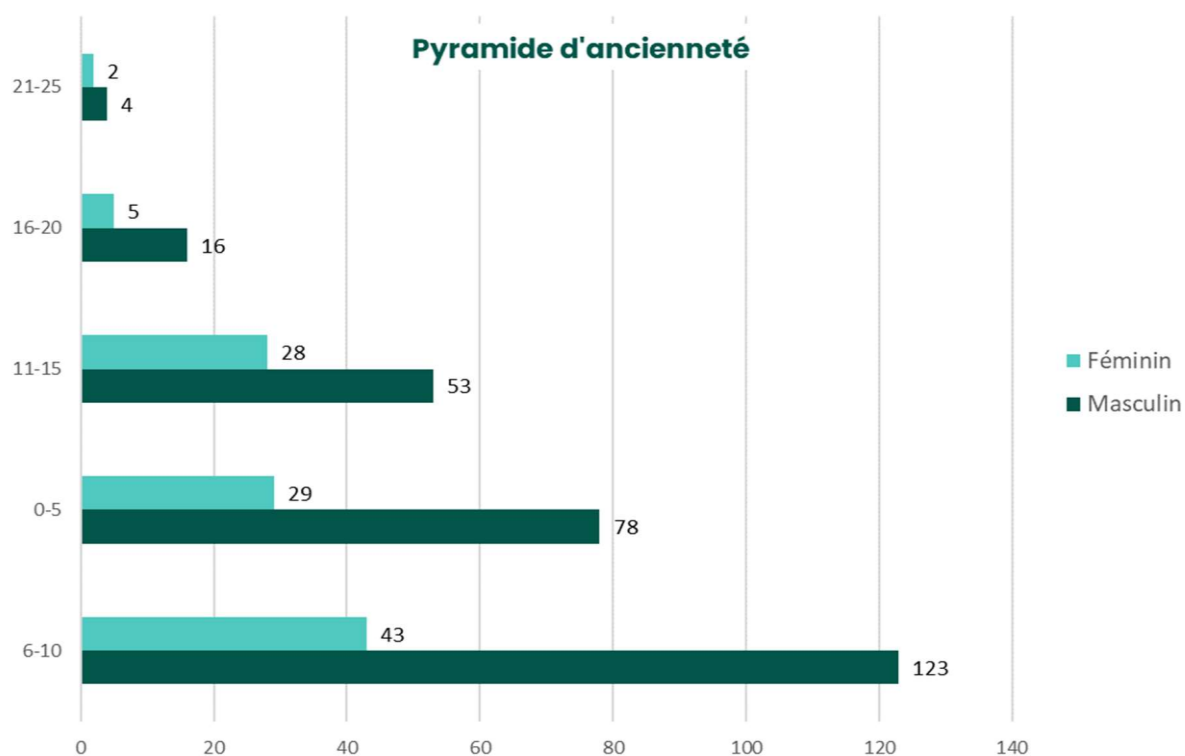


Graphique 4 : *Pyramide des âges au 30 septembre 2024 (source : ACEP CAMEROUN)*

4.8.5. Répartition suivant le nombre d'années d'ancienneté

La répartition suivant le nombre d'années d'ancienneté nous révèle que 43% des salariés d'ACEP CAMEROUN ont une ancienneté de moins de 06 ans.

La répartition se présente ainsi qu'il suit :



Graphique 5 : *Pyramide de l'ancienneté au 30 septembre 2024 (source : ACEP CAMEROUN)*

4.9. Historique d'ACEP CAMEROUN sur le marché financier de l'Afrique centrale

Au moment de l'élaboration du présent document d'information, ACEP Cameroun n'a jamais fait appel à l'épargne sur le marché financier de l'Afrique centrale.

4.10. Notation de crédit de l'Emetteur ACEP CAMEROUN

A ce jour, ACEP CAMEROUN n'a jamais fait l'objet d'aucune notation par une agence spécialisée, mais la qualité de ses bailleurs de fonds locaux (BICEC, SOCIETE GENERALE, SNI, BANQUE ATLANTIQUE, etc.) et internationaux (PROPARCO, GRAMEEN, AFD, ADA, etc.) est révélateur du sérieux avec lequel l'établissement est géré et de la solidité de ses fondamentaux.

V. MARCHÉ DE LA MICROFINANCE AU CAMEROUN

Avant de s'intéresser aux contours du marché camerounais de la microfinance, il apparaît pertinent d'examiner la situation macroéconomique du Cameroun, son évolution sur les 3 dernières années et ses perspectives à court-moyen terme, puisqu'elle influence directement la trajectoire du secteur.

Le contexte économique du pays, marqué par des défis, mais également des opportunités, constitue le cadre dans lequel les institutions de microfinance évoluent et répondent aux besoins de financement des populations et des petites entreprises.

5.1. Evolution de la conjoncture économique camerounaise à fin 2024 et perspectives

5.1.1. Evolution des principaux agrégats macroéconomiques

L'économie camerounaise éprouve des difficultés à se remettre de divers chocs endogènes et exogènes qui l'ont frappée ces dernières années. Qu'il s'agisse des crises sécuritaires internes, de la pandémie de COVID 19 ou du conflit en Ukraine, leurs conséquences demeurent présentes, à l'instar de l'inflation, et continuent d'impacter négativement la croissance économique.

De fait, selon les données de la Banque Centrale, le taux de croissance du PIB réel a ralenti entre 2022 et 2023, passant de 3,7% à 3,2 %. Il devrait rester quasiment stable en 2024 en s'établissant à 3,3%. L'inflation quant à elle serait passée de 7,3 % en moyenne annuelle en 2022 à 5,9 % en 2023, continuellement alimentée par les prix des denrées alimentaires et les coûts de transport et elle devrait s'établir à 4,5% en 2024.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024(E)
Taux de croissance du PIB réel %	4,00	3,50	0,30	3,30	3,70	3,20	3,30
Inflation en moyenne annuelle (décembre) %	0,00	0,00	2,20	3,50	7,30	5,90	4,50
Taux de croissance démographique moyen %	2,60	2,60	2,60	2,60	2,60	2,60	2,60
Solde budgétaire global base engagement hors dons (%PIB)	-2,70	-3,70	-3,40	-3,70	-1,30	-2,20	-0,40
Solde du compte courant dons officiels inclus (%PIB)	-3,50	-4,80	-3,80	-3,40	-3,40	-5,10	-4,40
Encours de la dette globale/PIB %	36,60	39,10	45,00	51,20	46,60	42,60	37,60

Tableau 15 : Evolution des indicateurs macroéconomiques du Cameroun entre 2018 et 2024 (source : Banque des Etats de l'Afrique centrale)

Toutefois, les principales institutions financières régionales et internationales, bien qu'elles insistent sur la vulnérabilité de l'économie camerounaise aux chocs et qu'elles fassent état de nombreux risques pesant sur sa stabilité, au rang desquels, (i) le risque politique, (ii) les politiques monétaires restrictives des banques centrales et leur impact sur la demande mondiale, (iii) les

crises sécuritaires, (iv) le changement climatique, (v) la pression démographique et (vi) la gestion inefficace des finances publiques, etc., projettent néanmoins un redressement modéré et progressif sur le court-moyen terme (2025 – 2027).

5.1.2. Perspectives économiques

D'après les anticipations de la BEAC, la croissance du PIB réel du Cameroun estimée à 3,3% en 2024, devrait atteindre en moyenne 4% sur la période 2025-2027, grâce à l'amélioration de l'approvisionnement énergétique, l'augmentation des investissements publics et de bonnes performances dans les secteurs de l'agriculture et des services.

L'inflation estimée à 4,5% en moyenne annuelle en 2024, devrait ralentir, revenir dans la norme communautaire, puis s'établir à 2,1% en moyenne annuelle en 2027 ; entre autres facteurs, sous l'effet de la stabilisation des prix des denrées alimentaires. La BEAC devrait mener une politique monétaire prudente, à l'effet de garantir un retour à la stabilité des prix.

Le solde budgétaire global restera légèrement déficitaire à court-moyen terme (-0,4% en moyenne), avant d'extérioriser un léger excédent en 2027 (0,3%). Cette amélioration serait due à une plus grande efficacité dans la collecte des impôts, à la poursuite des réformes fiscales et à une rationalisation des dépenses publiques.

La dette publique devrait continuer à reculer pour atteindre 31,2% du PIB en 2027 ; mais cela est conditionné par un repli de l'inflation au niveau mondial, suivi par des politiques monétaires plus souples et partant des conditions financières plus favorables.

Le franc CFA reste sensible aux fluctuations de l'euro face au dollar américain et à d'autres devises majeures. Une hausse des exportations non pétrolières et une gestion prudente des réserves de change devraient aider à stabiliser le taux de change. Toutefois, la dépendance aux importations de biens essentiels pourrait continuer à exercer une pression sur le franc CFA, notamment si les prix internationaux des matières premières augmentent.

	Prévisions (hypothèses de base BEAC)*		
	2025	2026	2027
Taux de croissance du PIB réel %	3,60	3,60	4,80
Inflation en moyenne annuelle (décembre) %	3,40	2,50	2,10
Taux de croissance démographique moyen %	2,60	2,60	2,60
Solde budgétaire global base engagement hors dons (%PIB)	-0,70	-0,90	-0,30
Solde du compte courant dons officiels inclus (%PIB)	-5,00	-5,50	-5,90
Encours de la dette globale/PIB %	35,50	33,40	31,20

* Cours du baril à 80,3 USD, poursuite des conflits : ukraino-russe et au Moyen-Orient

Tableau 16 : **Perspectives macroéconomiques du Cameroun entre 2025 et 2027 (source : Banque des Etats de l'Afrique Centrale)**

Quelles que soient les prévisions, elles ne sont réalisables que dans un contexte de pleine collaboration entre l'État, le secteur privé, les institutions financières internationales et les banques multilatérales de développement ; chaque catégorie d'acteurs ayant un rôle déterminant à jouer pour faciliter et soutenir la transformation structurelle du pays et partant, pour impulser son émergence économique.

5.2. Activité de microfinance au Cameroun

5.2.1. Définitions

La microfinance est définie comme « *une activité exercée par des entités agréées n'ayant pas le statut de banque ou d'établissement financier tel que défini à l'annexe portant harmonisation de la réglementation bancaire dans les Etats de l'Afrique Centrale et qui pratiquent, à titre habituel, des opérations de crédit et ou de collecte de l'épargne et offrent des services financiers spécifiques (assurance et transferts d'argent) au profit des populations évoluant pour l'essentiel en marge du circuit bancaire traditionnel* ». Elle vise à promouvoir l'inclusion financière et le développement économique.

Ainsi, les établissements de microfinance sont considérés comme « *des entités qui pratiquent à titre habituel des opérations de crédit et ou de collecte de l'épargne et offrent des services financiers spécifiques au profit des populations évoluant en marge du circuit bancaire traditionnel* »

5.2.2. Typologies des EMF

Les établissements de microfinance sont répartis en trois catégories :

- ✓ la 1ère catégorie : Les établissements de cette catégorie collectent l'épargne de leurs membres et emploient les ressources ainsi constituées pour accorder des crédits exclusivement à ces mêmes membres. Les EMF de cette catégorie se constituent exclusivement sous la forme juridique de coopérative d'épargne et de crédit avec conseil d'administration et par conséquent, n'ont pas d'exigences de capital social minimum. Seuls les établissements organisés en réseau peuvent exercer leur activité dans cette catégorie;
- ✓ la 2ème catégorie : concerne les établissements qui collectent l'épargne et accordent des crédits aux tiers. Le capital social minimum pour exercer dans cette catégorie est fixé par la réglementation à 300 millions de francs CFA et la forme juridique obligatoire est celle de société anonyme avec conseil d'administration ;

Pour rappel, ACEP Cameroun appartient à cette catégorie.

- ✓ la 3ème catégorie, est celle des établissements de microfinance qui accordent des crédits aux tiers sans exercer l'activité de collecte d'épargne. Le capital social minimum exigé pour se constituer dans cette catégorie est fixé à 150 millions de francs CFA et la forme juridique obligatoire est celle de société anonyme.

5.2.3. Cadre réglementaire

L'activité de microfinance en zone CEMAC est principalement régie par le Règlement COBAC N°01/17/CEMAC/UMAC/COBAC du 27 septembre 2017, qui fixe les règles relatives aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de Microfinance dans la CEMAC, et s'applique aux EMF, à leurs organes sociaux et à leurs auditeurs externes.

Les établissements de microfinance du Cameroun sont placés sous la supervision de plusieurs institutions :

- **Le Conseil des ministres de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC)**, responsable de la mise en place du cadre réglementaire applicable aux activités de microfinance ;
- **La Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC)**, responsable de la définition de la réglementation applicable aux systèmes financiers décentralisés (SFD) et à leurs organes de surveillance et de contrôle ;
- **La Commission Bancaire**, responsable de la supervision l'organisation et des activités des systèmes financiers décentralisés des pays de la CEMAC, ainsi que de leur contrôle ;
- **La Direction de la Microfinance (DMF)**, en charge d'exercer la tutelle du Ministère des Finances sur les établissements de microfinance, sa mission est de veiller à l'instruction des demandes d'autorisation, l'application de la réglementation et au contrôle du secteur.

5.2.4. Panorama du marché de la microfinance camerounais à fin 2023 ;

Le marché de la microfinance au Cameroun joue un rôle essentiel dans l'inclusion financière, en offrant des services adaptés aux populations non bancarisées, particulièrement dans les zones rurales.

Grâce aux établissements de microfinance, de nombreux Camerounais, y compris les micro-entrepreneurs, peuvent accéder à des crédits, des produits d'épargne et d'autres services financiers.

Bien que les établissements de crédit restent les acteurs majeurs de l'intermédiation financière en zone CEMAC, force est de constater que les établissements de microfinance contribuent de manière de plus en plus significative à l'inclusion financière dans la sous-région.

Selon les statistiques de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale, le Cameroun est le leader de l'activité de microfinance en zone CEMAC.

5.2.4.1. Evolution des principaux indicateurs d'activité

Au 31 décembre 2023, le secteur de la microfinance du Cameroun comptait 384 établissements agréés et en activité, y compris ACEP Cameroun ; comparativement à 351 établissements en 2022. En fin 2022, Il comptait 2 737 324 comptes ouverts correspondant à un taux d'inclusion financière du secteur de la microfinance de 35,34%.

5.2.4.2. Evolution des dépôts de la clientèle

A fin décembre 2023, les dépôts collectés par les EMF camerounais sont ressortis à FCFA 923 milliards contre FCFA 809,57 milliards soit une augmentation de 14% par rapport à l'année précédente. Les ressources à vue s'élevaient à FCFA 697 milliards, représentant 86% des dépôts collectés.

5.2.4.3. Evolution des emplois de la clientèle non financière

A fin décembre 2023, les crédits bruts à la clientèle se sont établis à FCFA 619 milliards contre FCFA 602 milliards en 2022, soit une augmentation de 2,8%.

5.2.4.4. Evolution de la trésorerie nette

A fin décembre 2023, la trésorerie nette des EMF du Cameroun s'est élevée à FCFA 303,4 milliards contre FCFA 276,33 milliards en 2022.

5.2.4.5. Evolution du total de bilan

Au 31 décembre 2023, le total de bilan agrégé des EMF camerounais s'élevait à FCFA 1 125 milliards comparativement à FCFA 1 036 milliards en 2022 ; soit une hausse d'environ 8,6%.

VI. ACTIVITES D'ACEP CAMEROUN

L'émetteur ACEP CAMEROUN est un établissement de microfinance reconnu pour son rôle essentiel dans l'inclusion financière et le soutien à l'entrepreneuriat local. Depuis sa création en 1999, ACEP CAMEROUN a pour mission de fournir aux populations et aux petites entreprises exclues des circuits bancaires traditionnels, l'accès à des services financiers adaptés.

A ce titre, ses activités se concentrent sur la distribution de crédits de proximité, la collecte de l'épargne et l'accompagnement des petites entreprises dans leur développement. L'établissement met en œuvre des solutions financières sur mesure pour les individus, les familles et les petites entreprises, favorisant ainsi l'accès à des ressources qui permettent d'améliorer la qualité de vie et de renforcer l'autonomie économique des bénéficiaires.

En plus des prêts, ACEP CAMEROUN propose des services liés à la collecte de l'épargne, le transfert d'argent et des produits d'assurance adaptés aux besoins spécifiques des communautés locales. L'institution se distingue par son approche axée sur la confiance et le partenariat durable, en offrant un accompagnement personnalisé et une écoute active des besoins de chaque client.

Grâce à une gestion rigoureuse et à une vision sociale forte, l'établissement contribue de manière significative à la réduction de la pauvreté et au renforcement du tissu économique national.

6.1. Produits et services

L'offre de produits et services d'ACEP CAMEROUN est variée et se décompose ainsi qu'il suit :

6.1.1. Offre de crédits

Dans le cadre de son engagement à favoriser l'accès au crédit pour les populations à faibles revenus, ACEP CAMEROUN a développé une gamme de produits de financement adaptés aux besoins spécifiques de ses clients. Ces produits sont conçus pour être des solutions de financement flexibles, visant à soutenir les initiatives économiques et sociales des emprunteurs.

Dans cette catégorie, on peut citer :

6.1.1.1. *Les crédits aux entreprises et aux professionnels:*

Ils incluent :

- **Les crédits aux Très Petites Entreprises (TPE)** : pour le financement des investissements et du Besoin en Fonds de Roulement (BFR) avec un plafond de XAF 15 Millions ;
- **Le crédit KIVAS** : destiné aux micro-entrepreneurs pour le financement exclusif du BFR avec un plafond de XAF 500 Mille ;
- **Le crédit PEA-JEUNE** : ce produit est commercialisé par ACEP CAMEROUN en partenariat avec le programme PEA JEUNE. Il est destiné aux micro-cultivateurs et éleveurs et aux entreprises exerçant dans le domaine agro-pastoral. Les financements sont plafonnés à XAF 15 millions dans le cadre de cette offre. ;

- **Le crédit agricole** : type de financement principalement destiné à soutenir les activités agricoles, qu'elles soient rurales ou urbaines ;
- **Le crédit assurance** : A travers cette offre, ACEP CAMEROUN préfinance les primes d'assurance automobile ou maladie de ses clients souscripteurs, leur permettant ainsi de jouir de la couverture y relative, tout en remboursant progressivement la prime préfinancée ;
- Le crédit aux TPE-ECOLES : accompagnement dédié aux formations scolaires pour le financement de leur BFR ;
- Les crédits aux PME : concours destinés aux PME pour le financement de leur cycle d'investissement et d'exploitation.

6.1.1.2. *Les crédits aux particuliers :*

- **Le crédit fonctionnaire** : Crédit à la consommation d'une durée maximum de 60 mois destiné aux agents de l'Etat ou aux salariés du secteur privé;
- **L'offre « Quick Cash »** : Crédit flash à taux zéro octroyé en 24H en tant que de besoin, aux meilleurs clients de l'établissement du point de vue de l'assiduité observée dans le remboursement de leurs crédits.

Conformément aux règles prudentielles en vigueur, le plafond de crédit accordable par ACEP Cameroun est de 140 Millions de FCFA.

6.1.2. *Offre de collecte de la ressource (à vue ou à terme)*

- **Les comptes de dépôts** : ACEP CAMEROUN propose à sa clientèle, une large gamme de comptes de dépôts adaptés aux besoins de différentes catégories de clients, notamment :
 - Les comptes courants ou chèque pour TPE, fonctionnaires, salariés du secteur privé, retraités ;
 - Les comptes d'épargne (, islamique, projet, logement, éducation, activité).
- **Les bons de caisse et dépôts à terme** : Ils permettent à un client particulier ou entreprise ou professionnel de déposer des fonds sur un compte pour une durée déterminée, en échange d'un taux d'intérêt généralement fixe. A l'échéance, le capital initial est remboursé, augmenté des intérêts dus.

6.1.3. *Offres de services numériques et mobiles*

- **PROXI CASH** : Service de collecte mobile des dépôts aux fins d'épargne ou de remboursement de crédits, permettant une meilleure accessibilité aux clients ;
- **Bank to Wallet et Wallet to Bank** : Services de dépôt de monnaie électronique à partir d'un compte bancaire et service d'approvisionnement du compte bancaire à partir d'un portefeuille de monnaie électronique ;
- **ACEP ONLINE** : Plateforme numérique permettant la gestion des comptes et autres opérations bancaires (virement, commande de chéquier, interaction avec son gestionnaire de compte) en ligne ;
- **SMS Banking** : Notifications et interactions bancaires via SMS (Push et Pull).

6.1.4. Service de transfert d'argent

- **ACEP CASH** : Service de transfert d'argent rapide et sécurisé au sein du réseau d'agences d'ACEP CAMEROUN ;
- Autres services de transfert.

6.1.5. Produits et services complémentaires

- **Micro-assurance** : système d'assurance adapté aux populations à faibles revenus qui n'ont pas toujours accès aux offres traditionnelles des grandes compagnies d'assurance, en raison de coûts trop élevés ou d'inadaptation des produits . Son objectif est de fournir une couverture de base contre certains risques (santé, vie, accident, catastrophes naturelles, etc.), à un coût réduit et suivant des modalités de souscription simplifiées ;
- **Chéquier interne et chèque banque** : Outils de gestion et d'émission de chèques ;
- **Virements** : Services de virement de compte à compte au sein et en dehors du réseau d'ACEP CAMEROUN ;

6.2. Clientèle

ACEP CAMEROUN propose ses produits et services à quatre grandes catégories de clients :

- Les Micros, petites et moyennes entreprises qui constituent son cœur de cible ;
- Les Professionnels ;
- Les Micro-entrepreneurs ;
- Les Particuliers

Au 30 septembre 2024, l'émetteur comptait 39 044 clients actifs pour un nombre total de 105 339 clients en portefeuille.

6.3. Réseau d'agences

ACEP CAMEROUN commercialise ses produits et services à travers un réseau constitué de 26 agences réparties ainsi qu'il suit sur le territoire national :

N°	AGENCE	LOCALISATION	CONTACTS
01	Yaoundé, Direction Générale	Bastos, derrière Ambassade de Chine	BP : 14614 Tél. : 222 21 98 70/ 222 20 37 95 Fax : 222 21 98 71
02	Yaoundé /Avenue Kennedy	Avenue Kennedy, face CBC Banque	Tél. : 22 22 96 62
03	Yaoundé/Biyem Assi	A côté de l'école de Biyem Assi	Tél. : 222 31 17 53
04	Yaoundé / Mokolo	Face Santa Lucia, Niki Mokolo	Tél. : 222 23 92 72
05	Bafia	Face grande mosquée du marché du soir	Tél. :693619874
06	Douala / AKWA	Rue Bertaut (derrière SGBC Bali, face Hôtel solidarité) et dès mars 2008 dans un nouveau look à Akwa, à côté de la résidence hôtelière La Falaise	BP : 11629 Tél : 33 00 18 26 Fax : 33 43 89 12
07	Douala/ Bonabéri	Ancienne route Besseke, face Auto-école Européenne, immeuble. CPA	Tél. : 233 39 46 03

08	Douala / Nylon	Terminus Saint Michel à coté Equatorial Froid	Tél. : 233 42 30 86
09	Douala / New Bell	Carrefour Anatole, face Total Marché Central	Tél. : 233 42 65 44
10	Bafoussam	Quartier Djemoun, à côté d'Orange Cameroun	Tél. : 33 44 40 38 Fax : 233 44 40 03
11	Mbalmayo	A côté de Campost	Tél. : 222 28 13 70
12	Edéa	Place de l'indépendance, à côté de la BICEC	Tél. : 233 46 43 86
13	Dschang	En face HOTEL de VILLE	Tél. : 233 45 18 68
14	Kribi	Quartier Newton, à côté de la délégation MINCOM	Tél. : 233.46.14.23/
15	Sangmélina	Face BICEC	Tél. : 222.28.86.01
16	Ebolowa	Face Restaurant Municipal Rue LEGGNANO	Tél. : 222.28.37.06/ Fax 233.43.89.12
17	Bertoua	Face quincaillerie la Régionale Quartier BANVELE	Tél. : 233.39.46.03/ Fax 233.46.43.86
18	Nkongsamba	A côté de l'usine à café de Ngako	Tél. : 233 46 43 86
19	Mbouda	En face de SGC	Tél. : 233 48 52 71
20	Foumbot	A côté du commissariat Avenue Ppale	Tél. : 233 44 74 39
21	Ngaoundéré	Situé à côté de l'ancien cinéma de l'Adamaoua	Tél. : 222 25 17 97
22	Bamenda	A côté du crédit foncier face City Chemistry	Tél. : 233.36.22.20
23	Bafang	Marché central à côté de Congelcam Bafang	Tél. : 233.46.43.86
24	Yaoundé / Messassi	Carrefour Messassi, Immeuble SOPARCAM	Tél. : 699.391.261
25	Douala/ Bonamoussadi	A côté de la mairie de douala 5 ^{eme}	
26	Yaoundé /Ekounou (EKIE)	Face Supermarché Carrefour	Tél. : 222.30.81.10

Tableau 17 : localisation des agences d'ACEP CAMEROUN (source : l'émetteur)

6.4. Performance commerciale d'ACEP CAMEROUN à fin 2023

La performance commerciale d'ACEP CAMEROUN s'articule autour de ses activités de crédit, de collecte de l'épargne et de commercialisation de ses autres produits et services.

Indicateurs commerciaux	2021	2022	Δ	2023	Δ	Point de chute 2024	Δ
Octrois	33 896 500 317	37 148 011 463	9,59%	42 764 561 894	15,12%	46 465 585 648	8,65%
Nombre de crédits accordés	12 030	12 163	1,11%	13 092	7,64%	13 656	4,31%
Encours fin	25 605 614 206	27 966 851 845	9,22%	32 401 766 756	15,85%	34 290 170 145	5,83%
Chiffre d'affaire	6 174 810 382	6 826 554 011	10,56%	7 622 052 111	11,67%	8 330 173 927	9,29%
Produit net financier	5 470 515 000	6 153 748 712	12,49%	6 826 114 052	10,93%	7 353 055 725	7,72%
Encours dépôts de la clientèle	10 960 453 406	14 990 792 775	36,77%	16 639 937 327	11,00%	18 338 598 566	10,21%

Tableau 18 : Principaux indicateurs de performance commerciale d'ACEP CAMEROUN depuis 2021 (source : rapports de gestion d'ACEP CAMEROUN pour les exercices 2021 à 2023)

6.4.1. Faits saillants de l'activité de crédit à fin 2023

OCTROI DE CREDITS PAR TYPE DE CREDIT	2021		2022		2023	
	Nombre	Valeurs	Nombre	Valeurs	Nombre	Valeurs
TPE	11 039	29 070 499 840	11 169	30 930 074 963	10 855	34 141 494 092
PME	112	3 542 000 000	149	4 811 800 000	186	7 144 870 592
RETRAITES ET PENSIONNES	93	36 392 000	94	35 947 000	-	-
FONCTIONNAIRES ET SALAIRES DU PRIVE	44	34 181 000	42	34 781 000	-	-
CREDIT FLASH					1 067	301 762 000
Total TPE-PME	11 288	32 683 072 840	11 454	35 812 602 963	12 108	41 588 126 684
Total Crédit Agricole	742	1 213 427 477	709	1 335 408 500	984	1 176 435 210
TOTAL	12 030	33 896 500 317	12 163	37 148 011 463	13 092	42 764 561 894

Tableau 19 : Répartition des octrois de crédits par type de crédit sur la période 2021 – 2023 (source : ACEP CAMEROUN)

- **Forte croissance des octrois :** ACEP Cameroun a enregistré une croissance de 15% de ses octrois de crédits en 2023 par rapport à 2022, atteignant une production totale de 42 764 561 894 FCFA. Cette croissance est principalement attribuée à une augmentation des octrois sur le segment PME, qui a bénéficié de la conversion de clients TPE et d'une forte demande de financement. L'octroi de crédit a gardé un trend haussier durant l'année 2024 avec une production totale attendue à 46 465 585 648 FCFA au 31 décembre 2024 ;
- **Dynamisme du segment PME :** Le segment PME a affiché une croissance de 48,5% en 2023 comparativement à 2022, représentant désormais 16,7% des octrois totaux ;
- **Croissance de l'encours du portefeuille :** L'encours de crédit a augmenté de 15,85% en glissement annuel pour atteindre 32 401 millions FCFA en 2023. Il devrait s'établir à 34 290 170 145 FCFA au 31 décembre 2024.

OCTROI DE CREDITS PAR SECTEUR D'ACTIVITES	2021		2022		2023	
	Nombre	Valeurs	Nombre	Valeurs	Nombre	Valeurs
AUTRES	451	627 776 477	454	688 891 500	400	697 373 210
CEREALES	106	351 670 000	111	435 455 000	83	373 360 000
PORC-PLANTAIN-BANANE-ANANAS	185	220 698 000	144	199 142 000	81	88 727 000
MARAICHERES	10	13 283 000	8	11 920 000	17	16 975 000
Total Secteur Agricole	752	1 213 427 477	717	1 335 408 500	581	1 176 435 210
COMMERCE	8 661	26 352 477 311	8 694	28 415 105 963	9 809	33 569 631 209
MANUFACTURE	551	1 261 850 176	572	1 363 092 500	578	1 530 280 000
SERVICES	2 066	5 068 745 353	2 180	6 034 404 500	2 124	6 488 215 475
Total Autres Secteurs	11 278	32 683 072 840	11 446	35 812 602 963	12 511	41 588 126 684
TOTAL	12 030	33 896 500 317	12 163	37 148 011 463	13 092	42 764 561 894

Tableau 20 : Répartition des octrois de crédit par secteurs d'activités (source : rapport de gestion d'ACEP CAMEROUN pour les exercices 2021, 2022 et 2023).

6.4.2. Faits saillants de l'activité de collecte de l'épargne

- **Augmentation de l'encours d'épargne:** L'encours d'épargne a connu une croissance de 11% pour atteindre 16 497 millions FCFA en 2023 et devrait culminer à 18 338 millions FCFA en fin 2024 ;
- **Contribution croissante au financement :** La contribution de l'épargne au financement de l'activité a augmenté de 11% en glissement annuel ;

- **Dynamisme des comptes courants et à terme** : Les dépôts en comptes courants et à terme ont augmenté, contribuant à la croissance globale de l'épargne ;

6.4.3. Faits saillants relatifs aux autres produits et services

- **Croissance modérée des commissions sur les autres produits et services** : Les autres produits et services ont générés des commissions représentant 11,48% du revenu d'exploitation financière, soit 875,3 millions FCFA ; en croissance de 16,58% par rapport à 2022. A fin 2024, cet indicateur devrait s'établir à 1 023 millions FCFA, soit une évolution de 16,85% par rapport à la situation à fin 2023.
- **Baisse des commissions sur les transferts internationaux** : Les commissions sur les transferts internationaux ont diminué de 61% en raison de restrictions réglementaires induites notamment par la réglementation des changes.

6.5. Partenariats Notables

Dans son engagement à promouvoir l'inclusion financière et à soutenir le développement économique local, ACEP CAMEROUN bénéficie de l'appui technique et financier de partenaires stratégiques majeurs, issus aussi bien du secteur public que du secteur privé. Ils jouent un rôle clé dans la réalisation de ses objectifs, en renforçant sa capacité à offrir à ses clients des produits et services adaptés à leurs besoins, des solutions innovantes qui contribuent à l'essor de l'entrepreneuriat et de l'emploi dans les communautés généralement mal desservies.

6.5.1. Partenaires internationaux

Au rang de ces partenaires, nous pouvons citer :

- **L'Agence Française de Développement (AFD)** : L'AFD contribue à mettre en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale. À travers ses activités de financement du secteur public et des ONG, ses travaux et publications de recherche, ses formations sur le développement durable et ses actions de sensibilisation en France, elle finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et plus résilient. L'agence construit avec ses partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations concernées. Ses équipes sont engagées sur plus de 2 700 projets et 120 pays, pour les biens communs : le climat, l'égalité femmes-hommes, la biodiversité, la paix. Elle contribue ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des objectifs de développement durable (ODD), pour un monde en commun.
- **PROPARCO** : Il s'agit d'une filiale de l'Agence Française de Développement (AFD), créée pour promouvoir l'investissement privé en Afrique, dans les Caraïbes et le Pacifique. Elle soutient des projets visant à stimuler la croissance économique, créer des emplois et réduire la pauvreté, en particulier dans les secteurs de l'énergie, de l'agriculture, des infrastructures et de la finance. PROPARCO agit en tant qu'investisseur et facilitateur en apportant des financements à long terme et en réduisant les risques pour les investisseurs privés.
- **La Fondation GRAMEEN** : La Fondation GRAMEEN est une organisation internationale fondée par le professeur Muhammad YUNUS, prix Nobel de la paix en 2006. Elle soutient le microcrédit et les initiatives d'inclusion financière pour aider les populations pauvres à

sortir de la pauvreté. En partenariat avec des institutions locales, la fondation facilite l'accès au financement pour les entrepreneurs à faible revenu, principalement des femmes, afin de favoriser l'autonomisation économique et le développement durable.

- **ADA (Appui au Développement Autonome) :** ADA est une organisation internationale qui soutient le développement du secteur de la microfinance dans les pays en développement. Elle accompagne les établissements de microfinance en offrant des services de conseil, de formation et d'assistance technique pour améliorer leur gestion et leur impact social. ADA œuvre pour renforcer l'inclusion financière en facilitant l'accès des populations vulnérables aux services financiers, tout en favorisant la durabilité des EMF.

En collaborant avec ces partenaires prestigieux, ACEP CAMEROUN voit sa crédibilité et ses activités renforcées. Plus spécifiquement,

- ✓ L'AFD et PROPARCO, en tant qu'acteurs majeurs du financement du développement, permettent à ACEP CAMEROUN d'accéder à des ressources financières durables et à des instruments de financement adaptés aux besoins spécifiques de ses cibles de clientèles. Il en découle un soutien à des projets à fort potentiel de développement économique et social qui contribue à renforcer son impact terrain.
- ✓ La Fondation GRAMEEN, pionnière du microcrédit, en collaborant avec ACEP CAMEROUN lui donne l'opportunité d'atteindre et de servir les populations vulnérables que sont les femmes et les entrepreneurs à faibles revenus. L'établissement bénéficie en outre du partage d'expérience et des meilleures pratiques.
- ✓ ADA, de par sa vaste expertise technique et son accompagnement stratégique, aide ACEP à optimiser sa gestion et à améliorer la qualité de ses services. Son soutien permet à l'établissement de s'adapter aux défis spécifiques du marché local, tout en garantissant la durabilité de ses actions.

Ces partenariats d'envergure, non seulement renforcent la capacité d'ACEP CAMEROUN à atteindre ses objectifs, mais garantissent également à ses clients la fiabilité, la transparence et l'engagement d'une institution alignée sur les standards internationaux les plus exigeants.

6.5.2. Partenaires locaux

ACEP Cameroun bénéficie du soutien permanent de plusieurs institutions bancaires locales, parmi lesquelles, la BICEC et la Société Générale Cameroun. Ces établissements accompagnent ACEP Cameroun depuis de nombreuses années en lui octroyant des lignes de crédit essentielles au refinancement de son activité de crédit.

Au cours de l'exercice 2023, ACEP CAMEROUN a élargi son réseau de partenaires locaux avec l'intégration de la Banque Atlantique Cameroun. De plus, des négociations en cours devraient permettre l'établissement prochain de partenariats avec UBA Cameroun et BANGE Bank, contribuant encore à renforcer les bases financières de l'institution.

VII. SITUATION FINANCIERE D'ACEP CAMEROUN

Cette section présente une analyse approfondie de la situation financière de l'émetteur, mettant en lumière ses performances récentes, ses principaux indicateurs financiers et ses perspectives de développement. Cette démarche vise à fournir un cadre de référence pour l'appréciation de sa solidité financière, ainsi que de sa capacité à relever les défis futurs par les investisseurs.

Notre analyse sera essentiellement dynamique et elle s'appuiera sur les comptes audités des années 2021, 2022 et 2023, tout en donnant par ailleurs, une tendance de l'évolution à septembre 2024, avant de se projeter sur le court-moyen terme (2025-2027).

ACEP Cameroun tire la majeure partie de ses revenus d'exploitation de son activité de crédit. D'où la forte corrélation entre la productivité de la filière crédits et la performance financière de l'institution. Il apparaît ainsi primordial d'analyser l'évolution de la production de crédit en tant que déterminant majeur de la santé financière de l'institution.

7.1. Aperçu de l'évolution de la production de crédits

7.1.1. Evolution de la production à fin 2023

Les données disponibles révèlent une croissance globale de la production de crédits de 26,16 % entre 2021 et 2023 ; pour un taux de croissance moyen de 12,32 % sur la période. Ce regain d'activité alimente l'encours des engagements globaux sur la clientèle qui croît dans des proportions presque similaires (29%).

Ci-dessous, figure un aperçu de l'évolution des principaux indicateurs de l'activité d'octroi de prêts :

En Millions de FCFA	2021	2022	Δ	2023	Δ
Production de crédits	33 896	37 148	9,59%	42 764	15,12%
Engagement globaux sur la clientèle	25 606	27 967	9,22%	32 401	15,85%

Tableau 21 : Evolution de la production de crédit entre 2021 et 2023 (source : Rapports financiers d'ACEP CAMEROUN pour le compte des exercices 2021 à 2023)

L'activité de crédit est restée soutenue en 2024 avec un atterrissage projeté à 46,47 milliards de FCFA à fin décembre 2024, soit une progression de 8,65% en glissement annuel.

Cette évolution témoigne du dynamisme des équipes commerciales d'ACEP Cameroun, qui a permis de hisser l'établissement au rang des partenaires privilégiés des très petites entreprises (TPE) camerounaises.

Néanmoins, la belle performance commerciale est obérée par la dégradation du risque du portefeuille de prêts sur la période de référence.

7.1.2. Evolution des prêts non performants à fin 2023

Effectivement, on observe un accroissement en valeur absolue du volume des prêts non performants ou non performing loans (NPL) ; il augmente globalement de 17,97% entre 2021 et 2023. En revanche, le taux de prêts non performants connaît un trend baissier (-6,78%) en raison d'une croissance plus importante de l'encours des engagements sur la clientèle ; boosté par la

forte production de crédits. Il demeure donc en-deçà de la moyenne nationale de 15 % qui figure dans le dernier rapport du Ministère des finances de la République du Cameroun sur la monnaie et le crédit.

En Millions de FCFA	2021	2022	Δ	2023	Δ
Production de crédits	33 896	37 148	9,59%	42 764	15,12%
Engagement globaux sur la clientèle	25 606	27 967	9,22%	32 401	15,85%
Prêts non performant (NPL)	3 360	3 481	3,60%	3 964	13,88%
Taux de NPL	13,12%	12,45%	-5,14%	12,23%	-1,71%

Tableau 22 : Evolution des NPL entre 2021 et 2023 (source : Rapports financiers d'ACEP CAMEROUN pour le compte des exercices 2021 à 2023)

Le trend baissier se poursuit en 2024 avec un taux de NPL attendu à 9,52% à fin décembre 2024 contre 12,23% un an plus tôt. Toutefois, l'évolution du coût du risque entre 2021 et 2023 apparaît contrastée.

7.1.3. Evolution du coût du risque à fin 2023

Entre 2021 et 2022, le coût du risque recule drastiquement. Il passe de FCFA 315 millions à FCFA 79 millions en valeur absolue et de 1,36% des engagements globaux sur la clientèle à 0,32% en valeur relative. On constate entre ces deux années que le coût du risque et les prêts non performants évoluent de manière divergente. Le coût du risque décroît malgré que les NPL augmentent. Cela s'explique par le fait que la hausse de la production et des encours n'est pas compensée par celle des NPL.

En revanche, entre 2022 et 2023, les NPL croissent à un rythme identique à celui de la production et des encours, d'où l'impact significativement négatif observé sur le coût du risque qui en valeur absolue passe de FCFA 79 millions à FCFA 548 millions, soit une progression de 594%. En valeur relative, il passe de 0,32% à 1,93% des engagements globaux envers la clientèle ; soit une augmentation de 503%.

Cette hausse est principalement attribuable à la dégradation de la qualité du portefeuille de crédits, à mettre en lien avec la détérioration de la conjoncture économique nationale. En toute logique, la hausse généralisée des prix à la consommation en 2023; particulièrement du prix à la pompe des produits pétroliers, a négativement impacté plusieurs secteurs d'activité et partant, la croissance du PIB réel de l'économie camerounaise. Etat de fait qui a assurément altérer la capacité d'une partie des clients du portefeuille d'ACEP CAMEROUN à honorer ses engagements vis-à-vis de l'institution.

Désignation	31/12/2021	31/12/2022	Δ	31/12/2023	Δ
Dotation aux provisions sur créances clientèle (a)	1 034 498 063	1 021 397 399	-1,27%	1 583 021 434	54,99%
Perte sur créances (b)	480 206 500	564 531 213	17,56%	500 101 409	-11,41%
Reprises aux provisions sur créances clientèle (c)	1 013 715 330	942 749 015	-7,00%	1 264 411 540	34,12%
Récupération de créances douteuses (d)	186 095 563	564 531 213	203,36%	270 609 900	-52,06%
Coût du risque (e) = a+b-c-d	314 893 670	78 648 384	-75,02%	548 101 403	596,90%
Encours moyen de crédit (f)	23 096 302 656	24 960 628 519	8,07%	28 426 105 246	13,88%
Coût du risque (taux) = (e/f)	1,36%	0,32%	-76,47%	1,93%	503,13%

Tableau 23 : Evolution du coût du risque sur la période 2021 – 2023 (source : Rapports financiers d'ACEP CAMEROUN pour le compte des exercices 2021 à 2023)

Les répercussions de cette conjoncture nationale défavorable ont perduré en 2024, entraînant un impact notable sur le segment de la clientèle des PME, dont le taux de sinistralité a aggravé le coût global du risque assumé par l'émetteur. De manière précise, ACEP CAMEROUN anticipe un coût du risque qui ressortirait à 4,66% à fin 2024.

7.2. Analyse de la rentabilité et de la situation patrimoniale d'ACEP Cameroun

7.2.1. Compte de résultat simplifié d'ACEP CAMEROUN. (en FCFA) 2021 - 2023

Rubriques	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Produits d'exploitation financière	6 174 810 382	6 826 554 011	7 622 052 111
Charges d'exploitation financière	704 294 713	672 820 299	795 938 059
Produit Net Financier (PNF)	5 470 515 669	6 153 733 712	6 826 114 052
Autres produits	80 056 012	86 303 360	97 608 418
Charges globales d'exploitation	3 932 250 845	4 582 226 872	5 065 289 790
Amortissements et provisions	1 834 442 329	1 947 232 232	2 595 344 899
Reprises de provisions	1 391 185 526	1 597 249 133	1 693 696 527
Résultat exceptionnel	(111 459 068)	57 120 767	(155 930 326)
Résultat avant impôt	1 063 604 965	1 364 947 868	800 845 596
Impôts sur le résultat	356 315 479	459 914 370	264 279 047
Résultat net	707 289 486	905 033 498	536 566 549

Tableau 24 : *Compte de résultat simplifié pour la période 2021 – 2023 (source : Rapport du Commissaire aux comptes, Exercices 2021, 2022 et 2023)*

7.2.1.1. Evolution du PNF

Au cours des trois derniers exercices, le Produit Net Financier (PNF) d'ACEP Cameroun a connu une progression quasiment constante, matérialisée par une augmentation de 12,49 % en 2022 et de 10,93 % en 2023. Cette croissance est principalement due à l'augmentation continue des produits d'intérêts générés par l'encours de crédit, lequel a également enregistré une hausse régulière entre 2021 et 2023. Eu égard à la hausse continue de sa production le PNF est demeuré sur un trend haussier en 2024 et devrait atteindre 8,288 millions FCFA à fin décembre 2024 contre 7 650 millions un an plus tôt.

7.2.1.2. Evolution des charges globales d'exploitation

Les charges globales d'exploitation demeurent significatives dans le compte de résultat d'ACEP Cameroun, illustrant une inadéquation persistante entre le niveau d'activité générant le produit net financier et l'évolution des charges. Cette situation est précisément reflétée par le coefficient d'exploitation, rapport entre les frais généraux (représentant 97,68% des charges globales d'exploitation) et le PNF. Ce ratio s'établit à 72,48% au 31 décembre 2023, alors que la norme généralement admise se situe autour de 50%. L'écart notable s'explique par le poids important des charges de personnel, qui représentent à elles seules 61,50 % des frais généraux. Cette situation découle de l'application par ACEP CAMEROUN des dispositions de la convention collective des banques et des établissements financiers, laquelle prévoit l'ajustement conventionnel des salaires tous les deux ans.

L'établissement table sur un atterrissage du coefficient d'exploitation à 71,87% au 31 décembre 2024.

7.2.1.3. *Evolution des dotations aux provisions pour dépréciation des comptes de la clientèle.*

ACEP Cameroun respecte scrupuleusement le règlement COBAC EMF R-2017/07 relatif à la classification, à la comptabilisation et au provisionnement des créances. Cette approche vise à garantir la stabilité financière de l'institution tout en assurant une gestion prudente des risques liés à sa clientèle.

Face à l'augmentation de ses créances non performantes (NPL), ACEP Cameroun a procédé à des dotations de provisions substantielles, comme cela a été le cas entre 2021 et 2023. Cependant, en raison de la réduction de son exposition au segment des PME, accompagnée d'une hausse de ses octrois de crédit, l'institution anticipe une diminution de 16 % de ses provisions sur créances de la clientèle d'ici le 31 décembre 2024.

7.2.1.4. *Evolution du résultat net*

Le résultat net a suivi une tendance baissière, passant de 707 289 486 FCFA en 2021 à 536 566 549 FCFA en 2023, soit une diminution de 24,14 %. Cette baisse du résultat net est principalement imputable à la forte augmentation du coût du risque induite par la dégradation de la qualité du portefeuille ainsi qu'à la baisse du résultat exceptionnel en 2023.

Fort de l'augmentation de son produit net financier induit par la bonne tenue de son activité de crédit, ACEP CAMEROUN escompte un résultat net bénéficiaire de 651 millions FCFA au terme de l'exercice 2024, soit une hausse de 21,45% en glissement annuel.

7.3. **Analyse des indicateurs de performance et de structure financière**

7.3.1. **Principaux indicateurs patrimoniaux d'ACEP CAMEROUN entre 2021 et 2023 (En FCFA)**

Rubriques	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	30/09/2024
Actif Net	5 480 041 231	6 377 456 451	6 004 539 420	5 724 342 619
Fonds Propres	8 020 696 982	8 918 112 202	8 545 195 171	8 667 427 980
Dettes Totales	17 504 662 935	22 031 634 339	23 459 888 341	28 127 308 380
Fonds de Roulement (FDR)	13 375 266 628	14 550 333 074	12 622 721 741	13 253 165 374
Besoin d'Exploitation	5 727 534 168	7 855 376 765	8 627 146 564	8 938 794 582

Tableau 25 : *Indicateurs patrimoniaux d'ACEP CAMEROUN entre 2021 et 2023 (source : Rapport du Commissaire aux comptes, Exercices 2023, 2022 et 2021 et comptes de gestion au 30 septembre 2024).*

7.3.2. Evolution du Hors Bilan entre 2021 et 2023

TYPE DE GARANTIES	VALORISATION		
	2021	2022	2023
Caution Solidaire	3 426 158 846	3 388 645 419	3 746 032 161
Caution Réelle	599 985 544	1 870 063 912	1 964 668 612
Caution Réelle PME	784 939 450	40 765 500	58 615 502
TOTAL CAUTION	4 811 083 840	5 299 474 831	5 769 316 275
Nantissement Matériel Prof	6 593 334 369	4 403 053 455	3 700 799 607
Nantissement Véhicule	262 355 005	487 650 008	812 900 004
Nantissement Matériel Pro	3 518 380 218	2 282 992 651	2 240 051 544
Terrain	3 993 520 351	6 452 113 173	11 231 201 121
Domiciliation Salaire	16 040 870	15 784 872	16 312 021
TOTAL NANTISSEMENT	14 383 630 813	13 641 594 159	18 001 264 297
ENGAGEMENT CREDIT BAIL DONNE			34 960 875
INTERET SUR CREANCES EN SOUFFRANCE	440 758 444	410 241 609	494 785 181
TAXE A RECOUV/CREANCE SOUFFRANCE	84 846 001	78 971 510	95 246 147
TOTAL HORS BILAN	19 720 319 098	19 430 282 109	24 395 572 775

Tableau 26 : Evolution du hors bilan entre 2021 et 2023 (source : Rapport du Commissaire aux comptes, Exercices 2021, 2022 et 2023)

7.3.3. Evolution des emplois et ressources entre 2021 et 2023

FLUX DE TRESORERIE	31/12/2021 F CFA	31/12/2022 F CFA	31/12/2023 F CFA
Résultat Net	707 289 486	905 033 498	536 566 549
Produits non encaissables	177 528 096	93 792 971	580 865 766
Charges non décaissables	261 083 878	358 661 470	683 422 910
Capacité d'autofinancement	790 845 268	1 169 901 997	639 123 693
Trésorerie induite par la variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	3 039 724 627	- 931 858 103	1 210 434 165
VARIATION DE TRESORERIE LIEE A L'EXPLOITATION (A)	- 2 248 879 359	2 101 760 100	- 571 310 472
Acquisition d'immobilisations	178 265 699	474 570 708	394 208 726
Cession d'immobilisations	4 021 463	3 824 066	974 212
Flux de trésorerie d'investissement	- 174 244 236	- 470 746 642	- 393 234 514
Trésorerie induite par la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'investissement			
VARIATION DE TRESORERIE LIEE A L'ACTIVITE D'INVESTISSEMENT (B)	- 174 244 236	- 470 746 642	- 393 234 514
Augmentation de capital			
Emissions d'emprunts	5 388 395 187	3 785 358 177	3 688 717 403
Subvention d'investissement reçue	-	-	-
Remboursements d'emprunts	2 663 837 723	3 300 087 764	4 919 634 337
Dividendes distribués			900 000 000
VARIATION DE TRESORERIE LIEE A L'ACTIVITE DE FINANCEMENT(C)	2 724 557 464	485 270 413	- 2 130 916 934
VARIATION GLOBALE DE LA TRESORERIE (A+B+C)	301 433 869	2 116 283 871	(3 095 461 920)
VERIFICATION DE LA TRESORERIE			
TRESORERIE D'OUVERTURE DE L'EXERCICE (N-1) (D)	1 602 093 361	1 903 527 229	4 019 811 103
TRESORERIE DE CLOTURE DE L'EXERCICE (N) (E)	1 903 527 229	4 019 811 103	924 349 183
VARIATION DE LA TRESORERIE F=E-D	301 433 868	2 116 283 874	- 3 095 461 920
ECART	1	1	0

Tableau 27 : Evolution des emplois et ressources d'ACEP CAMEROUN entre 2021 et 2023 (source : Rapport du Commissaire aux comptes, Exercices 2021, 2022 et 2023)

7.3.4. Return On Equity (ROE)

Historiquement, ACEP Cameroun n'a jamais clôturé d'exercice fiscal sur un résultat net déficitaire. Cependant, au cours des trois derniers exercices, le résultat a connu une certaine volatilité, illustrée par une baisse de 40,71 % en 2023 par rapport à 2022. Cette diminution est principalement attribuée à la dégradation du coût du risque qui a entraîné un provisionnement conséquent des créances douteuses des clients. Elle est également attribuable au ralentissement des reprises de provisions pour risques et charges, lequel a conduit à une contraction du résultat exceptionnel.

Cependant, de manière générale, ACEP Cameroun demeure un investissement rentable pour ses actionnaires, offrant un rendement globalement compétitif par rapport aux rendements proposés sur les marchés financiers.

Désignation	31/12/2021	31/12/2022	Δ	31/12/2023	Δ	30/09/2024
Résultat Net	707 289 486	905 033 498	27,96%	536 566 549	-40,71%	448 445 093
Fonds propres	8 020 696 982	8 918 112 202	11,19%	8 545 195 171	-4,18%	8 667 427 980
Coefficient de rentabilité	8,82%	10,15%	15,08%	6,28%	-38,13%	5,17%

Tableau 28 : Evolution du ROE entre 2021 et 2023 (source : Rapports financiers d'ACEP CAMEROUN pour le compte des exercices 2021 à 2023 et comptes de gestion au 30 septembre 2024)

7.3.5. Return on Assets (ROA)

Le ROA d'ACEP CAMEROUN est inférieur à la norme couramment admise de 5%, mais tout de même aligné aux standards des entreprises du secteur financier dont la moyenne nationale est de 2%.

Désignation	31/12/2021	31/12/2022	Δ	31/12/2023	Δ	30/09/2024
Résultat Net	707 289 486	905 033 498	27,96%	536 566 549	-40,71%	448 445 093
Total Bilan	26 432 090 472	31 410 841 983	18,84%	33 588 478 125	6,93%	35 868 627 366
Coefficient de rendement	2,68%	2,88%	7,68%	1,60%	-44,56%	1,25%

Tableau 29 : Evolution du ROA entre 2021 et 2023 (source : Rapports financiers d'ACEP CAMEROUN pour le compte des exercices 2021 à 2023 et comptes de gestion au 30 septembre 2024)

7.3.6. Fonds de Roulement (FR)

ACEP Cameroun présente un niveau de fonds de roulement largement satisfaisant, témoignant de la solidité financière de l'établissement. Le niveau de fonds de roulement dont elle jouit reflète la capacité de l'institution à couvrir ses investissements à long terme, assurant ainsi une gestion saine et pérenne de ses ressources.

Désignation	31/12/2021	31/12/2022	Δ	31/12/2023	Δ	30/09/2024
Ressources Stables	13 835 177 855	15 307 453 476	10,64%	13 458 229 146	-12,08%	14 157 010 957
Emplois Durables	459 911 227	757 120 402	64,62%	835 507 405	10,35%	903 845 583
Fonds de Roulement	13 375 266 628	14 550 333 074	8,79%	12 622 721 741	-13,25%	13 253 165 374

Tableau 30 : Evolution du Fonds de Roulement entre 2021 et 2023 (source : Rapports financiers d'ACEP CAMEROUN pour le compte des exercices 2021 à 2023 et comptes de gestion au 30 septembre 2024).

7.3.7. Besoin en Fonds de Roulement (BFR)

L'activité d'exploitation génère des besoins de financement, en raison du fait que les ressources à court et moyen terme ne suffisent pas à couvrir les besoins à court terme. Entre 2021 et décembre 2023, ces besoins de financement ont largement été couverts par le fonds de roulement, ce qui témoigne d'un équilibre financier favorable.

Désignation	31/12/2021	31/12/2022	Δ	31/12/2023	Δ	30/09/2024
Actif à moins d'un an	23 526 488 821	26 633 910 478	13,21%	30 497 562 562	14,51%	32 202 807 701
Passif à moins d'un an	13 029 189 381	18 778 533 713	44,13%	21 870 415 998	16,46%	23 264 013 118
Besoin en Fonds de Roulement	10 497 299 440	7 855 376 765	-25,17%	8 627 146 564	9,82%	8 938 794 582

Tableau 31 : Evolution du Besoin en Fonds de Roulement entre 2021 et 2023 (source : Rapports financiers d'ACEP CAMEROUN pour le compte des exercices 2021 à 2023 et comptes de gestion au 30 septembre 2024).

7.4. Les ratios d'endettement

7.4.1. Endettement global

Sur les trois derniers exercices, le ratio d'endettement global d'ACEP CAMEROUN a systématiquement été supérieur à 2 ; illustrant la part non négligeable de ressources qu'elle doit allouer au service de la dette. Ce risque financier s'accroît encore en cas de baisse des ressources de l'entreprise.

De fait, ACEP Cameroun recourt de manière soutenue à l'endettement, recherchant perpétuellement le levier financier maximal entre coût de la ressource et revenus tirés des prêts octroyés.

Cependant, considérant qu'un ratio d'endettement global de 2 limite considérablement sa capacité future d'endettement, ACEP Cameroun a entrepris de réduire la part de l'endettement dans ses sources de refinancement et de privilégier les ressources issues de la collecte. Pour ce faire, l'établissement entend renforcer les actions commerciales en ce sens. Ces initiatives incluent notamment le recrutement intensif d'agents de collecte journalière et une plus grande flexibilité eu égard à la rémunération des dépôts clients.

Désignation	31/12/2021	31/12/2022	Δ	31/12/2023	Δ	30/09/2024
Dette totales (a)	17 504 662 935	22 031 634 339	25,86%	23 459 888 341	6,48%	28 127 308 380
Fonds propres (b)	8 020 696 982	8 918 112 202	11,19%	8 545 195 171	-4,18%	8 667 427 980
Taux d'endettement global (a/b)	2,18	2,47	0,13%	2,75	11,13%	3,25%

Tableau 32 : Evolution de l'endettement global entre 2021 et 2023 (source : Rapports financiers d'ACEP CAMEROUN pour le compte des exercices 2021 à 2023 et comptes de gestion au 30 septembre 2024).

7.4.2. Endettement à terme

Le ratio d'endettement à terme est en repli constant depuis 2021, ce qui témoigne de l'efficacité des efforts déployés par ACEP Cameroun pour mobiliser l'épargne à l'effet d'y recourir comme source prioritaire de financement.

Désignation	31/12/2021	31/12/2022	Δ	31/12/2023	Δ	30/09/2024
Dettes totales (a)	5 464 167 128	5 940 078 216	8,71%	4 666 572 955	-21,44%	8 094 298 482
Fonds propres (b)	8 020 696 982	8 918 112 202	11,19%	8 545 195 171	-4,18%	8 667 427 980
Ratio d'endettement à terme (a/b)	0,68	0,67	-0,02%	0,55	-18,01%	0,93%

Tableau 33 : évolution de l'endettement à terme entre 2021 et 2023 (source : Rapports financiers d'ACEP CAMEROUN pour le compte des exercices 2021 à 2023 et comptes de gestion au 30 septembre 2024)

7.5. Analyse des ratios réglementaires

Le corpus réglementaire de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) impose le respect de plusieurs ratios prudentiels aux établissements de microfinance de deuxième catégorie, à l'instar d'ACEP CAMEROUN. Les ratios les plus critiques sont les suivants :

7.5.1. Ratio de fonds propres

Également appelé ratio de solvabilité ou ratio de capital dans les réglementations bancaires, ce ratio constitue un indicateur essentiel de la solidité financière d'un établissement de crédit. Il permet d'évaluer la capacité d'une institution à honorer ses obligations financières et à absorber les pertes éventuelles, sans compromettre sa stabilité. Ce ratio est calculé en rapportant les fonds propres aux actifs pondérés en fonction des risques, c'est-à-dire des actifs tenant compte des risques de crédit, de marché et opérationnel.

Il permet ainsi d'apprécier dans quelle mesure les fonds propres de l'établissement peuvent couvrir les risques associés à ses actifs. L'objectif de ce ratio est de mesurer la capacité de l'institution à encaisser les pertes en cas de défaillance ou de fluctuations défavorables du marché. Un ratio élevé témoigne d'une banque plus robuste et mieux préparée à résister à des chocs financiers, tandis qu'un ratio faible suggère que l'établissement pourrait rencontrer des difficultés à honorer ses engagements en cas de crise.

7.5.2. Ratio de couverture des immobilisations

Ce ratio est un indicateur financier qui évalue la capacité d'un établissement de crédit à financer ses immobilisations (actifs à long terme tels que les équipements, les biens immobiliers ou les investissements) à partir de ses ressources permanentes (fonds propres, dettes à long terme, etc.). Il permet ainsi de mesurer la solidité financière de l'institution en termes de financement de ses actifs durables.

Un ratio élevé indique que les immobilisations de l'établissement sont largement couvertes par des ressources stables et permanentes, ce qui renforce sa robustesse financière et sa capacité à faire face à d'éventuels besoins de financement à long terme. À l'inverse, un ratio faible suggère que l'institution pourrait financer une proportion importante de ses immobilisations par des ressources à court terme, ce qui accroît son risque de liquidité et de solvabilité, car elle pourrait rencontrer des difficultés à honorer ses obligations de paiement à court terme.

7.5.3. Ratio de liquidité

Le ratio de liquidité dans le contexte d'un établissement de microfinance mesure la capacité de cette institution à faire face à ses obligations financières à court terme, en particulier en cas de retrait de dépôts ou de besoin immédiat de liquidités. Il indique dans quelle mesure l'établissement est capable de transformer rapidement ses actifs en liquidités sans perte importante de valeur.

RATIOS	déc-20	déc-21	déc-22	déc-23	Sept-24
Fonds Propres Nets	7 310 315 382	8 020 696 982	8 918 112 202	8 545 195 171	8 667 427 980
NORMES ≥10%	10%	10%	10%	10%	10%
Couverture des risques	37,5%	34,9%	34,9%	29,0%	28,4%
NORMES ≥100%	100%	100%	100%	100%	100%
Couverture des immobilisations	2602,0%	2404,9%	1431,2%	1234,8%	1158,08%
NORMES ≤ 20%	20%	20%	20%	20%	20%
Engagement des apparentés (tx%)	6,5%	4,3%	3,7%	4,5%	4,7%
NORMES ≥70%	70%	70%	70%	70%	70%
couverture des crédits par les ressources disponibles	112,5%	123,1%	109,8%	120,2%	118,4%
NORMES ≥50%	50%	50%	50%	50%	50%
Lignes de financement reçues	269,9%	146,8%	150,1%	183,1%	107,1%
NORMES ≥100%	100%	100%	100%	100%	100%
Liquidité	145,3%	179,3%	176,7%	145,9%	130,8%

Tableau 34 : *synthèse des ratios réglementaires d'ACEP CAMEROUN (source : Rapports financiers d'ACEP CAMEROUN pour le compte des exercices 2021 à 2023 et comptes de gestion au 30 septembre 2024)*

VIII. PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE D'ACEP CAMEROUN

Une politique de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) désigne l'engagement volontaire d'une entreprise à adopter des pratiques visant à avoir un impact positif sur la société et l'environnement, tout en poursuivant ses objectifs de viabilité économique.

Avant d'être déclinée et mise en œuvre au niveau de l'émetteur ACEP CAMEROUN, la politique RSE est d'abord pensée et instiguée par le groupe ACEP.

8.1. Présentation de la politique RSE du Groupe ACEP

La politique RSE du groupe ACEP, centrée sur une finance responsable, s'articule autour du respect des normes sociales et environnementales et de la défense des intérêts des clients. Elle vise à créer de la valeur pour les clients, en particulier ceux à faibles revenus ou exclus des services financiers traditionnels. Le document fondateur de cette politique, élaboré en 2018 et actualisé en 2022 rassemble les principes communs véhiculés au sein du groupe ACEP et est adapté localement par les filiales.

La politique RSE du groupe ACEP se décline à travers un certain nombre d'axes décrits ci-dessous :

8.1.1. Offre de produits à forte valeur sociétale

- **Mise en œuvre d'une vision centrée sur le client, Human Centric Design (HCD) ;** il s'agit pour le groupe ACEP, à travers cette démarche, de répondre aussi précisément que possible aux besoins des clients, par la création de valeur, en vue de leur fidélisation ;
- **Création de produits innovants :** Le groupe ACEP encourage l'innovation et le partage d'expériences au sein du réseau pour le développement de nouveaux produits aux caractéristiques fortement différentiantes ;
- **Digitalisation des process et de l'offre :** Le groupe ACEP considère le digital comme un moyen d'offrir des services de nouvelle génération et partant, de redéfinir la relation clients, mais sans préjudice de l'interaction humaine qui reste au cœur de ses valeurs.

8.1.2. Protection des clients :

- **Implémentation d'un parcours de protection des clients : (Client Protection Pathway)** pour s'assurer que les intérêts des clients sont constamment protégés, cela passe notamment par (i) l'identification et la vérification formelles de l'identité des clients ; (ii) la sécurisation de leurs données ; (iii) la prévention du surendettement ; (iv) la transparence, (v) une tarification responsable, (vi) un traitement respectueux et équitable des clients, ; (vii) des mécanismes efficaces de résolution des plaintes.
- **Audits sociaux annuels et notations sociales externes :** Des audits sociaux annuels, utilisant l'outil SPI4, et des notations sociales externes (par exemple, le rating

Microfinanza) sont mis en place pour garantir le respect des principes de protection des clients.

8.1.3. Gestion responsable des ressources humaines

- **Respect de la législation du travail et des normes internationales** : Les institutions du groupe ACEP doivent respecter les législations locales du travail et les normes internationales du travail, en s'appuyant sur les politiques de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ;
- **Promotion des talents** : Des formations et des opportunités de promotion interne sont offertes au personnel pour renforcer les compétences et soutenir le développement professionnel ;
- **Politique de genre** : Le groupe ACEP promeut l'égalité des chances, l'égalité salariale, la prise en compte des contraintes familiales et la sécurité du personnel féminin ;
- **Satisfaction des employés** : Des enquêtes de satisfaction du personnel et des évaluations régulières des employés sont menées pour améliorer le climat social et suivre les attentes des collaborateurs.

8.1.4. Gestion de la performance environnementale

- **Intégration de la dimension verte dans les opérations** : Les institutions du groupe ACEP formalisent la protection de l'environnement dans leurs stratégies respectives et respectent les normes environnementales ;
- **Réduction de l'empreinte écologique** : Des mesures sont prises pour réduire l'empreinte écologique au niveau du siège, des agences et des activités des clients financées ;
- **Produits « verts »** : Les institutions du groupe ACEP s'efforcent de proposer des solutions « vertes », notamment dans les secteurs de l'accès à l'électricité et à l'eau.

8.1.5. Accompagnement et engagement

- **Institutionnalisation de la politique RSE** : Le groupe ACEP et ses institutions s'assurent de la mise en œuvre de prérequis pour ancrer les normes de la finance responsable dans leur stratégie ;
- **Audits sociaux annuels et "états sociaux"** : Des audits sociaux annuels sont réalisés pour évaluer le respect des normes de finance responsable et créer des "états sociaux" pour chaque institution ;
- **Sensibilisation et partage d'expérience** : Le groupe ACEP encourage le partage d'expériences et la diffusion des bonnes pratiques au sein du réseau ;
- **Assistance technique** : Le groupe ACEP fournit un soutien technique à ses institutions pour les aider à améliorer leurs pratiques en matière de finance responsable ;
- **Intégration systématique dans les contrats d'assistance technique** : La dimension de finance responsable est intégrée dans tous les contrats d'assistance technique.

8.1.6. Collecte des données RSE et reporting :

- **Tableau de bord social** : Un tableau de bord social est mis en place pour chaque institution du groupe ACEP, afin de suivre les indicateurs de performance sociale et environnementale.
- **Indicateurs de suivi-évaluation/impact** : Des indicateurs clés sont identifiés pour suivre l'impact des actions RSE sur les clients ;
- **Revue de la politique RSE** : La politique RSE est revue tous les 2 ans et une révision plus approfondie est réalisée tous les 3 à 5 ans.

8.2. Démarche RSE d'ACEP CAMEROUN.

ACEP CAMEROUN a amorcé la mise en œuvre d'une politique RSE en 2022, consécutivement à la mise à jour de la politique cadre au niveau du groupe ACEP.

L'entreprise s'est fixé un délai de 03 ans pour finaliser cette implémentation qui se matérialise à date au travers des éléments suivants :

8.2.1. Offre de produits à forte valeur sociétale

- En raison de considérations sociétales, les taux d'intérêt appliqués aux crédits accordés par ACEP CAMEROUN, en particulier à sa clientèle de professionnels et d'entreprises, sont restés figés depuis de longues années et ce, malgré la forte inflation observée depuis 2021. Cette situation a pour conséquence directe pour ACEP Cameroun, une augmentation significative de ses coûts de refinancement.

8.2.2. Protection des clients

- ACEP CAMEROUN exerce ses activités dans le strict respect du règlement communautaire N°01/20/CEMAC/UMAC/COBAC, adopté le 3 juillet 2020, relatif à la protection des consommateurs de services bancaires dans la zone CEMAC. Ce règlement a pour objectif fondamental de garantir la protection des consommateurs dans les pays membres de la CEMAC. Il établit un cadre juridique et réglementaire visant à renforcer les droits des consommateurs tout en favorisant une plus grande transparence et un traitement équitable des clients au sein des institutions financières de la région ;
- En ce qui concerne la gestion des réclamations, ACEP CAMEROUN a mis en place des procédures internes conformes au Règlement COBAC R-2020/06, relatif au traitement des réclamations des consommateurs de produits et services bancaires dans la CEMAC. Le dispositif existant repose notamment sur un logiciel dédié (GLPI) pour le traitement des réclamations. Par ailleurs, des enquêtes de satisfaction sont régulièrement menées auprès de la clientèle à laquelle divers canaux de communication ont été mis à disposition pour faciliter le recueil des réclamations ;

8.2.3. Gestion responsable de la ressource humaine

- Bien que n'étant pas un établissement bancaire ou financier, ACEP CAMEROUN a pris le parti d'appliquer les dispositions de la convention collective des Banques et des

établissements financiers du Cameroun. Cette démarche confère à son personnel un statut privilégié au sein de l'écosystème des établissements de microfinance (EMF).

8.2.4. Gestion de la performance environnementale

- Dans le cadre de sa politique de financement, ACEP CAMEROUN a pris la décision d'exclure certains secteurs d'activités en raison de leurs effets délétères sur l'environnement. Parmi les secteurs concernés par cette exclusion figurent notamment :
 - Production ou activité impliquant du travail forcé, du travail d'enfants ou de la traite d'êtres humains ;
 - Activité illicite sur des organes, tissus et produits de l'organisme humain ou encore activités d'ingénierie génétique prohibées par les normes bioéthiques nationales de la France, du pays d'accueil, par les normes européennes ou internationales applicables en la matière ;
 - Commerce, production, élevage ou détention d'animaux, de végétaux ou de tous produits naturels ne respectant pas les dispositions de la CITES ;
 - Activité de pêche utilisant un filet dérivant de plus de 2,5 km de long ;
 - Recherche, achat, promotion ou multiplication de semences génétiquement modifiées ;
 - Production, utilisation ou commerce de matériaux dangereux (tels que les fibres en amiante) et de tous produits (dont produits chimiques, pharmaceutiques, pesticides/herbicides, produits destructeurs de la couche d'ozone ou tout autre produit dangereux) interdits de production ou d'utilisation ou soumis à interdiction progressive dans les réglementations du pays de destination ou internationale ;
 - Exploitation de mines diamantifères et commercialisation des diamants dans les États non adhérents au processus de Kimberley ;
 - Commerce illicite ou activité de nature à faciliter le trafic illicite de biens culturels.
 - Production ou commerce lié à la pornographie ou la prostitution ; d'armes et/ou de munitions ; de tabac ; d'alcool destiné à la consommation humaine (hors bière et vin) ; de maisons de jeux, casinos ou toute entreprise équivalente ;
 - Production et distribution ou participation à des médias racistes, antidémocratiques ou prônant la discrimination d'une partie de la population ;
 - Opérations engendrant une modification irréversible ou le déplacement significatif d'un élément de patrimoine culturel critique.
 - Projets de construction, extension ou rénovation de centrales de production d'électricité à partir d'énergies fossiles ;
 - Infrastructures associées à une unité de production, de stockage ou de transformation de ressources énergétiques fossiles (mines, unités de traitement, raffinerie, stockage, etc.) ou de production d'électricité à base d'énergie fossile ;
 - Projets d'exploration, de production ou de transformation, ou dédiés exclusivement au transport de charbon, gaz et pétrole (conventionnels et non conventionnels) ;
- Dans le cadre de la rénovation progressive de ses agences, ACEP CAMEROUN accorde une attention particulière à la réduction de son empreinte écologique, en privilégiant des installations et des équipements respectueux de l'environnement.

IX. PERSPECTIVES ET PREVISIONS FINANCIERES

Dans le cadre de son développement, ACEP CAMEROUN a élaboré une stratégie de croissance matérialisée par des projections financières pour les exercices allant de 2025 à 2027. Ces prévisions sont fondées (i) sur une analyse approfondie des situations macroéconomiques mondiale, de la zone CEMAC et du Cameroun et (ii) sur les tendances récentes et les perspectives du marché de la microfinance, ainsi que (iii) sur les objectifs à moyen et long terme de l'institution.

L'établissement prévoit une croissance soutenue de ses actifs et une amélioration continue de sa rentabilité, grâce (i) au développement de nouvelles offres, notamment de crédits et de collecte de l'épargne ; (ii) à la conquête de nouveaux clients ; (iii) à la diversification de ses sources de financement ; ainsi qu'(iv) à l'optimisation de ses processus opérationnels.

Les projections financières à court et moyen termes reflètent une gestion rigoureuse des risques, une consolidation des fonds propres et un renforcement de l'efficacité opérationnelle, dans un environnement dynamique bien qu'incertain. Ces prévisions sont également accompagnées de mesures concrètes visant à renforcer continuellement la solidité financière de l'établissement et à garantir une rentabilité durable, tout en préservant la mission sociale d'ACEP CAMEROUN.

9.1. Orientations stratégiques et perspectives

Dans le cadre de sa vision à long terme et de son engagement à répondre de manière durable aux besoins de ses clients, ACEP CAMEROUN a défini un ensemble d'orientations regroupées au sein d'un document de stratégie dénommé « Plan Leader 2027 » visant à orienter et à organiser son action et par là-même à favoriser son développement et à renforcer son impact social et économique. Le projet d'entreprise incarné par le « plan leader 2027 » est basé sur l'examen approfondi de la conjoncture et des perspectives macroéconomiques mondiale, régionale et nationale, l'analyse de l'existant en ce qui concerne l'organisation, l'activité et les moyens d'ACEP CAMEROUN, ainsi que ses forces et faiblesses et les menaces et opportunités de son environnement.

L'objectif ultime étant d'accroître les parts de marché d'ACEP Cameroun et de renforcer la position de l'institution en tant qu'acteur clé de la finance inclusive ; soucieux de l'offre et de la qualité de service proposées aux clients, ainsi que de leur sécurité.

Cette vision stratégique se décline en plusieurs objectifs spécifiques.

9.1.1. Objectifs spécifiques

- Doubler le Produit Net Financier (PNF) à l'horizon 2027.
- Augmenter le nombre de clients actifs à 300 000.
- Accroître la notoriété d'ACEP Cameroun.

9.1.2. Axes stratégiques et moyens d'intervention

Pour atteindre ces objectifs, le "Plan Leader 2027" s'articule autour de cinq axes stratégiques majeurs :

9.1.2.1. Développement de l'offre de crédit

Le déploiement de cet axe stratégique s'articulera autour des diligences suivantes :

- Réorganiser les missions des superviseurs et optimiser leurs équipes ;
- Accentuer le suivi des nouveaux clients ;
- Mettre en place des nouveaux KPI d'évaluation spécifique aux superviseurs de crédit ;
- Revoir les méthodes de formation et de recrutement de gestionnaires de portefeuilles juniors ;
- Optimiser les portefeuilles en fixant un nombre limité de clients par gestionnaire ;
- Mettre en place une bonne politique de transfert de portefeuille.

9.1.2.2. Renforcement de la collecte de l'épargne

- Renforcer le développement de l'épargne grande masse via la collecte journalière ;
- Développer une offre d'épargne institutionnelle ;
- Développer de nouveaux produits axés sur la collecte de l'épargne ;
- Optimiser les conditions de recrutement des collecteurs.

9.1.2.3. Amélioration du recouvrement

- Limiter les mouvements d'affectations des agents de recouvrement ;
- Renforcer les effectifs des agents de recouvrement dans les grandes agences ;
- Motiver les équipes de recouvrement ;
- Rajeunir l'équipe vieillissante ;
- Recruter des superviseurs pour animer les équipes.

9.1.2.4. Optimisation des ressources

- Elargir le réseau de distribution à travers l'ouverture de nouvelles agences ;
- Améliorer l'efficacité opérationnelle par la technologie ;
- Développer de nouvelles niches de marché (crédit immobilier, fonctionnaires, commandes publiques) ;
- Optimiser les processus logistiques à travers la digitalisation des processus d'engagement des dépenses ;

9.1.2.5. Accroissement de la notoriété

- Définir un calendrier permanent de communication (Média, Réseaux sociaux, affichage et campagnes commerciales) ;
- Définir un programme de stage académique en agence par région ;
- Améliorer la collaboration avec les écoles de commerce ;

- Accentuer la notoriété à travers des actions RSE spécifiques ;
- Renforcer la présence auprès des communautés ;
- Améliorer l'image de marque du personnel.

9.1.2.6. Engagements environnementaux et sociaux :

Pour la période 2025 – 2027, ACEP CAMEROUN réaffirme son engagement en faveur de :

- La lutte contre la pauvreté
- L'inclusion financière
- Le développement économique
- La protection de l'environnement

9.2. Perspectives Financières

Les prévisions ci-dessous sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente, par nature, un caractère incertain. Ainsi, la production effective pourrait à terme, différer significativement des projections présentées infra.

9.2.1. Compte de résultat prévisionnel 2025-2027

Rubriques	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026	31/12/2027
Produits d'exploitation financière	8 288 734 267	9 268 854 904	10 154 409 375	10 941 397 994
Produits sur opérations de trésorerie et inter bancaire	14 000 000	-	-	-
Intérêts sur les crédits à L.T. clientèle	-	-	-	-
Intérêts sur les crédits à M.T. clientèle	-	-	-	-
Intérêts sur les crédits à C.T. clientèle	7 154 183 169	8 081 438 825	8 818 485 578	9 473 568 591
Intérêts sur les comptes débiteurs clientèle	80 554 661	31 946 870	60 786 672	65 290 269
Intérêts sur les prêts	-	-	-	-
Commissions et frais perçus sur opérations de transfert de fonds	17 107 421	67 691 605	70 420 972	73 260 599
Autres commissions et produits bancaires	1 022 889 017	1 087 777 604	1 204 716 153	1 329 278 535
Produits sur les opérations accessoires	30 338 862	8 714 653	9 150 386	9 607 905
Autres produits et subventions	11 100 798	24 952 208	27 447 429	30 192 172
Autres produits	11 100 798	24 952 208	27 447 429	30 192 172
Subvention d'exploitation	-	-	-	-
Produits exceptionnels	241 522 067	432 206 505	461 590 444	513 390 430
Reprise sur les subventions d'investissement	-	-	-	-
Produits de cessions d'éléments d'actif	-	-	-	-
Autres produits exceptionnels	241 522 067	432 206 505	461 590 444	513 390 430
Reprises amortissements et provisions	734 591 503	811 640 007	900 114 741	1 052 476 179
Reprises d'amortissements	-	-	-	-
Reprises de provisions sur créances clientèle	734 591 503	811 640 007	900 114 741	1 052 476 179
Autres reprises de provisions	-	-	-	-
Pertes de l'exercice	-	-	-	-
TOTAL GENERAL DES PRODUITS	9 306 287 496	10 546 368 277	11 552 712 376	12 547 064 681

Tableau 35 : *Produits prévisionnels pour la période 2025 – 2027 (source : ACEP CAMEROUN)*

Rubriques	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026	31/12/2027
Charges d'exploitation financière	935 678 542	1 462 022 291	1 643 625 615	1 565 887 011
Intérêts sur opérations de trésorerie et inter bancaire	19 940 141			
Intérêts sur les dépôts à vue clientèle	170 761 920	414 568 379	516 687 563	558 387 563
Intérêts sur les dépôts à terme clientèle	130 000 000			
Intérêts sur les emprunts	557 968 344	945 257 396	1 070 200 295	976 795 780
Commissions et frais sur opérations de transfert de fonds	0			
Autres commissions et frais bancaires	57 008 138	102 196 516	56 737 757	30 703 667
Charges liées aux opérations accessoires				
Charges de Personnel	3 190 234 854	3 298 599 571	3 368 154 916	3 399 911 859
Frais de personnel	2 694 266 454	2 859 055 189	2 921 949 677	2 948 744 535
Charges sociales	495 968 400	439 544 383	446 205 238	451 167 324
Autres charges générales d'exploitation	2 094 123 747	2 297 398 146	2 479 364 088	2 748 846 130
Fournitures de bureau	89 549 213	176 391 036	194 030 140	213 433 154
Eau, électricité, gaz et carburant	244 102 319	287 253 531	315 978 885	347 576 773
Locations	233 667 513	243 268 235	245 700 918	248 157 927
Entretiens et réparations	146 149 617	136 335 095	137 698 446	139 075 430
Prime d'assurances	139 837 835	210 479 953	276 251 551	355 177 470
Publicité, relations publiques, réceptions	111 611 529	118 944 452	142 733 343	171 280 011
Transports et déplacements	60 738 105	67 735 091	81 282 109	97 538 531
Frais de télécommunications	129 418 013	168 324 604	201 989 525	242 387 430
Frais de formation	24 976 043	51 071 171	61 285 405	73 542 486
Frais de mission	101 712 000	122 334 720	146 801 664	176 161 997
Cotisations à l'association professionnelle des EMF	3 000 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000
Frais de conseil d'Administration, Assemblée Générale et jetons de présence	28 554 243	80 930 310	80 930 310	80 930 310
Autres charges consommées	780 807 320	631 929 947	592 281 792	601 184 611
Impôts et taxes	105 305 415	108 059 712	111 251 624	114 630 933
Amortissements et provisions	2 008 843 867	2 228 076 775	2 679 541 931	3 277 983 299
Dotations aux amortissements	223 825 070	540 208 861	602 668 661	658 983 468
Dotations aux provisions sur créances clientèles	1 735 018 797	1 687 867 914	1 979 285 057	2 513 747 354
Dotations autres provisions	50 000 000	0	97 588 213	105 252 477
Charges exceptionnelles	0	0	0	0
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	0	0	0	0
Autres charges exceptionnelles	0	0	0	0
Impôt sur le bénéfice	320 793 354	380 229 888	419 355 487	475 135 798
Bénéfice net de l'exercice avant certification	651 307 719	771 981 894	851 418 716	964 669 651
TOTAL GENERAL DES CHARGES	9 306 287 496	10 546 368 277	11 552 712 376	12 547 064 681

Tableau 36 : Charges prévisionnelles sur la période 2025 – 2027 (source : ACEP CAMEROUN)

Sur la période 2025-2027, le Produit Net Financier (PNF) devrait enregistrer une croissance annuelle moyenne de 8,27%, passant de 7,35 milliards FCFA en 2024 à 9,37 milliards FCFA en 2027. Cette progression devrait principalement être portée par l'accroissement de la marge nette d'intérêts, favorisée par une croissance soutenue du portefeuille de crédits, estimée à une augmentation annuelle moyenne de 11 % sur la période.

En parallèle, le coefficient net d'exploitation devrait connaître une baisse significative, passant de 71,68% en 2025 à 65,58% en 2027. Cette amélioration s'expliquerait par une croissance plus rapide du Produit Net Financier (+8,27%) par rapport à celle des charges d'exploitation (+5,15%), reflétant une rationalisation des charges, notamment de personnel. La hausse du PNF sera notamment soutenue par le développement de la collecte de l'épargne, avec une progression moyenne de 20 % de l'encours des dépôts de la clientèle sur la période, et un taux de couverture des crédits par les ressources disponibles qui devrait rester supérieur à 120 %.

De plus, le coût du risque devrait demeurer relativement stable, avec un taux de croissance annuel moyen de 1,71% sur la période, en lien avec la baisse continue du ratio d'abandon de créances, qui devrait s'établir à 0,79% en 2027 contre 1,31% à fin 2024.

Enfin, le résultat net devrait suivre une trajectoire de croissance similaire à celle du PNF, avec une progression annuelle moyenne de 13,63% sur la période. Cette évolution serait soutenue par l'augmentation du Produit Net Financier, elle-même stimulée par le développement du portefeuille de crédits, l'optimisation des charges opérationnelles et la maîtrise du coût du risque.

9.2.2. Bilan 2025-2027

BILAN PREVISIONNEL				
ACTIF				
Rubriques	2024	2025	2026	2027
	Net	Net	Net	Net
IMMOBILISATIONS	1 817 639 913	2 054 610 018	2 108 757 024	2 071 964 224
Frais immobilisés	-	-	-	-
Valeurs incorporelles immobilisées	281 789 343	310 386 405	345 880 397	374 284 962
Terrains	506 744 000	506 744 000	506 744 000	506 744 000
Autres immobilisations corporelles	997 304 569	1 219 355 112	1 238 008 126	1 172 810 760
Immobilisations en cours Avances et Acomptes	2 950 000	-	-	-
Dépôts et cautionnement	18 124 502	18 124 502	18 124 502	18 124 502
Titres de participation et titres publics	10 727 500	-	-	-
CRÉDITS A LA CLIENTELLE	31 794 242 035	36 313 157 383	41 932 520 623	50 694 401 867
Crédits sains à long terme	-	-	-	-
Crédits sains à moyen terme	-	-	-	-
Crédits sains à court terme	30 400 049 449	34 537 560 344	39 814 910 356	48 072 137 133
Comptes débiteurs sains	147 416 313	159 662 130	175 537 867	203 044 932
Crédits impayés	778 271 834	895 716 726	1 040 881 583	1 263 286 095
Crédits immobilisés	-	-	-	-
Crédits douteux	468 504 440	720 218 183	901 190 816	1 155 933 707
STOCKS DE MARCHANDISES	955 985 142	1 100 247 810	1 045 220 202	942 106 962
COMPTES DE TIERS	955 985 142	1 100 247 810	1 045 220 202	942 106 962
Fournisseurs	27 124 279	31 217 461	36 276 737	44 027 965
Personnel	460 267	529 724	615 574	747 103
Etat	127 627 436	146 887 018	170 692 349	207 164 075
Actionnaires	-	-	-	-
Débiteurs divers	504 514 238	580 647 817	499 668 713	411 700 852
Créances diverses en souffrances	296 258 921	340 965 790	337 966 828	278 466 967
ENCAISSEMENTS	6 482 031	7 460 200	8 669 242	10 521 593
Valeurs à encaisser	6 482 031	7 460 200	8 669 242	10 521 593
COMPTE DE REGULARISATION	392 267 692	430 344 706	472 117 816	523 432 294
Charges comptabilisées d'avance	392 267 692	430 344 706	472 117 816	523 432 294
Produits à recevoir	-	-	-	-
Autres opérations de régularisation	-	-	-	-
COMPTE DE LIAISON	-	-	-	-
COMPTE DE TRESORERIE	1 762 633 006	5 656 597 747	5 487 603 478	4 109 046 307
Titres de trésorerie	-	-	-	-
Marché monétaire	-	-	-	-
Compte à vue et à terme auprès des EMF	-	-	-	-
Comptes à vue et à terme auprès des banques et EF	975 000 000	4 808 108 085	4 664 462 956	3 492 689 361
Autres comptes à vue et à terme de correspondants	523 238 055	-	-	-
Créances en souffrance sur les correspondants	-	-	-	-
Caisse	264 394 951	848 489 662	823 140 522	616 356 946
TOTAL GENERAL	36 729 249 819	45 562 417 865	51 054 888 385	58 351 473 247

Tableau 37 : Bilan prévisionnel sur la période 2025 - 2027 / Actif (source : ACEP CAMEROUN)

BILAN PREVISIONNEL				
PASSIF				
Rubriques	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026	31/12/2027
	FCFA	FCFA	FCFA	FCFA
CAPITAUX PROPRES	6 531 062 898	6 977 390 933	7 442 818 702	7 981 778 995
Capital social	1 440 000 000	1 440 000 000	1 440 000 000	1 440 000 000
Actionnaires Capital souscrit non Appelé (-)				
Primes liées au capital	-	-	-	-
Réserves légales	818 631 653	883 762 425	960 960 614	1 046 102 486
Réserves obligatoires et réglementaires	1 206 856 333	1 304 552 491	1 420 349 775	1 548 062 583
Réserves Facultatives	2 235 665 556	2 235 665 556	2 235 665 556	2 235 665 556
Report à Nouveau (+ ou -)	134 141 637	296 968 567	489 964 041	702 818 719
Provisions et réserves réglementaires	44 460 000	44 460 000	44 460 000	44 460 000
Fonds constitués	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	-	-	-	-
Resultat en attente d'affectation	-	-	-	-
Résultats après certification	651 307 719	771 981 894	851 418 716	964 669 651
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	152 957 296	152 957 296	250 545 509	355 797 987
EMPRUNT A L.T et M.T	8 680 729 062	14 429 618 792	14 611 374 388	16 729 513 839
DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE	18 338 598 566	22 796 344 776	27 446 616 433	31 876 429 351
Dépôts à régime spécial	410 000 000	410 000 000	410 000 000	410 000 000
Dépôts à terme	3 771 225 994	5 271 225 994	6 771 225 994	8 271 225 994
Dépôts à vue	13 339 626 415	14 589 622 234	16 607 145 904	19 121 061 052
Autres comptes de la clientèle	817 746 157	2 525 496 548	3 658 244 536	4 074 142 305
DETTES A COURT TERME	943 556 562	1 045 485 992	1 129 573 171	1 214 175 074
Fournisseurs	116 340 208	127 633 230	137 742 449	152 713 674
Personnel	177 235 270	183 255 532	187 119 718	188 883 992
Etat	132 965 112	148 687 881	162 893 650	175 518 259
Associés				
Créditeurs divers	517 015 972	585 909 349	641 817 354	697 059 149
COMPTES D'ENCAISSEMENT	6 482 031	7 460 200	8 669 242	10 521 593
COMPTES DE REGULARISATION	744 797 465	153 159 876	165 290 939	183 256 409
Charges à payer	744 797 465	153 159 876	165 290 939	183 256 409
Produits comptabilisés d'avance	-	-	-	-
Autres opérations de régularisation	-	-	-	-
COMPTES DE LIAISON	-	-	-	-
COMPTES DE TRESORERIE	1 331 065 939	-	-	-
valeurs de trésorerie reçue				
Marché monétaire				
Compte à vue et à terme des autres EMF				
Compte à vue et à terme des banques	1 000 000 000			
Autres comptes à vue et à terme de correspondants	331 065 939			
RESULTAT EN ATTENTE D'APPROBATION				
TOTAL GENERAL	36 729 249 819	45 562 417 865	51 054 888 385	58 351 473 247

Tableau 38 : Bilan prévisionnel sur la période 2025 – 2027 / Passif (source : ACEP CAMEROUN)

Sur la période 2025-2027, le total de bilan d'ACEP CAMEROUN devrait enregistrer une croissance annuelle moyenne de 16%, atteignant ainsi 58,3 milliards de FCFA en 2027 contre 45,5 milliards de FCFA en 2025. Cette progression serait principalement soutenue par les emplois clientèle, qui pourraient représenter en moyenne plus de 75% du total du bilan au cours de cette période, selon les prévisions.

Les emplois clientèle d'ACEP CAMEROUN devraient ainsi croître à un rythme annuel moyen de 16,6%, passant de 36,3 milliards de FCFA en 2025 à 50,69 milliards de FCFA en 2027, grâce à divers leviers au rang desquels :

- Le développement soutenu du portefeuille de microcrédits ;
- La redynamisation du portefeuille des petites et moyennes entreprises (PME) ;
- La mise en œuvre de la stratégie de digitalisation ;
- L'expansion du secteur agricole qui présente un potentiel de croissance significatif ;
- La diversification des activités permettant d'accroître les autres commissions (revenus non liés à l'activité de crédit).

En outre, sur la période 2025-2027, les dépôts de la clientèle devraient connaître une augmentation annuelle moyenne de 20%, passant de 22,7 milliards de FCFA en 2025 à 31,87 milliards de FCFA en 2027.

Cette évolution des dépôts clientèle s'inscrit pleinement dans la stratégie d'ACEP CAMEROUN, qui vise à renforcer sa capacité d'autofinancement par le biais de l'épargne des clients.

X. FACTEURS DE RISQUES DE L'EMPRUNT

10.1. Identification des facteurs de risques

Le référentiel ISO 31000 dédié à la gestion des risques définit le risque comme « *Tout ce qui peut générer de l'incertitude quant aux objectifs d'une organisation ou entraîner un écart par rapport à ses prévisions.* ». Il constitue donc une menace pour la prospérité et la pérennité de l'organisation. La gestion des risques au sein d'une entreprise apparaît ainsi comme une démarche consistant à identifier, prévenir ou résoudre les risques inhérents à son activité.

Les investisseurs sont invités à considérer attentivement les risques exposés ci-après, en plus des autres informations contenues dans ce document d'information et tout autre critère pertinent, avant de prendre la décision d'investir dans les titres à émettre par ACEP CAMEROUN. Il s'agit de risques dont l'émetteur estime, à la date d'élaboration du présent document d'information qu'ils pourraient avoir un effet négatif significatif (i) sur ses activités, sa situation financière, ses résultats, son image ou ses perspectives et partant, qu'ils pourraient affecter sa capacité à remplir ses obligations au titre de l'emprunt obligataire « ACEP CAMEROUN 7% BRUT 2024-2027 », objet de ce document d'information.

La plupart des facteurs de risques qui seront énoncés sont liés à des événements qui peuvent ou non se produire ; ACEP CAMEROUN n'est pas en mesure d'exprimer un avis sur leur probabilité de survenance.

Au demeurant, d'autres risques et incertitudes, qui ne sont pas encore identifiés ou qui sont considérés, à la date d'élaboration du présent document comme non significatifs par ACEP CAMEROUN, pourraient, s'ils venaient à se matérialiser, causer aux investisseurs, la perte de tout ou partie de leur investissement.

Dans le cadre de l'élaboration du présent document d'information, il convient d'opérer un distinguo entre les facteurs de risques inhérents à l'activité d'ACEP et ceux liés exclusivement à l'opération envisagée.

S'agissant des facteurs de risque inhérents à l'activité, ils ont été répartis en six (6) classes de risques distinctes :

- 1) Le risque stratégique ;
- 2) Le risque de concurrence ;
- 3) Le risque géopolitique ;
- 4) Les risques financiers ;
- 5) Les risques juridique, réglementaire et de conformité ;
- 6) Les risques opérationnels ;

Pour ce qui est des risques propres à l'opération, 3 classes de risques ont été dénombrées.

- 1) Le risque de défaut ;
- 2) Le risque de liquidité ;
- 3) Le risque réglementaire

10.2. Facteurs de risques

10.2.1. Facteurs de risques liés à l'activité

10.2.1.1. Risques stratégiques

Le risque stratégique renvoie au risque de pérennité de l'organisation lié à une mauvaise décision stratégique ou à une absence de décision. Il peut s'agir par exemple d'un mauvais positionnement produits ou marchés pour une entreprise. Le risque stratégique découle également de l'incapacité de l'entreprise à mettre en œuvre les orientations stratégiques en raison de facteurs externes tels que la conjoncture économique par exemple.

L'un des objectifs que s'est assigné ACEP CAMEROUN dans le cadre de son plan stratégique 2025-2027, s'est de doubler son produit net financier (PNF) à l'horizon 2027. Pour ce faire, la Direction générale de l'établissement entend principalement renforcer son offre de crédit ; la rentabilité de l'institution étant très fortement dépendante de ses encours d'emplois.

Il sera question pour ACEP CAMEROUN, de (i) solidifier sa proposition de valeur à ses cibles de clientèles historique (mise en place des crédits de campagne et des financements des chaînes de valeurs de l'amont à l'aval ; renforcement de la présence sur le marché agriculture, commande publiques, crédit immobilier, etc.) et de (ii) capter de nouvelles cibles de clients à l'instar de la clientèle des fonctionnaires sur le segment des particuliers.

Toutefois, il serait difficile pour ACEP CAMEROUN d'atteindre ses objectifs en termes de développement de l'activité de crédit, sans que l'activité de collecte n'ait été considérablement boostée. C'est la raison pour laquelle l'établissement s'est fixé comme objectif de faire croître ses encours de ressources d'environ 70% sur la période 2025-2027. Pour ce faire, il entend (i) développer de nouveaux produits et services de collecte de l'épargne ; (ii) diversifier ses sources de financement, (iii) renforcer les équipes en charge de la collecte et (iii) mettre sur pied une offre de produits et services monétiques permettant de drainer des flux additionnels.

Nonobstant cette volonté affirmée de l'institution de renforcer sa présence sur le marché du crédit, elle reconnaît par ailleurs la nécessité de réduire sa forte dépendance aux gains issus de l'activité de crédit en diversifiant son offre de produits et services.

Toujours dans une optique d'expansion, ACEP CAMEROUN ambitionne (i) d'élargir son réseau de distribution à travers l'ouverture de nouvelles agences ou à travers le lancement de l'activité d'agency banking et (ii) d'améliorer son efficacité opérationnelle et sa qualité de services, notamment la digitalisation de ses processus.

De l'analyse SWOT d'ACEP CAMEROUN au 30/11/2024, il ressort que plusieurs des faiblesses internes et des menaces écosystémiques, si elles n'étaient pas correctement adressées, pourraient remettre en cause la mise en œuvre du plan stratégique de l'établissement, dont les grandes lignes ont été succinctement présentées supra et partant, la prospérité et la pérennité de l'établissement. Il est donc question d'explicitier les méthodes de mitigation du risque stratégique.

■ **La mitigation du risque stratégique passe par l'implémentation effective des mesures résumées ci-dessous :**

- ✓ Le renforcement de l'activité de crédit ;
- ✓ Le renforcement de la collecte de l'épargne et partant, la réduction de la dépendance aux sources externes de financement ;
- ✓ La diversification des sources de financement et la réduction de la problématique de transformation, ainsi que la diminution du coût de la ressource ;
- ✓ La diversification de l'offre de produits et services, à travers entre autres, le lancement d'une offre monétique ;
- ✓ L'extension du réseau (nouvelles agences ou agency banking) ;
- ✓ La digitalisation des process et des offres ;
- ✓ La mise en place d'une solide politique de relations publiques

10.2.1.2. Risque de concurrence

Le risque de concurrence désigne la possibilité qu'une entreprise perde des parts de marché, des clients ou des bénéfices en raison de l'action de l'action de ses concurrents.

Au 31 décembre 2023, ACEP CAMEROUN comptait 383 concurrents directs sur le marché local de la microfinance ; suscitant une forte pression concurrentielle sur ses activités. Au-delà de la concurrence des acteurs traditionnels du secteur de la microfinance, ACEP CAMEROUN doit également faire face à l'incursion des banques et autres institutions financières, ainsi que des opérateurs de téléphonie mobile dans ce qui apparaissait encore récemment comme la chasse gardée des établissements de microfinance.

De fait, les banques sont de plus en plus présentes sur le segment de la mésofinance jadis dominé par les EMF, tandis que certaines institutions précédemment spécialisées dans le transfert d'argent se sont lancées dans l'activité de micro-crédit, capitalisant sur leurs vastes réseaux de points de vente. On note également que certains opérateurs de téléphonie mobile ont obtenu l'agrément pour exercer l'activité de prestataires de services de paiement par monnaie électronique et que ces derniers, profitant d'un avantage technologique, ont aussi pu grappiller des parts du marché de la microfinance, à travers une offre de services financiers toujours plus riche et innovante.

La concurrence sans cesse croissante observée dans le secteur camerounais de la microfinance pourrait induire une baisse de ses parts de marché et partant, de ses marges bénéficiaires. A travers un examen approfondi des forces en présence et notamment une fine analyse SWOT, ACEP CAMEROUN a pu identifier aussi bien ses forces, que ses faiblesses dans un environnement où une féroce bataille commerciale et de mise. Il sera question pour l'établissement de faire preuve de proactivité en prenant constamment toutes les mesures commerciales et opérationnelles lui permettant de préserver ses parts de marché. Certaines de ces mesures pouvant avoir à court terme un impact négatif sur sa situation financière ou ses résultats.

■ **La mitigation du risque de concurrence passe par :**

- Une veille concurrentielle accrue ;

- La digitalisation des processus et des offres et la collaboration avec des entreprises de fintech pour proposer des solutions intégrées ;
- L'innovation constante et la diversification de l'offre de produits et services financiers ;
- L'amélioration continue de la qualité du service clients.

10.2.1.3. *Risque géopolitique*

Le risque géopolitique peut être défini comme « l'ensemble des événements ou décisions d'ordre politique ou administratif, national ou international pouvant entraîner des pertes économiques, commerciales ou financières pour l'entreprise. »

A titre d'exemple, nous pouvons citer:

- ✓ L'instabilité politique (troubles électoraux ou post-électoraux, changements constants de régimes politiques, coups d'état, etc.) ou sociale (manifestations et contestations...)
- ✓ Les conflits armés (internes et externes) ;
- ✓ Le terrorisme ;
- ✓ Les sanctions internationales ;
- ✓ La corruption ;
- ✓ Une gouvernance défaillante.

Concernant spécifiquement ACEP CAMEROUN la survenance d'un risque géopolitique quelconque pourrait perturber l'activité quotidienne, compliquer l'accès au financement, augmenter les coûts opérationnels et partant obérer la performance financière et in fine, impacter négativement la confiance des investisseurs.

Le scrutin présidentiel camerounais de 2025 représente un risque géopolitique contemporain pour ACEP CAMEROUN. De fait, les conditions de son déroulement pourraient remettre en cause les perspectives de rentabilité formulées par ACEP CAMEROUN dans son plan stratégique 2025-2027.

■ **La mitigation du risque géopolitique passe par :**

- La veille permanente des risques géopolitiques locaux et internationaux ;
- Le reporting régulier aux instances de gouvernance quant à l'évolution de ces risques, de sorte à ce qu'elles soient en mesure de mettre en place des stratégies de résolution et/ou mitigation d'éventuelles complications avant leur survenance ;
- Le maintien de relations cordiales avec les autorités et autres parties prenantes locales.

10.2.1.4. *Risques financiers*

A. Risque de crédit

Le risque de crédit représente (i) le risque de pertes dû à l'incapacité des clients et autres contreparties à faire face à leurs obligations contractuelles de remboursement des prêts octroyés ou (ii) le risque de perte de valeur d'une position de marché lié à la perte de solvabilité des contreparties.

ACEP Cameroun SA est spécialisée dans l'octroi de crédits aux très petites entreprises (TPE) en milieux urbains et périurbains avec des financements plafonnés à FCFA 30 millions. Depuis 2017

la société finance également les petites et moyennes entreprises (PME) plafonnés à FCFA 140 millions.

Le durcissement des conditions économiques et financières engendré par le contexte de forte inflation a entraîné une dégradation de la qualité du portefeuille de crédits d'ACEP Cameroun et partant, l'accroissement du coût du risque.

En matière de provisionnement des créances en souffrance, ACEP Cameroun, sous la supervision de ses instances de gouvernance et de son commissaire aux comptes, MAZARS FORVIS Cameroun, met un point d'honneur au respect scrupuleux des règles édictées par la Commission bancaire, à travers son règlement COBAC EMF2002/18, modifié par le règlement COBAC N° 2017/07 relatif à la classification, la comptabilisation et au provisionnement des créances en souffrance.

Ainsi, l'établissement effectue un provisionnement adéquat de son coût du risque ; sacrifiant une part non négligeable de sa rentabilité brute d'exploitation (8,56%) à l'effort de couverture du risque de crédit

■ **La mitigation de ce risque passe par :**

- ✓ Une meilleure sélection des prospects à l'entrée en relation ;
- ✓ La proximité et la relation de confiance développée avec les clients ;
- ✓ La forte expérience des équipes de l'institution (gestionnaires clients, équipes des risques et du recouvrement commercial...) ;
- ✓ L'assainissement de la production de crédits et diversification du portefeuille de prêts ;
- ✓ La prise de garanties adéquates ;
- ✓ Le suivi régulier des prêts ;
- ✓ Le provisionnement adéquat des créances douteuses ;

B. Risque lié au recouvrement

Le risque de recouvrement représente le risque que les actions en recouvrement d'ACEP Cameroun s'avèrent infructueuses pour récupérer tout ou partie des sommes dues par les emprunteurs défaillants ou de mauvaise foi.

L'efficacité du recouvrement est cruciale pour ACEP Cameroun. De fait, un recouvrement optimal impacte positivement la liquidité de l'établissement et protège ses marges bénéficiaires, en minimisant les pertes dues aux impayés. Au 31 Décembre 2023, le niveau de recouvrement reste globalement stable en comparaison de l'exercice précédent (+ 4,43%).

■ **La mitigation de ce risque passe par :**

- ✓ La mise en place de processus clairs ;
- ✓ Le renforcement des moyens alloués aux fonctions dédiées, à l'instar du renforcement de l'effectif (instauration des brigades mixtes contentieux et pertes) ;
- ✓ Le déploiement régulier d'actions terrain.

C. Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente l'éventualité pour un établissement de microfinance comme ACEP CAMEROUN de ne pas pouvoir honorer ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles.

L'activité de transformation implique en elle-même un risque de liquidité. En effet, les différences de maturité des emplois (emprunts) et des ressources créent au sein du bilan de l'établissement des écarts entre volume d'actifs et de passifs qui sont à la source du risque de liquidité.

Le renchérissement récent du coût de la ressource qui a résulté du durcissement de la politique monétaire de la Banque des états de l'Afrique centrale, matérialisée par la hausse de ses principaux taux directs, a encore contribué à exacerber le risque de liquidité pour les établissements de microfinance.

Bien que la problématique de transformation et celle du coût croissant de la ressource se posent avec grande acuité, ACEP CAMEROUN veille au respect scrupuleux des ratios prudentiels édictés par la commission bancaire en matière de gestion de la liquidité, lui permettant ainsi de conserver à tout moment la liquidité minimale requise pour répondre aux demandes de la clientèle. Ainsi, au 31 décembre 2023, le ratio de liquidité d'ACEP CAMEROUN était de 145,9%.

Enfin, ACEP CAMEROUN entretient d'excellentes relations avec ses bailleurs de fonds, notamment locaux, au rang desquels des banques locales de premier plan, dont son actionnaire BICEC, auprès desquelles, l'institution dispose de lignes de financement renouvelées au fil des ans et qui lui permettent de mobiliser une partie des fonds nécessaires à la couverture de ses emplois.

■ **La mitigation de ce risque passe par :**

- Le renforcement de la collecte de l'épargne ;
- L'amélioration de l'adéquation entre la longueur des ressources et la durée des prêts ;
- La diversification des sources de refinancement

D. Risque de taux

Le risque de taux représente le risque que les variations des taux d'intérêt affectent négativement les coûts ou les revenus d'ACEP CAMEROUN.

Cela peut se produire lorsque (i) les taux d'intérêt à court terme augmentent alors que les prêts sont accordés à taux fixes. Les coûts de financement augmenteront puisqu'ils devront rémunérer les dépôts à des taux plus élevés. Si les prêts consentis aux clients sont à taux fixes (moyen-long terme), l'établissement ne pourra pas ajuster ces taux pour compenser l'augmentation des coûts. Les revenus provenant des prêts pourraient alors ne pas compenser les coûts croissants liés aux passifs ou encore lorsque (ii) les taux à long terme augmentent alors que l'établissement a accordé des prêts à long terme à taux fixe, il se pourrait que ces taux fixes soient inférieurs aux nouveaux taux de marché, rendant ces prêts moins attractifs et affectant la valeur comptable de ces actifs.

■ **La mitigation de ce risque passe par :**

- La diversification des sources de financement ;
- L'ajustement des conditions de prêt pour un alignement adéquat des actifs et des passifs en termes de maturité et de taux ;

- Le monitoring actif de la politique monétaire et l’ajustement des produits financiers en conséquence.

E. Risque de change

Il désigne la probabilité de pertes financières résultant des fluctuations des taux de change entre deux devises.

Les emplois et les ressources de l’institution sont exclusivement libellés en Francs CFA. Elle n’a donc aucune exposition directe au risque de change.

■ La mitigation de ce risque passe par :

- La priorisation des opérations et particulièrement de l’endettement en monnaie locale

10.2.1.5. Risques juridique, réglementaire et de conformité

A. Risque juridique :

Le risque juridique est le risque lié aux litiges et/ou aux actions en justice. Il peut s’agir des coûts liés à des procès si l’entreprise est impliquée dans des disputes légales, ou d’amendes et autres pénalités.

Au 31 octobre 2024, ACEP CAMEROUN recense 21 litiges dans lesquels l’établissement est impliqué et pour lesquels des actions en justice sont en cours. 11 de ces 21 procédures relèvent du contentieux du travail, tandis que 3 d’entre-elles concernent des litiges impliquant un actionnaire d’ACEP CAMEROUN, plutôt que l’établissement lui-même. Les 6 autres affaires ont des objets variés au rang desquels la « rétention sans cause ».

L’exposition globale relative à ces litiges s’élève à FCFA 401 269 510. Ladite exposition est provisionnée à hauteur de 16% compte tenu de différents critères à l’instar par exemple des décisions déjà rendues, ou de celles rendues en première instance ou en appel (Voir le détail au chapitre 13 relatif aux litiges et aux affaires contentieuses).

■ La mitigation de ce risque passe par :

- Une meilleure gestion du précontentieux du travail ;
- Un provisionnement adéquat de l’exposition au risque juridique

B. Risque réglementaire :

Le risque réglementaire représente le risque que l’établissement pourrait subir en raison de changements dans les textes légaux ou réglementaires et qui pourraient affecter ses opérations, sa performance financière ou sa réputation et potentiellement, conduire à un retrait d’agrément en cas d’incapacité à se conformer aux nouvelles régulations.

Afin de renforcer sa surveillance du secteur de la microfinance et de ses acteurs et de sorte à éviter les faillites et à protéger les épargnants et le système financier dans son ensemble, la Commission bancaire édicte régulièrement de nouveaux règlements.

ACEP CAMEROUN évolue donc sur un marché fortement réglementé et de ce fait, ses activités et son résultat pourraient être affectés de manière plus ou moins significative par des changements réglementaires. Dans le même ordre d'idées, l'établissement serait affecté par des évolutions législatives ou administratives.

■ **La mitigation de ce risque passe par :**

Une veille réglementaire active pour rester au faite des évolutions réglementaires, administratives ou législatives et pour se montrer suffisamment proactifs dans leur appropriation et dans leur mise en œuvre.

C. Risque de conformité :

C'est le risque de sanctions, pertes financières ou dommages à la réputation qui pourrait survenir du non-respect par ACEP CAMEROUN des lois, règles, réglementations ou procédures internes.

ACEP CAMEROUN dispose d'une marge de manœuvre réduite dans la conduite de ses activités, car l'établissement doit veiller au respect scrupuleux du corpus légal et réglementaire en vigueur, particulièrement de la réglementation prudentielle édictée par la Commission bancaire et de celle relative à la lutte anti-blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LAB-FT).

■ **La mitigation de ce risque passe par :**

- La mise en place de systèmes de conformité robustes ;
- La formation continue du personnel sur les aspects relatifs à la conformité, notamment à la LAB-FT.

10.2.1.6. *Risque opérationnel*

Le risque opérationnel fait référence aux pertes pouvant résulter de processus internes inadéquats ou défectueux, d'erreurs humaines, de systèmes inefficaces ou de facteurs externes.

D'une manière générale, ACEP CAMEROUN est exposé à un certain nombre de risques opérationnels dans le déploiement de ses activités.

- ✓ L'établissement, comme tout autre prestataire de services financiers, est exposé à un risque de fraudes, dont la survenance pourrait avoir un impact plus ou moins significatif sur son compte de résultat.
- ✓ L'institution est également particulièrement exposée au risque opérationnel lié à une interruption de service émanant de la défaillance temporaire ou prolongée des systèmes informatiques ou réseaux sur lesquels elle s'appuie pour l'accomplissement des transactions quotidiennes de ses clients.
Ces interruptions de service peuvent se produire à la suite d'actes malveillants tels que des sabotages ou des piratages, mais peuvent également résulter d'erreurs humaines ou de demandes émanant de l'autorité publique ou judiciaire.
- ✓ Les cyberattaques sont de plus en plus sophistiquées et constituent aujourd'hui une menace monitorée de près par les institutions financières, à l'instar d'ACEP CAMEROUN.

- ✓ Le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le non-respect de sanctions économiques, sont autant d'autres risques sensibles auxquels les établissements financiers au rang desquels les établissements de microfinance sont exposés.
- ✓ L'éventualité de tensions électorales autour du scrutin présidentiel camerounais de 2025, interroge sur la continuité d'activité et partant, sur les perspectives financières et la pérennité d'ACEP CAMEROUN.
- ✓ Enfin, la recrudescence d'exactions commises par des gangs (microbes) perturbe le déroulement des activités d'ACEP CAMEROUN en milieu aussi bien urbain que rural.

■ **La mitigation de ce risque passe par :**

- Le renforcement continu du dispositif de maîtrise des risques ;
- La forte appropriation de la culture du contrôle par le personnel (autocontrôle et contrôle hiérarchique) ;
- L'exécution stricte du plan d'audit interne ;
- La création d'un service de la sécurité informatique ;
- Le renforcement et monitoring permanents du système d'information de gestion ;
- Le renforcement de la sécurité des données ;
- La formation et la mise en œuvre de programmes de rétention des talents ;

10.2.2. Facteurs De Risques Liés A L'opération

10.2.2.1. Risque de défaut

Le risque de défaut est le risque qu'ACEP CAMEROUN ne parvienne pas, à un moment ou un autre de la durée de vie des titres à émettre, à assurer le service de la dette en capital et/ou en intérêts, pour quelques raisons que ce soit.

■ **La mitigation de ce risque passe par :**

- Ce risque est couvert par le robuste mécanisme de sécurisation de l'emprunt mis en place et exposé ci-avant (voir la partie relative à la présentation de l'opération), qui intègre entre autres (i) l'ouverture d'un compte séquestre et d'un compte de règlement de l'emprunt dans les livres de la BICEC, (ii) le nantissement partiel du compte de remboursement de l'emprunt qui reçoit les fonds en partie destinés au service de la dette, (iii) l'émission de billets à ordre.
- La qualité des bailleurs de fonds d'ACEP CAMEROUN est indicative de la qualité de sa gouvernance. De fait, la BICEC, la Société Générale et la Banque Atlantique, sont des institutions bancaires qui accompagnent ACEP CAMEROUN à travers des lignes de concours qui se sont renouvelées d'années en années pour ce qui est de la Société générale et de la BICEC. ACEP CAMEROUN compte également l'Agence Française de Développement parmi ses bailleurs. Au plan international, ACEP CAMEROUN peut citer entre autres GRAMEEN et ADA parmi ses bailleurs.

Il apparaît utile de mentionner que l'émission objet du présent document d'information sera portée en grande partie par un investisseur de référence, fond d'investissement britannique, à l'issue d'une due diligence pointue de l'émetteur.

Lorsque l'on fait référence aux bailleurs d'ACEP Cameroun, on ne saurait omettre de citer l'Etat du Cameroun, organe fondateur du projet ACEP et pourvoyeur majeur de ressources.

- Au surplus, des covenants, clauses et engagements divers sont prévus dans le cadre de cette opération dans l'optique de préserver au maximum les intérêts des investisseurs (Cf. le mécanisme de sécurisation de l'emprunt).

10.2.2.2. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond à celui auquel un investisseur serait confronté s'il souhaitait revendre ses obligations, mais était dans l'incapacité immédiate de le faire, faute d'acheteurs.

■ **La mitigation de ce risque passe par :**

Le listing des obligations « ACEP CAMEROUN 7% BRUT 2024 – 2027 » à la cote de la Bourse des valeurs mobilières d'Afrique Centrale viendra atténuer le risque de liquidité pesant sur ces titres.

10.2.2.3. Risque réglementaire

Représente le risque qui pèse sur les souscripteurs de titres et qui résulterait d'un changement de lois ou de réglementations, postérieur à l'émission des titres et à leur acquisition. Il pourrait par exemple s'agir de changements relatifs à la fiscalité des titres ou à la tarification des transactions de marché.

Les modalités des obligations sont rédigées en fonction de normes ou dispositions existantes à la date de leur émission. Aucune assurance ne saurait être donnée quant aux changements découlant de décisions ou réformes futures.

XI. FAITS EXCEPTIONNELS

Au cours des trois derniers exercices sociaux, l'émetteur n'a pas connu de circonstances exceptionnelles, que ce soit sur le plan financier, opérationnel ou stratégique. L'activité s'est déroulée de manière stable et régulière, sans événement majeur ayant affecté de manière significative ses résultats ou ses perspectives.

XII. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

A Septembre 2024, les différents litiges et affaires contentieuses impliquant ACEP Cameroun sont au nombre de 18 et répertoriés dans le tableau qui figure infra :

Nature des litiges	Nombre d'affaires	Montant des prétentions des plaignants (en FCFA)	Provision à constituer eu égard à la situation de chaque dossier (en FCFA)
Citation directe	1	8 150 000	8 150 000
Violation de domicile	2	11 000 000	1 000 000
Paieement droits sociaux	12	214 618 830	45 770 711
Abus de confiance	2	5 655 000	5 655 000
Rétention sans droit	1	165 387 150	-
TOTAL	18	404 810 980	60 575 711

Tableau 39 : *Litiges et affaires contentieuses en cours au 30 septembre 2024 (source : ACEP CAMEROUN)*

XIII. ANNEXES

ANNEXE N° 1 : EXPLICITATION DES COVENANTS FINANCIERS

Des covenants financiers et non financiers ont été intégrés au mécanisme de sécurité de l'emprunt obligataire « ACEP CAMEROUN 7% BRUT 2024-2027 », dont ils font partie intégrante. Ils ont ultimement pour but de protéger les obligataires, contre le risque de défaut par l'émetteur tout au long de la durée de vie des obligations.

Pour rappel, les engagements financiers pris par ACEP CAMEROUN vis-à-vis des souscripteurs pour renforcer la sécurité de son émission concernent précisément 3 ratios financiers à savoir : (i) le ratio de solvabilité, (ii) le ratio de portefeuille à risque et (iii) le ratio de liquidité.

Cette annexe vise à expliciter ces engagements financiers à travers (i) la définition des ratios y relatifs, (ii) l'énoncé précis des covenants, (iii) les modalités de calcul des ratios, de reporting de leur évolution et de constatation d'un événement de défaut, et enfin (iv) la description des conséquences de la constatation d'un événement de défaut

I. DE LA DEFINITION DES RATIOS FINANCIERS

1.1. Rappel des ratios financiers objets des engagements pris par ACEP CAMEROUN vis-à-vis des souscripteurs de l'emprunt obligataire « ACEP CAMEROUN 7% BRUT 2024-2027 »

- ✓ Ratio de solvabilité ou ratio de fonds propres ;
- ✓ Ratio de portefeuille à risque ;
- ✓ Ratio de liquidité

1.2. Définition des ratios

1.2.1. Ratio de solvabilité ou de fonds propres

Il s'agit à une date donnée du rapport entre les fonds propres nets (« FPN ») de l'établissement et son actif net (« Actif »).

- les FPN incluent, à la date de calcul, (i) le capital social libéré (ii) les primes liées au capital, (iii) l'ensemble des réserves légales, obligatoires et réglementaires, (iv) le report à nouveau et les bénéfices non distribués des derniers exercices, (v) les subventions reçues, et (vi) les dettes subordonnées.
- l'Actif net à la date de calcul, est celui qui figure dans les états financiers et/ou les comptes de gestion.

Ce ratio permet à une date donnée de mesurer la proportion du financement de l'établissement qui provient de ses actionnaires par rapport à ses actifs totaux. Il représente donc un indicateur fiable de la solidité financière de l'institution, en ce sens qu'il est indicatif de sa capacité à absorber des pertes sans compromettre sa solvabilité.

1.2.2. Ratio de portefeuille à risque à 90 jours

Il s'agit, à la date de calcul, de la proportion des crédits à risque à 90 jours (« PAR 90 ») par rapport au total des prêts du portefeuille de crédits.

- Le PAR 90 représente, à la date de calcul, l'ensemble des créances impayées qui sont en retard de paiement depuis au moins 90 jours, telles qu'elles figurent dans les états financiers de l'établissement et/ou dans ses rapports de gestion et/ou dans les rapports des risques.
- Le Portefeuille de crédits représente, à la date de calcul, l'ensemble des crédits à la clientèle tel que repris dans les états financiers et/ou les comptes de gestion.

En mettant en évidence la part des crédits susceptibles de faire défaut, cet indicateur permet d'évaluer la qualité des actifs de l'établissement.

1.2.3. Ratio de liquidité

Il s'agit, à la date de calcul, du rapport entre les actifs liquides nets (« Actifs Liquides ») et les dépôts à vue (« Dépôts »).

- Les Actifs Liquides incluent, à la date de calcul, (i) les caisses et autres liquidités disponibles en moins d'un jour, (ii) les dépôts auprès d'institutions financières, accessibles en moins d'un mois, (iii) tout actif financier qui peut être transformé en liquidité en moins d'un mois (Valeurs du Trésor et autres obligations, actions, les parts d'OPCVM, etc.).
- Les Dépôts représentent, à la date de calcul, l'ensemble des dépôts à vue nets, tels que figurant dans les états financiers et/ou les compte de gestion.

Cet indicateur mesure la capacité de l'établissement à honorer ses obligations à court terme (dettes immédiates) avec ses actifs liquides. Il est donc le reflet de sa stabilité financière à court terme.

II. DE L'ENONCE DES COVENANTS (SEUILS D'ALERTE)

2.1. Engagement relatif à la solvabilité de l'établissement

Pendant toute la durée de vie de l'obligation « **ACEP CAMEROUN 7% BRUT 2024-2027** », l'établissement s'engage à maintenir un niveau de fonds propres supérieur ou égal à 15% de son actif net (voir définitions supra) ;

2.2. Engagement relatif au portefeuille à risque à 90 jours de l'établissement

Pendant toute la durée de vie de l'obligation « **ACEP CAMEROUN 7% BRUT 2024-2027** », l'établissement s'engage à contenir le risque de son activité de crédit, à travers un portefeuille à risques à 90 jours ne dépassant pas 12% du portefeuille global de crédit (Cf. définitions supra) ;

2.3. Engagement relatif à la liquidité de l'établissement

Pendant toute la durée de vie de l'obligation « **ACEP CAMEROUN 7% BRUT 2024-2027** », l'établissement s'engage à entretenir un niveau de couverture des dépôts à vue par les actifs liquides d'au moins 15% (Cf. définitions supra) ;

III. DES MODALITES DE CALCUL DES RATIOS FINANCIERS, DE REPORTING PERIODIQUE ET DE CONSTATATION D'UN EVENEMENT DE DEFAULT

3.1. Dates de calcul des ratios

Les ratios financiers mentionnés ci-avant sont calculés à des dates spécifiques, afin de garantir un suivi régulier et rigoureux de leur évolution et partant, de la situation financière de l'établissement.

Les dates de calcul des ratios sont fixées au 30 juin et au 31 décembre de chaque année, et ce, jusqu'à l'échéance des titres émis. Ces points de référence semestriels permettront, entre autres à la masse des obligataires, d'évaluer de manière périodique la conformité de l'établissement aux engagements pris à travers les covenants financiers énoncés supra et partant, d'assurer une surveillance constante de sa stabilité financière et de ses performances.

3.2. Reporting de l'évolution des ratios financiers sous surveillance

L'émetteur devra communiquer la situation semestrielle aux représentants de la masse des obligataires au plus tard **XX jours** après la date d'arrêté convenue (le 30 juin ou le 31 décembre de chaque année) par voie électronique. Les destinataires devront systématiquement accuser réception des états financiers et des fichiers de calcul des covenants.

3.3. Modalités de constatation d'un évènement de défaut

Un événement de défaut sur l'obligation « **ACEP CAMEROUN 7% BRUT 2024 – 2027** » sera constaté par les représentants de la masse des obligataires, à l'occasion du deuxième (2^e) bris consécutif de l'un quelconque des engagements (ou covenants) pris par l'établissement dans le cadre de la sécurisation de l'émission objet du présent document d'information.

En d'autres termes, si l'un ou l'autre des ratios financiers présentés ci-avant, qu'il s'agisse du ratio de fonds propres (solvabilité), du ratio de PAR 90 ou du ratio de liquidité, n'est pas en adéquation avec le seuil convenu, lors de deux revues successives (dates de calcul les 30 juin et 31 décembre de chaque année), un événement de défaut sera constaté par les représentants de la masse des obligataires.

LES CONSEQUENCES DE LA CONSTATATION DU DEFAULT DE L'EMETTEUR

ANNEXE N° 2 : CLAUSE D'ACCELERATION CROISEE

ANNEXE N° 3 : COMPTES DE GESTION AU 30 SEPTEMBRE 2024

1. COMPTE DE RESULTAT : CHARGES

Réf.	CHARGES	Montant N	Montant N-1
XG01	Charges d'exploitation financière	551 973 159	795938059
XG02	Intérêts sur opérations de trésorerie et inter bancaire	15 326 920	25462866
XG03	Intérêts sur les dépôts à vue clientèle	72 813 756	217806091
XG04	Intérêts sur les dépôts à terme clientèle	-	125687672
XG05	Intérêts sur les emprunts	423 914 581	374239691
XG06	Commissions et frais sur opérations de transfert de fonds	-	0
XG07	Autres commissions et frais bancaires	39 917 902	52741739
XG08	Charges liées aux opérations accessoires		8386
XG09	Charges de personnel	2 208 045 785	3063556671
XG10	Frais de personnel	1 830 131 655	2585055939
XG11	Charges sociales	377 914 130	478500732
XG12	Autres charges générales d'exploitation	1 501 210 413	1884134004
XG13	Fournitures de bureau	92 769 755	97531879
XG14	Eau, électricité, gaz et carburant	181 079 886	221592550
XG15	Locations	175 318 916	229895381
XG16	Entretiens et réparations	107 993 066	156512246
XG17	Primes d'assurances	106 393 049	123504203
XG18	Publicité, relations publiques, réceptions	84 155 600	92433790
XG19	Transports et déplacements	51 200 757	40530288
XG20	Frais de télécommunication	91 775 281	134288064
XG21	Frais de formation	20 931 870	7934069
XG22	Frais de mission	77 148 000	97487922
XG23	Cotisations à l'association professionnelle des EMF	2 000 000	1800000
XG24	Frais de Conseil d'Administration, Assemblées Générales et jetons de présence	19 874 486	21280242
XG25	Autres charges consommées	490 569 747	659343370
XG26	Impôts et taxes	100 337 011	117599115
XG27	Amortissements et Provisions	2 582 569 099	2595344899
XG28	Dotations aux amortissements	167 659 997	245158965
XG29	Dotations aux provisions sur créances clientèle	2 333 413 562	2083122843
XG30	Dotations autres provisions	81 495 540	267063091
XG31	Charges exceptionnelles	23 225 019	383688728
XG32	Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	1 093 296	466747
XG33	Autres charges exceptionnelles	22 131 723	383221981
XG34	Impôt sur le bénéfice	220 875 942	264279047
XG35	Bénéfice de l'exercice avant certification	448 445 093	536566549
	TOTAL DES CHARGES	7 636 681 521	9641115458

ANNEXE N° 3 : COMPTES DE GESTION AU 30 SEPTEMBRE 2024

2. COMPTE DE RESULTAT : PRODUITS

Réf.	PRODUITS	Montant N	Montant N-1
YG01	Produits d'exploitation financière	6298232367	7622052111
YG02	Produits sur opérations de trésorerie et inter bancaire	0	14326278
YG03	Intérêts sur les crédits à L.T. clientèle	0	0
YG04	Intérêts sur les crédits à M.T. clientèle	0	0
YG05	Intérêts sur les crédits à C.T. clientèle	5434398513	6617523795
YG06	Intérêts sur les comptes débiteurs clientèle	61564438	74230156
YG07	Intérêts sur les prêts	0	0
YG08	Commissions et frais perçus sur opérations de transfert de fonds	13393325	40594183
YG09	Autres commissions et produits bancaires	788876091	875377699
YG10	Produits sur les opérations accessoires	24302870	82243580
YG11	Autres produits et subventions	7992504	15364838
YG12	Produits divers	7992504	15364838
YG13	Subvention d'exploitation		0
YG14	Produits exceptionnels	185325718	227758402
YG15	Reprise sur subvention d'investissement	0	0
YG16	Produits de cessions d'éléments d'actif	527881	974212
YG17	Autres produits exceptionnels	184797837	226784190
YG18	Reprises Amortissements et Provisions	1120828062	1693696527
YG19	Reprises d'amortissements	0	0
YG20	Reprises de provisions sur créances clientèle	1064892241	1221233725
YG21	Autres Reprises de provisions	55935821	472462802
YG22	Pertes de l'exercice		
	TOTAL DES PRODUITS	7636681521	9641115458

ANNEXE N° 3 : COMPTES DE GESTION AU 30 SEPTEMBRE 2024

3. BILAN : ACTIF

Réf.	Intitulé	Brut	Amort. Prov.	Net N	Net N-1
EG01	IMMOBILISATIONS	3 714 612 779	2 810 767 196	903845583	835507405
EG02	Frais immobilisés	-	-	0	0
EG03	Valeurs incorporelles immobilisées	411 788 858	256 376 298	155412560	143503728
EG04	Terrains	6 744 000	-	6744000	6744000
EG05	Autres immobilisations corporelles	3 266 777 919	2 539 803 398	726974521	668045175
EG06	Immobilisations en cours Avances et Acomptes	450 000	-	450000	2950000
EG07	Dépôts et cautionnements	18 124 502	3 860 000	14264502	14264502
EG08	Titres de participation et titres publics	10 727 500	10 727 500	0	0
EG09	CREDITS A LA CLIENTELE	34 292 657 890	3 921 078 301	30371579589	29444450867
EG10	Crédits sains à long terme	-	-	0	0
EG11	Crédits sains à moyen terme	38 000 000	-	38000000	0
EG12	Crédits sains à court terme	29 610 205 456	-	29610205456	28294506002
EG13	Comptes débiteurs sains	187 172 070	-	187172070	142665271
EG14	Crédits impayés	462 674 151	-	462674151	705342159
EG15	Crédits immobilisés	-	-	0	0
EG16	Crédits douteux	3 994 606 213	3 921 078 301	73527912	301937435
EG17	STOCK DE MARCHANDISES ET AUTRES OPERATIONS ASSIMILEES	-	-	0	-
EG18	COMPTES DE TIERS	1 404 454 925	268 946 367	1135508558	598951623
EG19	Fournisseurs	172 637 593	-	172637593	24582539
EG20	Personnel	37 785 636	-	37785636	417137
EG21	Etat	329 625 568	-	329625568	115667826
EG22	Actionnaires	-	-	0	0
EG23	Débiteurs divers	594 413 261	-	594413261	457237621
EG24	Créances diverses en souffrance	269 992 867	268 946 367	1046500	1046500
EG25	ENCAISSEMENTS	5 874 618	-	5874618	5874618
EG26	Valeurs à encaisser	5 874 618	-	5874618	5874618
EG27	Valeur à l'encaissement en souffrance	-	-	0	0
EG28	COMPTE DE REGULARISATION	477 342 179	-	477342179	448278490
EG29	Charges comptabilisées d'avance	449 437 376	-	449437376	331858617
EG30	Produits à recevoir	27 904 803	-	27904803	116419873
EG31	Autres opérations de régularisations	-	-	0	0
EG32	COMPTES DE LIAISON	-	-	0	0
EG33	Liaison siège et agences	-	-	0	0
EG34	Liaison organe faîtière et EMF affiliés	-	-	0	0
EG35	Liaison entre EMF affiliés	-	-	0	0
EG36	Liaison entre agences hors réseau	-	-	0	-
EG37	Liaison interne	-	-	0	0
EG38	Opérations diverses en souffrance réseau	-	-	0	0
EG39	COMPTE DE TRESORERIE	2 761 974 082	-	2761974082	2255415122
EG40	Titres de trésorerie	-	-	0	0
EG41	Marché monétaire	-	-	0	0
EG42	Comptes à vue et à terme auprès des EMF	9 155 976	-	9155976	9155976
EG43	Comptes à vue et à terme auprès des banques et établissements financiers	975 000 000	-	975000000	750000000
EG44	Autres comptes à vue et à terme de correspondants	1 011 637 113	-	1011637113	1232251266
EG45	Créances en souffrance sur les correspondants	-	-	0	0
EG46	Caisse	766 180 993	-	766180993	264007880
EG47	RESULTAT EN ATTENTE D'APPROBATION	-	-	0	-
EG48	EXCEDENT DE CHARGES SUR LES PRODUITS	-	-	0	-
	TOTAL GENERAL	42 656 916 473	7 000 791 864	35656124609	33588478125

ANNEXE N° 3 : COMPTES DE GESTION AU 30 SEPTEMBRE 2024

4. BILAN : PASSIF

Réf.	Intitulé	N	N-1
RG01	CAPITAUX PROPRES	5 879 755 179	6148038454
RG02	Capital social	1 440 000 000	1440000000
RG03	Actionnaires, capital souscrit non appelé (-)	-	0
RG04	Primes liées au capital	-	0
RG05	Réserves légales	818 631 653	764974998
RG06	Réserves obligatoires et réglementaires	1 206 856 333	1126371351
RG07	Réserves libres	2 235 665 556	2235665556
RG08	Report à nouveau	134 141 637	0
RG09	Provisions et réserves réglementées	44 460 000	44460000
RG10	Fonds constitués		0
RG11	Subventions d'investissement	-	0
RG12	Provisions pour risques généraux	-	0
RG13	Résultat après certification		536566549
RG14	PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	182 957 296	102957296
RG15	EMPRUNT A L.T. et M.T.	8 094 298 482	7207228702
RG16	DEPOTS DE LA CLIENTELE	17 921 372 262	16639937327
RG17	Dépôts à régime spécial	708 015 000	410000000
RG18	Dépôts à terme	3 222 877 643	3071225994
RG19	Dépôts à vue	13 112 403 203	12460965176
RG20	Autres comptes de la clientèle	878 076 416	697746157
RG21	DETTES A COURT TERME	1 326 060 838	1548186562
RG22	Fournisseurs	52 373 299	245126932
RG23	Personnel	4 402 428	11245247
RG24	Etat	329 742 268	298784533
RG25	Associés	516 278 277	763589252
RG26	Créditeurs divers	423 264 566	229440598
RG27	COMPTES D'ENCAISSEMENT	5 874 618	5874618
RG28	COMPTES DE REGULARISATION	715 450 889	605189215
RG29	Charges à payer	715 450 889	605189215
RG30	Produits comptabilisés d'avance	-	
RG31	Autres opérations de régularisation	-	
RG32	COMPTES DE LIAISON	2 250 959	12
RG33	Liaison siège et agences	-	0
RG34	Liaison organe faitier et EMF affiliés	-	0
RG35	Liaison entre EMF affiliés	-	0
RG36	Liaison entre agences hors réseau	2 250 959	12
RG37	Liaison interne	-	0
RG38	COMPTES DE TRESORERIE	1 222 035 840	1331065939
RG39	Valeur de trésorerie reçue		0
RG40	Marché monétaire		0
RG41	Comptes à vue et à terme des autres EMF		0
RG42	Comptes à vue et à terme des banques et établissements financiers	1 000 000 000	1000000000
RG43	Autres comptes à vue et à terme de correspondants	222 035 840	331065939
RG44	BENEFICE EN ATTENTE D'APPROBATION		0
RG45	EXCEDENT DE PRODUITS SUR LES CHARGES	306 068 246	
	TOTAL GENERAL	35 656 124 609	33588478125

ANNEXE N° 4 : EXTRAIT DU PROCES-VERBAL AYANT AUTORISE L'OPERATION



La réussite à portée de main

Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Au capital de 1 440 000 000 de FCFA
Siège social : Yaoundé-Bastos, BP 14614
R.C.C.M. : Yaoundé N° RC/YAO/2016/M/248
N° de contribuable : M 100 500 019 404 S

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 MAI 2024

PROCES VERBAL DE LA REUNION

L'an deux mille vingt-quatre,

Et le vingt trois Mai à dix heures,

Les actionnaires de la société **Agence de Crédit pour l'Entreprise Privée** en abrégé « **ACEP** », Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital d'un milliard quatre cent quarante millions (1 440 000 000) de francs CFA, divisé en cent quarante quatre mille (144 000) actions de dix mille (10 000) FCFA chacune de valeur nominale, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de la ville de Yaoundé sous le numéro RC/YAO/2016/M/248, dont le siège social est sis à Yaoundé-Bastos, derrière l'ambassade de Chine, B.P.14614, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire dans la salle de réunion du siège social_à l'adresse ci-dessus citée, ladite assemblée ayant été dûment convoquée pour ce jour, heure et lieu par le Conseil d'Administration, par voie de lettres individuelles adressées à chaque Actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance et qui est annexée à la présente.

Il est tout d'abord procédé à la composition du bureau.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 Mai 2024

Page 1 à 5

- Monsieur **ONDOA ONANA Ambroise**, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, préside la séance ;
- **La Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC)** représentée par **Monsieur ROQDI Outman** et la **Société Investisseur et Partenaire pour le Développement (I & P)**, représentée par **Monsieur TCHATCHUENG Vivian**, deux actionnaires présents et acceptants, sont appelés comme scrutateurs ;
- **Monsieur AKINDELE Hack-Yann Adio**, Directeur Général d'ACEP Cameroun S.A assure le secrétariat de séance.

Le Cabinet MAZARS, commissaire aux comptes de la société, régulièrement convoqué est représenté par **Monsieur NJALL BIKOK Jules Alain**.

Monsieur le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux actionnaires et en les remerciant d'avoir répondu à la convocation qui leur a été adressée.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les scrutateurs, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés détiennent 100% des actions, soit plus que le quorum requis par la loi et les statuts pour délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

II

Monsieur le Président de séance dépose alors sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence à l'Assemblée ;
- Un exemplaire de la lettre de convocation adressée à chaque Actionnaire ;
- Un exemplaire de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- Un exemplaire des statuts ;
- Les pouvoirs des Actionnaires représentés par des mandataires ;

Il dépose également les documents suivants qui vont être soumis à l'Assemblée :

- Le rapport du comité des engagements & Risques du Conseil d'administration sur le besoin en refinancement de la société ; Projet de contrat avec la société USCA comme arrangeur chef de file de l'opération ;

Monsieur le Président de séance fait remarquer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles 516 et suivants de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique et 25 B des statuts de la société, et déclare que les documents et renseignements visés aux articles 525 et 526 dudit Acte Uniforme ainsi que la liste des Actionnaires ont été tenus à la disposition des Actionnaires au siège social depuis la convocation de l'Assemblée. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

III

Monsieur le Président de séance rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Autorisation d'une opération de mobilisation de ressources d'un montant de cinq (5) milliards de francs CFA par Appel Public à l'Epargne, sur le marché financier de l'Afrique centrale ;
2. Recrutement d'une société de bourse en vue de la structuration et du placement de l'opération de levée de fonds par Appel Public à l'Epargne ;
3. Pouvoirs à donner en vue de l'accomplissement des formalités légales.

Après ce rappel, le Président de séance aborde progressivement les points inscrits à l'ordre du jour.

S'en sont suivies la prise de connaissance et la lecture du rapport du Comité des engagements & Risques du Conseil d'administration sur le besoin en refinancement de la société à l'Assemblée Générale des actionnaires relatives à l'opération, ses contours et autres caractéristiques techniques (indicative term sheet), ainsi que son calendrier prévisionnel.

IV

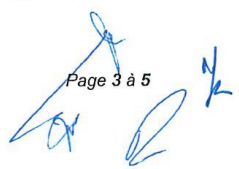
Vote des résolutions soumises à l'Assemblée Générale

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée Générale tenue le 23 Mai 2024, après avoir pris connaissance des besoins en financement de la société, valide l'opération d'emprunt obligataire par appel public à l'épargne suivant les caractéristiques ci-dessous :

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 Mai 2024

Page 3 à 5



Montant : FCFA 5 000 000 000 (Cinq Milliards francs CFA)

Taux nominal : 7,0%

Durée : 36 Mois

Remboursement : semestriel

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée Générale après lecture du projet de contrat entre la société de bourse UPLINE SECURITIES CENTRAL AFRICA et ACEP CAMEROUN SA portant sur l'opération d'emprunt obligataire par appel public à l'épargne, autorise la Direction générale de l'établissement à mandater la société de bourse UPLINE SECURITIES CENTRAL AFRICA (USCA) en tant qu'arrangeur-chef de file de l'opération, en vue de sa structuration et de son placement aux conditions ci-dessus évoquées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

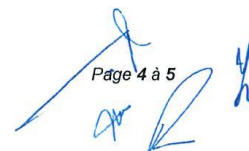
V

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne prenant plus la parole, la séance est levée à onze heures et trente minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 Mai 2024

Page 4 à 5



Le Président de Séance
Monsieur **ONDOA ONANA** Ambroise



Les scrutateurs

BICEC représentée par
Monsieur **ROQDI Outman**



SNI représentée par
Madame **NDOMBO Jocelyne**



Le secrétaire
Monsieur **AKINDELE Hack-Yann** Adio

